

L'ÉTAT EN MAINE-ET-LOIRE



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



En 2012, malgré la poursuite de la détérioration de la situation économique et de l'emploi, la mobilisation de l'État en Maine-et-Loire pour accompagner les entreprises et leurs salariés et lutter contre le chômage n'en a pas pour autant faibli. En témoignent par exemple les 1800 salariés maintenus dans leur emploi grâce à 75 conventions de chômage partiel ou les 4000 contrats aidés conclus pour permettre à un public fragilisé ou peu qualifié d'accéder au marché du travail.

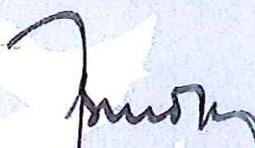
La mobilisation de l'État n'a pas été moindre pour assurer la protection de la population. C'est ainsi qu'ont pu être approuvés en 2012 le dispositif ORSEC Val d'Authion ou encore deux des quatre plans de prévention des risques technologiques pour les sites SEVESO du département.

Dans le domaine de la sécurité routière, l'action menée a fini par porter ses fruits comme le montre le nombre historiquement bas des accidents de la route. Par ailleurs, même si la délinquance continue à évoluer négativement, les forces de l'ordre ne cessent de déployer leurs efforts pour parvenir à inverser cette tendance.

Pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, le soutien de l'État en faveur des publics les plus fragiles s'est également poursuivi avec intensité notamment dans les domaines de l'éducation, du logement ou encore de la politique de la ville.

Je souhaite également souligner l'implication des agents de l'État en poste dans le département pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales prioritaires dans les domaines du développement durable, de la préservation du patrimoine, du développement culturel et du sport.

Je profite de cette occasion pour remercier personnellement l'équipe préfectorale, les chefs de service et chacun des agents de l'État qui agissent sous mon autorité. Je sais compter sur leur engagement et la qualité de leur travail au service des habitants et des collectivités territoriales de Maine-et-Loire.


François BURDEYRON
Préfet de Maine-et-Loire

Rapport
d'activité
2012

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE MAINE-ET-LOIRE

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1-L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LA SOLIDARITÉ | |
| 1.1. L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle..... | 6 |
| 1.1.1. Situation de l'emploi en Maine-et-Loire..... | 6 |
| 1.1.2. Les mesures pour l'emploi..... | 7 |
| 1.1.2.1. Mesures tendant à éviter ou à prévenir les licenciements..... | 7 |
| 1.1.2.2. Mesures d'accompagnement des licenciements..... | 9 |
| 1.1.2.3. L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE)..... | 10 |
| 1.1.2.4. Les aides à la création d'emplois..... | 11 |
| 1.1.2.4.1. Les contrats aidés..... | 11 |
| 1.1.2.4.2. Les mesures en faveur des jeunes..... | 11 |
| 1.1.2.5. Les emplois liés aux développements des services à la personne..... | 12 |
| 1.1.3. La formation professionnelle..... | 13 |
| 1.1.3.1. La formation professionnelle des jeunes..... | 13 |
| 1.1.3.2. La formation professionnelle des adultes..... | 13 |
| 1.2. L'action en faveur des entreprises, du commerce et de l'artisanat..... | 14 |
| 1.2.1. Les aides à la création d'entreprise..... | 14 |
| 1.2.1.1. Les aides de droit commun..... | 14 |
| 1.2.1.2. Les aides à vocation sociale..... | 14 |
| 1.2.2. L'animation sectorielle et thématique..... | 15 |
| 1.2.2.1. La revitalisation du bassin d'emploi d'Angers..... | 15 |
| 1.2.2.2. La revitalisation du Saumurois et du Beaufortais..... | 15 |
| 1.2.2.3. La revitalisation du Segréen..... | 16 |
| 1.2.2.4. Le plan local de redynamisation de Maine-et-Loire..... | 16 |
| 1.2.3. Soutien à l'économie face à la crise financière et économique..... | 17 |
| 1.2.4. Examen des problèmes de financement des entreprises..... | 17 |
| 1.2.5. L'aménagement commercial..... | 18 |
| 1.3. L'économie agricole..... | 18 |
| 1.3.1. Préservation des espaces nécessaires à l'agriculture..... | 18 |
| 1.3.2. Les politiques d'installations : l'accent mis sur les jeunes exploitants..... | 19 |
| 1.3.3. La modernisation des installations agricoles..... | 19 |
| 1.3.4. Paiements des aides de la PAC..... | 19 |
| 1.3.5. Gestion des quotas laitiers..... | 20 |
| 1.3.6. Aides en cas de crises et mesure de soutien du revenu..... | 20 |
| 1.4. Les actions en faveur d'une meilleure cohésion sociale..... | 21 |
| 1.4.1. Aides en faveur des publics en difficultés..... | 21 |
| 1.4.1.1. L'insertion par l'activité économique (IAE)..... | 21 |
| 1.4.1.2. L'insertion des travailleurs handicapés..... | 22 |
| 1.4.1.3. La nomination d'un Référent handicap..... | 23 |
| 1.4.1.4. La lutte contre les exclusions en matière de logement..... | 23 |
| 1.4.1.5. La veille sociale et la plan d'urgence hivernal..... | 24 |
| 1.4.1.6. Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées..... | 25 |
| 1.4.1.7. Expérimentation du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)..... | 25 |
| 1.4.1.8. Les pensions de famille – Maisons relais..... | 26 |
| 1.4.1.9. L'exercice des mesures de protections des majeurs en Maine-et-Loire..... | 26 |
| 1.4.1.10. Le référent inspection..... | 26 |

| | |
|--|----|
| 1.4.2. La politique de la ville et la rénovation urbaine..... | 27 |
| 1.4.2.1. La politique de la ville..... | 27 |
| 1.4.2.1.1. Les contrats urbains de cohésion sociale..... | 27 |
| 1.4.2.1.2. Les mesures de la dynamique « Espoirs-Banlieues »..... | 28 |
| 1.4.2.1.3. Deux actions pour favoriser l'ouverture des choix professionnels..... | 29 |
| 1.4.2.1.4. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance..... | 29 |
| 1.4.2.1.5. Les exonérations de charges dans les ZRU et les ZFU..... | 29 |
| 1.4.2.2. La poursuite des chantiers de rénovation urbaine (immobilier)..... | 30 |
| 1.4.3. L'aide au logement..... | 30 |
| 1.4.3.1. Le financement du logement social..... | 30 |
| 1.4.3.2. Le financement du logement social privé..... | 30 |
| 1.4.3.3. Le logement des jeunes..... | 31 |
| 1.4.4. La tutelle des organismes HLM..... | 31 |
| 1.4.4.1. Les conventions d'utilité sociale (CUS)..... | 31 |
| 1.4.4.2. Les ventes HLM..... | 31 |
| 1.4.5. Accueil des gens du voyage..... | 31 |
| 1.4.6. Accueil des étrangers..... | 31 |
| 1.4.6.1. Accueil des demandeurs d'asile..... | 31 |
| 1.4.6.2. Accueil des primo-arrivants..... | 32 |
| 1.4.7. Promotion de l'égalité entre femmes et hommes..... | 33 |
| 1.4.7.1. La lutte contre les violences envers les femmes..... | 33 |
| 1.4.7.2. L'égalité professionnelle entre femmes et hommes..... | 34 |
| 1.4.7.2.1. La formation initiale et l'insertion professionnelle..... | 35 |
| 1.4.7.2.2. La création d'entreprise par les femmes en Maine-et-Loire..... | 35 |
| 1.4.7.2.3. L'égalité professionnelle dans l'entreprise..... | 36 |
| 1.5. Prévention et offre de soins..... | 36 |
| 1.5.1. L'organisation de la permanence de soins (PDS)..... | 36 |
| 1.5.2. L'organisation des transports sanitaires..... | 37 |
| 1.5.3. Définition des territoires de santé..... | 37 |
| 1.6. Action en faveur des anciens combattants..... | 37 |
| 1.6.1. Solidarité : Secours et subventions..... | 38 |
| 1.6.2. Les cérémonies et la mémoire..... | 38 |

2- LA SÉCURITÉ

| | |
|---|----|
| 2.1. La lutte contre la délinquance..... | 39 |
| 2.2. La lutte contre l'insécurité routière..... | 40 |
| 2.3. La lutte contre l'immigration irrégulière..... | 40 |
| 2.4. La sécurité civile et la gestion des risques..... | 41 |
| 2.5. La sécurité sanitaire et alimentaire..... | 42 |
| 2.5.1. Les contrôles vétérinaires..... | 42 |
| 2.5.1.1. La maîtrise de la sécurité sanitaire et de la santé des animaux..... | 42 |
| 2.5.1.1.1. Aviculture..... | 42 |
| 2.5.1.1.2. Élevages porcins..... | 43 |
| 2.5.1.1.3. Élevages de ruminants..... | 43 |
| 2.5.1.1.4. Équarrissage et traitement des sous-produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine..... | 43 |
| 2.5.1.1.5. Traçabilité – Identification des animaux de rente..... | 44 |
| 2.5.1.1.6. Protection et bien-être des animaux..... | 44 |
| 2.5.1.2. La maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires... 44 | |
| 2.5.1.2.1. Le contrôle en abattoirs de boucherie..... | 45 |

| | |
|---|----|
| 2.5.1.2.2. Le contrôle des établissements de denrées alimentaires..... | 45 |
| 2.5.1.2.3. Le contrôle des transports et du stockage..... | 45 |
| 2.5.1.2.4. Enquête dans le cas des toxi-infections alimentaires et gestion des alertes..... | 45 |
| 2.5.1.2.5. Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tremblote ovine (ESST)..... | 46 |
| 2.5.1.3. Le plan de contrôle et de surveillance de denrées animales..... | 46 |
| 2.5.2. La sécurité sanitaire..... | 46 |
| 2.5.2.1. Les contrôles sanitaires dans le domaine de la santé environnementale..... | 46 |
| 2.5.2.1.1. Le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine..... | 46 |
| 2.5.2.1.2. Les eaux de loisirs..... | 48 |
| 2.5.2.1.3. La prévention du risque légionelle..... | 49 |
| 2.5.2.1.4. La prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone..... | 49 |
| 2.5.2.1.5. La réduction de l'exposition au radon..... | 50 |
| 2.5.2.1.6. La lutte contre le bruit..... | 50 |
| 2.5.2.1.7. Prévention de la pollution atmosphérique..... | 50 |
| 2.5.2.1.8. Prévention et lutte contre l'habitat indigne..... | 51 |
| 2.5.2.1.9. Lutte contre le saturnisme..... | 51 |
| 2.6. La sécurité des produits manufacturés et des prestations de services..... | 52 |

3- LA QUALITÉ DE VIE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | |
|--|----|
| 3.1. Les actions en faveur du développement durable..... | 54 |
| 3.1.1. La sensibilisation au développement durable..... | 54 |
| 3.1.2. L'accompagnement des démarches..... | 54 |
| 3.1.3. Le développement des énergies renouvelables..... | 54 |
| 3.1.3.1. L'énergie éolienne..... | 54 |
| 3.1.3.2. Photovoltaïque..... | 55 |
| 3.1.3.3. Biomasse..... | 55 |
| 3.2. La préservation du cadre naturel..... | 55 |
| 3.2.1. Gestion de la ressource en eau..... | 55 |
| 3.2.1.1. La Mission inter-service de l'eau (MISE)..... | 55 |
| 3.2.1.2. La qualité des eaux d'alimentation..... | 56 |
| 3.2.1.3. Police de l'eau et des milieux aquatiques..... | 56 |
| 3.2.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement..... | 56 |
| 3.2.3. Les installations de stockage des déchets inertes..... | 57 |
| 3.2.4. La préservation des espaces naturels..... | 57 |
| 3.2.4.1. La protection de la nature..... | 57 |
| 3.2.4.2. La protection des sites..... | 58 |
| 3.2.4.2.1. Le classement des sites..... | 58 |
| 3.2.4.2.2. La gestion de sites..... | 58 |
| 3.2.4.3. Plan de gestion UNESCO..... | 59 |
| 3.2.5. La politique forestière..... | 59 |
| 3.3. La prévention des risques naturels..... | 59 |
| 3.3.1. L'information préventive et la communication..... | 60 |
| 3.3.1.1. L'information préventive réglementaire..... | 60 |
| 3.3.1.2. Les actions de communication..... | 60 |
| 3.3.2. L'action réglementaire de prévention..... | 60 |
| 3.3.2.1. Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)..... | 60 |
| 3.3.2.2. Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRT)..... | 60 |
| 3.3.3. Travaux de protection ou de réduction de la vulnérabilité aux inondations.... | 60 |
| 3.3.3.1. Le programme d'action de prévention des inondations dans le bassin de la | |

| | |
|---|----|
| Maine..... | 61 |
| 3.3.3.2. La réduction de la vulnérabilité aux inondations..... | 61 |
| 3.3.3.3. La mission du référent inondation..... | 61 |
| 3.3.3.4. Le renforcement et l'entretien de la levée de l'Authion en Maine-et-Loire..... | 61 |
| 3.3.3.5. L'entretien du lit..... | 61 |

4- L'ÉDUCATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT, LA CULTURE

| | |
|--|----|
| 4.1. L'enseignement..... | 62 |
| 4.1.1. Le premier degré et le second degré..... | 62 |
| 4.1.1.1. Le premier degré..... | 62 |
| 4.1.1.1.1. Les effectifs d'élèves..... | 62 |
| 4.1.1.1.2. Le nombre d'écoles..... | 62 |
| 4.1.1.2. Le second degré..... | 63 |
| 4.1.1.2.1. Les effectifs d'élèves..... | 63 |
| 4.1.1.2.2. Le nombre d'établissement..... | 63 |
| 4.1.1.3. Scolarisation des élèves handicapés..... | 63 |
| 4.1.1.3.1. Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire..... | 63 |
| 4.1.1.3.2. Le nombre de dispositifs collectifs d'accueil..... | 64 |
| 4.1.1.3.3. Les effectifs dans les dispositifs collectifs d'accueil..... | 64 |
| 4.1.1.3.4. Les élèves handicapés accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire individuel... 64 | |
| 4.1.1.3.5. Modalités d'accompagnement des élèves handicapés par des auxiliaires de vie scolaire (individuel ou collectif)..... | 65 |
| 4.1.1.3.6. Les enseignants référents chargés du suivi de la scolarisation des élèves handicapé..... | 65 |
| 4.1.2. La réussite scolaire..... | 66 |
| 4.1.3. Le bilan de l'orientation- Juin 2012..... | 66 |
| 4.1.3.1. Niveau 4 ^e générale..... | 66 |
| 4.1.3.2. Niveau 3 ^e générale..... | 66 |
| 4.1.3.3. Niveau 2 ^{de} toute séries confondues..... | 66 |
| 4.1.4. L'enseignement des langues vivantes..... | 67 |
| 4.1.5. Dispositifs développés dans le cadre de la formation professionnelle initiale..... | 67 |
| 4.1.6. L'accompagnement éducatif..... | 68 |
| 4.1.7. Les classes relais..... | 68 |
| 4.1.8. Le suivi des jeunes sortant du système éducatif..... | 68 |
| 4.1.9. Les actions culturelles..... | 69 |
| 4.1.10. Le lien avec l'enseignement supérieur..... | 69 |
| 4.1.10.1. Les cordées de la réussite..... | 69 |
| 4.1.10.2. La charte de liaison Lycées-Université..... | 69 |
| 4.1.11. Le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)..... | 70 |
| 4.2. La jeunesse et le sport..... | 70 |
| 4.2.1. L'action au profit des jeunes..... | 70 |
| 4.2.1.1. Le soutien à l'information des jeunes..... | 70 |
| 4.2.1.2. Le service civique..... | 70 |
| 4.2.1.3. Les accueils collectifs de mineurs..... | 71 |
| 4.2.1.4. Le soutien aux politiques éducatives territoriales..... | 71 |
| 4.2.1.5. Le soutien à l'initiative et à la prise de responsabilité des jeunes..... | 71 |
| 4.2.1.6. Le soutien à la mobilité internationale..... | 71 |
| 4.2.2. L'action en faveur du sport et de la vie associative..... | 72 |
| 4.2.2.1. Le sport..... | 72 |
| 4.2.2.2. La vie associative..... | 73 |

| | |
|--|----|
| 4.3. La culture..... | 73 |
| 4.3.1. La recherche, la préservation et la conservation du patrimoine..... | 73 |
| 4.3.1.1. La préservation du patrimoine..... | 73 |
| 4.3.1.2. Restauration et conservation des monuments historiques..... | 74 |
| 4.3.1.3. Archéologie..... | 75 |
| 4.3.1.4. Musées..... | 75 |
| 4.3.1.5. Langue française..... | 75 |
| 4.3.2. Le soutien à la création..... | 75 |

5- LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

| | |
|--|----|
| 5.1. Les relations avec les collectivités territoriales..... | 78 |
| 5.1.1. Les dotations et concours financiers de l'État aux collectivités territoriales...78 | 78 |
| 5.1.2. Le contrôle administratif..... | 79 |
| 5.1.2.1. Le contrôle de la légalité..... | 79 |
| 5.1.2.2. Le contrôle budgétaire..... | 79 |
| 5.1.3. Le rôle de conseil aux collectivités territoriales..... | 79 |
| 5.1.4. L'assistance technique aux collectivités territoriales..... | 81 |
| 5.1.4.1. L'urbanisme..... | 81 |
| 5.1.4.2. L'ingénierie d'appui territoriale..... | 81 |
| 5.1.4.3. Le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux..... | 81 |
| 5.2. Le développement rural et urbain..... | 82 |
| 5.2.1. Les fonds structurels européens..... | 82 |
| 5.2.2. Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire..... | 82 |
| 5.2.3. La dotation d'équipement des territoires ruraux..... | 83 |
| 5.3. Le développement des infrastructures de transport..... | 83 |
| 5.3.1. Infrastructures routières et ferroviaires..... | 83 |
| 5.3.2. Mobilité..... | 83 |

6- LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

| | |
|---|----|
| 6.1. L'amélioration des services rendus..... | 85 |
| 6.1.1. Les services rendus aux collectivités territoriales..... | 85 |
| 6.1.2. L'amélioration des services rendus aux usagers..... | 85 |
| 6.2. Autres actions de modernisation et de valorisation..... | 86 |
| 6.2.1. Mission domaniale et politique immobilière de l'État..... | 86 |
| 6.2.2. Plates-formes d'échange de données..... | 87 |
| 6.2.2.1. L'information géographique pour les administrations..... | 87 |
| 6.2.2.2. L'information géographique pour les citoyens..... | 88 |

1- L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LA SOLIDARITÉ

1.1. L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

La loi n°98/657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions reconnaît l'**accès à l'emploi** comme un **droit fondamental**, qui doit être garanti à chacun.

L'État ne doit alors pas limiter son action à un traitement social des conséquences du chômage. Au contraire, il a pour mission de mettre en œuvre une politique active de l'emploi, en encourageant et en soutenant le développement local, tout en ajustant les compétences par le biais de la formation professionnelle.

1.1.1. Situation de l'emploi en Maine-et-Loire

Au 31 décembre 2012, **le taux de chômage (corrigé des variations saisonnières) dans le Maine-et-Loire est de 9,6 %**, alors qu'il était de 8,6 % à la fin de l'année 2011. Comparativement, les taux de chômage régional et national sont respectivement de 9 % (+ 0,9 point sur un an) et de 10,02 % (+ 0,8 point sur un an).

Ainsi, en décembre 2012 le département compte, **35 114 demandeurs d'emploi** de catégorie A (sans activité), soit une hausse de 12,5 % sur un an (région : + 12,2 %, France : + 10 %). Au 31 décembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de **moins de 25 ans** est de 7 162 soit une **hausse de 7,2 %** sur un an (région : + 10,4%, France : + 9,4%). Le nombre de demandeurs d'emploi de **50 ans et plus** est de 7 550 soit une **augmentation de 19,2%** sur un an (région : + 18,4%, France : + 17,0%).

Le nombre de licenciements économiques en 2012 a **augmenté de 45,8 %** (2 366 contre 1 623 en 2011). Le nombre d'heures indemnifiables au titre du **chômage partiel**, correspondant à la demande des entreprises, **est en hausse de 57,7 %** sur un an (**836 210** en 2012, 530 359 en 2011). L'année 2012 s'est achevée avec **un nombre d'heures réellement chômées supérieur de 44,1 %** à ce qu'il était en 2011 (180 285 heures chômées en 2012 contre 125 089 en 2011). Mais, pour comparaison, le nombre d'heures chômées s'élevait à 1 122 000 en 2009 et à 350 000 en 2010.

Concernant la **structure du chômage** (catégorie A) dans le département, on note que :

- le pourcentage des jeunes chômeurs par rapport à la demande totale (19,9 %) est en baisse (20,9 % en décembre 2011).
- le pourcentage des femmes par rapport à la demande totale (48,3 %) est en légère baisse par rapport à 2011 (49,1 %).
- le pourcentage des demandeurs d'emploi de longue durée (41,1% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC) augmente légèrement (40,7 % en 2011).

Les statistiques mensuelles relatives à la demande d'emploi sont établies sur la base des catégories de demandeurs d'emploi suivantes:

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (bénéficiaires de contrats aidés par exemple).

1.1.2. Les mesures pour l'emploi

1.1.2.1. Mesures tendant à éviter ou à prévenir les licenciements

▪ L'activité partielle et les conventions d'activité partielle

L'objectif de cette mesure, anciennement appelée chômage partiel est d'**atténuer les répercussions** sur l'entreprise d'une **baisse temporaire de l'activité** et, par là même, de **prévenir des licenciements** économiques. En période de conjoncture économique dégradée, l'activité partielle est la mesure principale d'accompagnement des entreprises par l'État. Elle associe, pour chaque heure de travail chômée du fait de la sous-activité, une prise en charge partielle de la rémunération du salarié par l'employeur et un remboursement partiel de l'employeur par l'État.

Les **allocations d'activité partielle** sont versées par l'employeur à l'échéance normale de la paie. L'État rembourse à l'entreprise le montant de l'allocation spécifique (jusqu'au 28/02/2012, 3,84 € ou 3,33 € par heure selon la taille de l'entreprise et à compter du 01/03/2012, 4,84 € ou 4,33 € par heure selon la taille de l'entreprise - décret du 28/02/2012). Le contingent annuel d'heures indemnifiables au titre de l'activité partielle est fixé, par salarié, pour l'année 2012, à 1000 heures pour l'ensemble des branches professionnelles.

En 2012, **287 demandes et 500 états nominatifs de remboursement** ont été instruits par les services (198 demandes et 413 états nominatifs de remboursement en 2011) pour **l'indemnisation de 177 358 heures perdues** (163 310 en 2011). Ce nombre n'intègre pas les heures chômées du dernier trimestre 2012 dont l'indemnisation, décalée dans le temps, est réalisée en 2013. Le coût global de cette mesure - *BOP central 103* - s'est élevé en 2012 à **783 922 € (586 283 € en 2011)**.

▪ L'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

En 2009, afin de s'adapter à l'ampleur exceptionnelle de la crise économique, un dispositif est venu se substituer aux conventions de chômage partiel classiques : **l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)**. Ce dispositif, sur la base d'une convention conclue entre l'État et l'Unedic, consiste en une allocation complémentaire à l'activité partielle, financée conjointement par l'entreprise, l'État et l'Unedic.

Ce dispositif s'applique aux **entreprises qui s'engagent**, dans le cadre d'une convention avec l'État d'une durée minimale de 3 mois (réduite à 2 mois à compter du 1^{er} mars 2012, à titre dérogatoire, suite à l' Accord National Interprofessionnel du 6 février 2012) :

- à **maintenir l'emploi** pour une durée équivalente au double de la durée de la convention,

- à **verser au salarié** en activité partielle **75 % de sa rémunération brute** - ou 100 % pendant les heures de formation réalisées en période de chômage partiel - (indemnisation exonérée de charges sociales),
- à **proposer** à chaque salarié bénéficiaire **un entretien de professionnalisation** en vue notamment d'examiner les éventuelles actions de formation ou de bilan à engager.

Pour chaque heure chômée, l'État verse à l'entreprise, l'allocation spécifique d'activité partielle de 4,84 € ou 4,33 € et une allocation complémentaire « convention Activité Partielle de Longue Durée » de 2,90 € à compter du 1^{er} mars 2012, soit 7,74 € nets de charges pour les PME et 7,23 € nets de charges pour les entreprises de plus de 250 salariés.

75 conventions A.P.L.D. ont été conclues en 2012 dont 20 renouvellements de conventions déjà signées en 2011 (42 conventions en 2011) et 27 nouvelles adhésions d'entreprises à ce dispositif en 2012. Le nombre de salariés couverts par un engagement de maintien dans l'emploi résultant de ces conventions est de 1 801 (1 305 en 2011).

Sur l'exercice 2012, **229 286 €**, correspondant à 155 états nominatifs, ont été mandatés pour le financement de ce dispositif - *BOP central 103* - (**266 690 €** en 2011 correspondant à 132 états nominatifs).

En outre, au titre de l'indemnisation du chômage partiel ouverte aux salariés dont l'ancienneté est insuffisante pour leur permettre d'être indemnisés pendant tout ou partie de la fermeture de leur entreprise pour **congés payés**, **632 demandes** (370 en 2011) ont donné lieu à indemnisation en 2012, correspondant à une dépense de **190 969 €** (**96 089 €** en 2011) -*BOP central 103* -.

▪ **La convention FNE formation**

Cette mesure vise à soutenir un programme d'adaptation des compétences pour sauvegarder l'emploi de salariés, prioritairement dans les **PME confrontées à des évolutions majeures** de marché ou de techniques de production.

Elle consiste, par voie de convention conclue avec l'État, à **financer des actions de formation professionnelle** à destination des salariés les plus exposés à la perte de leur emploi, des salariés de faible niveau de qualification et des salariés impactés par une période de sous activité. Sont éligibles à l'aide du FNE, aussi bien les dépenses de rémunération des salariés stagiaires, que les dépenses dites de fonctionnement (frais de formation).

En 2012, **4 conventions ont été signées** (2 en 2011), pour 74 salariés formés (544 salariés en 2011) et 6 761 heures de formation (41 934 heures en 2011), pour un engagement de l'État de **73 153,70 €** (187 736 € en 2011). Le coût du dispositif a été de **206 160,04 €** en 2012 (249 126 € en 2011) – *BOP central 103* -.

▪ **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**

Les plans de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ont pour but d'**aider les entreprises à mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques et du vieillissement de la population active** et de les accompagner (P.M.E. en priorité) dans la gestion à moyen terme de leurs problématiques d'emploi en matière d'adaptation et d'évolution des compétences, d'organisation du travail, de gestion des âges et de développement de l'emploi.

Le décret du 24 juillet 2003, qui porte création du dispositif, prévoit deux types de conventions :

- Les **conventions d'appui** : elles incitent et aident les entreprises à s'engager dans l'élaboration d'un plan de G.P.E.C. par la prise en charge d'une partie de leur coût de

conseil, pour une durée de 3 ans maximum.

- **Conventions de préparation** à la GPEC : elles visent à toucher plus largement les entreprises en confiant à des organismes professionnels ou interprofessionnels la mission de les sensibiliser aux enjeux de la G.P.E.C . La durée de la convention est d'un an et demi au maximum et l'aide de l'État peut atteindre 70 % du coût total du projet.

La DIRECCTE a décidé de mettre l'accent sur la mise en œuvre concrète d'actions de GPEC, en donnant la priorité à des conventions d'appui inter-entreprises.

A ce titre, **trois conventions** ont été signées en 2012 :

- TEMPO - OPCALIA du 24 janvier 2012 au 31 décembre 2012, qui a permis de mobiliser et d'accompagner **7 entreprises** du département, pour un montant de 8 855 €,
- Ateliers RH ANGERS - OPCALIA et RH CHOLET - OPCALIA du 10 septembre 2012 au 9 juillet 2013, mis en œuvre dans **7 entreprises à Angers et 9 à Cholet**, pour un montant respectif de 9 030 € et de 9 240 €, permettant l'élaboration d' un GPEC portant sur des thématiques spécifiques des Ressources Humaines.

Par ailleurs, l'action engagée précédemment avec la **filière menuiserie industrielle** sur la zone d'emploi de Cholet s'est poursuivie, dans le cadre d'un financement d'une démarche de GPEC en collaboration avec l'association **Menuiserie Avenir**. Celle-ci a donné lieu à l'élaboration d'une convention portant sur la réalisation d'un diagnostic sur les besoins des entreprises et la mise en adéquation des formations et des compétences requises.

1.1.2.2. Mesures d'accompagnement des licenciements

▪ Le contrôle des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Les entreprises de plus de 50 salariés qui envisagent un licenciement collectif pour motif économique d'au moins 10 personnes sont tenues d'établir un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**. Il doit comporter :

- des **actions d'accompagnement des salariés**,
- des actions, le cas échéant, de **revitalisation du bassin d'emploi**,
- un **dispositif de suivi** avec les représentants du personnel (comité de suivi ou groupe de pilotage...) avec l'indication de son rôle et de ses moyens.

En 2012, 14 PSE ont été notifiés à l'UT DIRECCTE, représentant la suppression de 785 emplois (13 en 2011 représentant 452 emplois supprimés). Il convient de souligner une fin d'année marquée par 7 PSE sur le seul dernier trimestre, avec un impact sur l'emploi nettement plus fort, en raison des fermetures de Thomson Angers (343 salariés) et SOTIRA 49 (204 salariés).

La plupart des PSE ont donné lieu à un accompagnement spécifique de l'UT DIRECCTE: rencontres avec les employeurs et les représentant du personnel, observations écrites en vue d'améliorer le contenu du PSE, interventions lors de tensions sociales liées au licenciement collectif et au PSE. En 2012, l'UT DIRECCTE a été particulièrement mobilisée pour **accompagner la fermeture de 2 entreprises industrielles importantes** : Thomson Angers (343 salariés) à Angers et SOTIRA 49 (204 salariés) à Pouancé.

▪ Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Depuis septembre 2011, le dispositif de droit commun dans le domaine de **l'accompagnement des personnes licenciées pour motif économique** est le **Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)**. Ce dispositif, mis en œuvre par Pôle emploi ou ses

opérateurs, remplace les conventions de cellules de reclassement financées par l'UT DIRECCTE et supprimées en 2011. L'UT DIRECCTE s'est attachée en 2012 à la mise en place d'un **comité de pilotage départemental CSP** qui réunit l'État, Pôle Emploi, les principaux OPCA et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, la **collaboration avec Pôle Emploi a été renforcée**, en ce qui concerne l'information et le suivi des PSE, ainsi que la mise en œuvre du CSP sur les licenciements collectifs importants.

▪ **La convention d'allocation temporaire dégressive**

Cette mesure a pour objectif de **favoriser le reclassement externe** d'un salarié licencié pour motif économique, en lui accordant une compensation financière pendant 2 ans, s'il subit une baisse de rémunération dans l'emploi de reclassement.

Ce dispositif a été principalement utilisé dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. En 2012, **14 conventions** ont été signées, portant sur **725 bénéficiaires potentiels**, et **23 personnes ont adhéré au dispositif** (8 conventions et 63 adhérents en 2011). Pour 2012, le montant de l'aide de l'État dans le cadre de cette mesure s'élève à 88 144 € (95 619 € en 2011) - *BOP central 103* -.

1.1.2.3. L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE)

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a institué une **aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE)** qui a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par les bénéficiaires du RSA socle lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle. La mise en place et le suivi de cette aide ont été confiés à l'UT DIRECCTE.

Les **modalités d'attribution de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) ont été définies** dans un règlement technique annexé à la convention-cadre d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les dépenses qui peuvent être prises en charge au titre de l'APRE sont celles exposées à l'occasion de la prise ou à la reprise d'un emploi, au suivi d'une formation ou à la création d'une entreprise (dépenses en matière de transport, d'habillement, de logement, de garde d'enfants). Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres dépenses peuvent être éligibles dès lors qu'elles s'inscrivent bien dans l'objet de l'APRE.

Le règlement technique de l'APRE prévoit la possibilité de **percevoir une première aide forfaitaire de 200 €** à laquelle s'ajoutent des versements supplémentaires pouvant aller jusqu'à 1800 € voire 2800 € par personne et par an.

L'instruction de la demande d'APRE a été confiée aux conseillers Pôle Emploi, aux conseillers emploi formation du Conseil Général, aux conseillers des PLIE d'Angers, Cholet et Saumur, aux travailleurs sociaux de la CAF, du Conseil Général et de 6 CCAS conventionnés. Le versement de celle-ci est assuré pour le compte de l'État, par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Anjou.

Au 31 décembre 2012, **621 917,95 €** (488 705,91€ en 2011) ont été versés aux 1 146 bénéficiaires du RSA (contre 855 bénéficiaires en 2011).

Les membres du comité de suivi sont très vigilants à faire de ce dispositif une aide destinée à lever les freins (essentiellement liés à l'absence de mobilité) à un retour à une activité, ainsi que les difficultés soudaines qui pourraient compromettre le maintien dans l'activité (dépenses importantes sur un véhicule, etc...). Les « **dépenses de mobilité** » qui recouvrent les frais de transport, le paiement de carburant, la réparation de véhicules, la location de véhicule, l'assurance du véhicule, s'élèvent à **501 418,51 €, soit 80,6 % des crédits APRE mobilisés en 2012**.

1.1.2.4. Les aides à la création d'emplois

1.1.2.4.1. Les contrats aidés

Dans un contexte de persistance du chômage et d'augmentation du chômage de longue durée, l'UT DIRECCTE a poursuivi sa **mobilisation aux côtés des prescripteurs pour promouvoir les placements en contrats aidés.**

▪ ***Dans le secteur non marchand***

En 2012, **3 411 contrats d'accompagnement dans l'emploi** ont été conclus dans le département de Maine-et-Loire (3 080 en 2011) dont 1 110 contrats cofinancés par le Conseil général pour des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). 1 095 contrats d'accompagnement dans l'emploi (soit 34 % de la totalité des contrats prescrits) ont été placés dans les ateliers et chantiers d'insertion et 287 dans les communes.

▪ ***Dans le secteur marchand***

En 2012, **463 contrats initiative emploi** ont été conclus en Maine-et-Loire dont 55 contrats cofinancés par le Conseil général pour des bénéficiaires du RSA.

1.1.2.4.2. Les mesures en faveur des jeunes

▪ ***Les emplois d'avenir***

L'État (dont l'UT DIRECCTE) s'est très activement **engagé dans l'action de communication autour du nouveau dispositif emploi d'avenir** entré en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2012 et destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (ou jeunes travailleurs handicapés de moins de 30 ans) peu ou pas qualifiés. Les emplois d'avenir s'adressent essentiellement au **secteur non marchand**, et en particulier aux collectivités et aux associations.

Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Le législateur a souhaité que le contrat de travail associé à l'emploi d'avenir soit à durée indéterminée ou à durée déterminée de 36 mois (article L 5134-115 du code du travail) afin de garantir aux jeunes une stabilité dans leurs parcours d'insertion. Le texte prévoit néanmoins une exception « en cas de circonstances particulières » liées au bénéficiaire, ou au projet associé à l'emploi, permettant de conclure des contrats de 12 mois.

En Maine-et-Loire, l'**objectif** d'entrées en emplois d'avenir pour 2012-2013 est fixé à **1 118**.

▪ ***Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)***

Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un **dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, et dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent à un niveau de formation Bac+2 non validé.

Mis en œuvre au nom de l'État par les missions locales, le CIVIS comprend un accompagnement personnalisé et régulier, le bénéfice du régime général de sécurité sociale pendant les périodes où le jeune ne bénéficie d'aucune protection sociale, et la possibilité d'un soutien de l'État sous la forme d'une **allocation pouvant atteindre 1 800 € par an** (plafond relevé de 900 € à 1800 € par le décret n° 2010-321 du 22 mars 2010).

Le montant effectivement mobilisé au profit des jeunes s'élève à **577 995 €** pour l'année 2012 concernant **2 173 jeunes**. L'**objectif** départemental CIVIS a été fixé à **2 216 entrées** pour l'année 2012.

Ainsi, **2 284 conventions** ont été signées en 2012 (2 184 en 2011) dont 321 avec des jeunes sans qualification.

▪ **Le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)**

Afin de consolider l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes, la loi de finances de 2005 a prévu la création d'un **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes** – FIPJ - qui se décline principalement en aides directes, visant la sécurisation financière des parcours des jeunes mineurs (exclus de l'allocation CIVIS), ou permettant la prise en charge de frais urgents liés au logement, à la nourriture, aux vêtements et en aides indirectes, assurant le financement d'actions de nature à contribuer aux parcours des jeunes sans se substituer aux financements de droit commun.

Dans le Maine-et-Loire, **65 344 €** ont été mandatés en **2012** (55 230 € en 2011) - *BOP local 102-*, concernant le cofinancement de l'encadrement technique pour 20 places "jeunes" dans des chantiers d'insertion, le financement d'une action à destination de jeunes travailleurs handicapés (8 000 €) et le financement d'une action dans le cadre des aides financières gérées par l'UDAF (13 944 €).

1.1.2.5. Les emplois liés au développement des services à la personne

Ce secteur est, traditionnellement, **bien implanté dans l'économie du département**. La mise en place d'une plate-forme départementale des services à la personne (Anjou domicile) a contribué historiquement à la structuration et au développement de l'offre de services. Cette structuration initiale a connu, ces dernières années une forte évolution, en raison de la **part croissante sur le marché des producteurs de service du secteur marchand**.

Pour coordonner et appuyer les actions engagées en vue du développement des services à la personne, la loi du 26 juillet 2005 a créé l'**Agence nationale des services à la personne** (ANSP).

Dans le cadre des actions départementales pilotées par le directeur de l'UT DIRECCTE en tant que Délégué territorial des services à la personne, **deux actions** ont marqué plus particulièrement l'année 2012 :

- Le Salon départemental des services à la personne le 16 novembre 2012 au Centre des congrès d'Angers,
- Le groupe de travail santé dans le secteur des SAP.

Les **associations et entreprises agréées par la DIRECCTE** permettent aux particuliers de **bénéficier de réductions fiscales** pour des travaux très variés. La loi du 23 juillet 2010, effective depuis le 22 novembre 2011, a assoupli les conditions d'agrément des prestataires de services à la personne : l'agrément simple est remplacé par un système déclaratif pour les services destinés aux publics non fragiles (facultatifs mais indispensable pour l'ouverture du droit aux avantages fiscaux) et pour les activités destinées aux publics fragiles, l'agrément demeure obligatoire.

Fin 2012, le département comptait, **514 structures agréées, tous modes d'intervention confondus**, correspondant à **4 661 salariés**. L' UT DIRECCTE a **retiré la déclaration de deux structures**, du fait de l'exercice de leur activité hors champ des services à la personne et du non-respect de la condition d'activité exclusive.

1.1.3. La formation professionnelle

1.1.3.1. La formation professionnelle des jeunes

▪ L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail ouvert aux jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans. Contrat de travail de type particulier, il offre en alternance, une **formation générale d'au moins 400 heures** par an dispensée dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique chez un maître d'apprentissage. La durée normale du contrat est de deux ans, et la rémunération minimale versée à l'apprenti varie (en fonction de la durée du contrat, de l'année d'apprentissage, de l'âge et du niveau de l'apprenti) de 25 à 93 % du SMIC.

La conclusion de contrats d'apprentissage est **encouragée par une exonération de charges** et par une **aide régionale aux employeurs d'apprentis** à la fin de chaque année du cycle de formation et en fonction de l'assiduité de l'apprenti en CFA.

Depuis le 1er janvier 2003, c'est la région qui a en charge la gestion des aides forfaitaires. La responsabilité de l'enregistrement et la validation des contrats d'apprentissage du **secteur privé** est désormais **confiée aux différentes chambres consulaires**, depuis la parution du décret n° 2011-1924 du 21 décembre **2011** faisant suite à la loi n° 2005-882 du 2 août 2005.

L'UT DIRECCTE continue néanmoins à enregistrer les contrats signés par le secteur public non industriel et commercial. En 2012, **4 062** contrats ont été enregistrés dans le secteur privé (contre 3 777 en 2011) soit une évolution de + 7,6 % sur une année, et **80 contrats d'apprentissage** ont été **conclus dans le secteur public** (61 en 2011).

▪ Le contrat de professionnalisation

Ce contrat vise à **favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle** des jeunes de 16 à 25 ans révolus et des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, et à leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle. C'est un contrat de travail de type particulier à durée déterminée (6 mois à 12 mois, ou 24 mois au plus si un accord de branche le prévoit). Les salariés, rémunérés par l'entreprise, perçoivent une rémunération variant de 55 à 80 % du SMIC s'ils ont de moins de 26 ans, et égale au SMIC ou à 85 % du salaire minimum conventionnel s'ils ont au moins 26 ans.

Depuis le 20 mai 2011, **l'UT DIRECCTE n'enregistre plus les contrats de professionnalisation**, cette mission étant désormais **du ressort des OPCA** (Organismes publics collecteurs agréés) depuis le 20 mai 2011.

En 2012, **1 731 contrats de professionnalisation** ont été conclus dans le département (contre 1 738 en 2011), soit une diminution de - 0,4 % par rapport à l'année dernière, dont 1 385 concernent des salariés âgés de moins de 26 ans (1 379 en 2011), soit 80 % des contrats.

1.1.3.2. La formation professionnelle des adultes

▪ La certification et la politique du titre professionnel

Suite à la loi du 17 janvier 2002 consacrant un nouveau droit d'accès à la certification (la Validation des Acquis de l'Expérience - VAE), le ministère a engagé une réforme de sa politique de certification. Le titre professionnel se substitue au certificat de formation professionnelle. La politique de certification est devenue une activité à part entière des services déconcentrés.

En 2012, les différents centres ont organisé **269 sessions de validation pour 2 430 candidats** (2 271 en 2011) avec une évolution de 7 % sur un an, et la **délivrance de 1 838 titres professionnels** (1 638 en 2011), dont **22 titres délivrés dans le cadre de la VAE**.

Les sessions de validation permettant d'accéder aux certificats de compétences

professionnelles ont permis la délivrance de **300 livrets de certification** en 2012 (235 en 2011). Ainsi, au total en 2012, **2 138** certifications partielles et complètes (1 882 en 2011) ont été mises en œuvre.

▪ **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

La validation des acquis de l'expérience est définie par la loi de Modernisation Sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002. **Elle permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP).**

En 2012, l'UT DIRECCTE a reçu et instruit **86 demandes** (104 en 2011). Parmi elles, 70 recevabilités ont été accordées, 14 dossiers ont été rejetés, et 2 dossiers sont en attente d'instruction. Au titre de cette mesure, **96 170 € ont été mandatés en 2012 - BOP local 103-**.

1.2. L'action en faveur des entreprises, du commerce et de l'artisanat

1.2.1. Les aides à la création d'entreprise

1.2.1.1. Les aides de droit commun

▪ **Les exonérations de charges sociales dans les ZRR**

Dans les ZRR (zones de revitalisation rurale), toute création d'emploi d'une durée déterminée d'au moins 12 mois, qui a pour effet d'accroître l'effectif d'une entreprise dont l'effectif n'excède pas 50 salariés, donne lieu, pour chaque emploi ainsi créé, à une **exonération totale des charges patronales de sécurité sociale pendant 1 an**. Dans le département, les secteurs géographiques concernés sont les cantons de Candé et Noyant-Méon. En 2012, **9 déclarations** ont été enregistrées auprès de l'UT DIRECCTE (22 en 2011).

▪ **Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**

Le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions économiques et sociales de l'artisanat, du commerce et des services, créé en 1989.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'UT DIRECCTE réalise le contrôle de service fait des collectivités et des entreprises ayant bénéficié d'une subvention FISAC. Auparavant, cette mission était réalisée par la préfecture.

L'UT DIRECCTE procède au contrôle de service fait. 3 contrôles de service fait ont été réalisés en 2012 (1 en 2011).

1.2.1.2. Les aides à vocation sociale

▪ **Les conventions pour la promotion de l'emploi**

Les conventions pour la promotion de l'emploi sont conclues entre l'État et divers organismes afin de **favoriser indirectement la création d'activités économiquement viables** et l'émergence de projets en faveur de l'emploi. Cette mesure, dont les modalités sont définies par la circulaire CDGEFP n° 97/08 du 25 avril 1997, est rattachée au BOP (budget opérationnel de programme) 103 - accompagnement des mutations économiques et promotion de l'emploi – de la mission travail et emploi.

Le montant des crédits attribués en 2012, **122 318 €**, en augmentation sensible par rapport à 2011 (99 893 €), a permis la conclusion de **11 conventions** avec 9 associations et 1 société SARL. Les crédits ont été majoritairement octroyés au bénéfice de l'accompagnement de salariés en contrat de professionnalisation par les GEIQ (50 078 €, soit 40,94 %), de la création

d'entreprise (21 240 €, soit 17,36 %), des services à la personne (21 000 €, soit 17,17 %), et des groupements d'employeurs et GEIQ (20 000 €, soit 16,35 %).

Les secteurs d'activité concernés sont le bâtiment et les travaux publics, les transports, l'agriculture, l'artisanat et les services, le commerce et les services à la personne.

▪ **Le dispositif local d'accompagnement (DLA)**

En 2011, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 visant à la mise en place du DLA (dispositif local d'accompagnement) a été signée avec le FONDES (fonds de développement solidaire) qui gère le dispositif dans le Maine-et-Loire.

Ce dispositif a pour objet d'accompagner **les associations qui développent des activités sociales créatrices d'emploi, dans leur développement et leur démarche de consolidation économique**, en leur permettant de bénéficier d'un soutien dans les domaines de l'organisation, la restructuration, le développement, la résolution de problèmes financiers, et la mise en place d'outils de gestion financière.

74 899 € ont été engagés et mandatés pour cette mesure en 2012 au bénéfice des associations, au titre du BOP local 103. Ces crédits ont permis de financer **38 ingénieries** pour des structures nouvelles ainsi que **47 suivis d'impact** pour des structures accompagnées les années précédentes.

1.2.2. L'animation sectorielle et thématique

1.2.2.1. La revitalisation du bassin d'emploi d'Angers

Depuis la loi n° 2005-38 du 18 janvier 2005, **les entreprises de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés qui procèdent à un licenciement collectif** affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi, sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois sur ce même bassin d'emploi.

Pour le bassin d'emploi d'Angers, un dispositif de **mutualisation des fonds de la revitalisation** a été mis en œuvre, dans le cadre d'une convention de partenariat, conclue le 7 mars 2007 puis rénovée en 2009, entre l'État et les collectivités territoriales concernées. L'objet de ce partenariat est la recherche et l'accompagnement de tout projet de création d'activité ou d'emploi de nature à participer à la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers. Sa mise en œuvre a été confiée à l'agence **Angers-Loire-Développement**, en association étroite avec les autres structures de développement économique.

En 2012, **aucune entreprise du bassin d'emploi d'Angers n'a été assujettie à l'obligation de revitalisation**. Les licenciements collectifs les plus importants concernaient des entreprises non concernées par l'obligation (THOMSON Angers pour cause de liquidation judiciaire, AREAS Assurances en raison d'un effectif total inférieur à 1000 salariés).

Sur la période 2007-2012, le Fonds de revitalisation a soutenu 52 projets d'entreprises, dont **5** en 2012, pour un engagement de **création de 1 244 emplois** et un montant global de 2 891 000 €, soit une aide moyenne de 2 324 € par emploi créé.

Le nombre **d'emplois créés** au 1^{er} janvier **2013** est de **937**, soit un taux de concrétisation de **75 %**.

1.2.2.2. La revitalisation du Saumurois et du Beaufortais

Les actions menées en 2012 s'inscrivent dans la continuité de celles initiées en 2010 et poursuivies en 2011. En 2010, **l'État a assujetti à la revitalisation**, à 3 reprises, **le groupe France Champignon**. Une première convention de revitalisation concernant Chacé a été conclue le 2 août 2010. Une deuxième convention concernant Beaufort en Vallée a été conclue le 30

novembre 2011, entre l'État et le groupe France Champignon (1 300 salariés). **En 2012, une troisième convention a été conclue le 11 janvier concernant Saumur Bagneux.**

Les territoires impactés par les restructurations de France Champignon sont le Saumurois et le Beaufortais. Dans une perspective de mutualisation des fonds de ces 3 conventions et de mise en cohérence des actions de revitalisation sur ces 2 territoires, le groupe France Champignon a accepté que les fonds de la revitalisation viennent partiellement **abonder le dispositif préexistant dénommé ALIZE** (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi).

Ce dispositif de soutien à l'activité économique et à la création d'emplois par l'accompagnement de projets de PME en développement, au moyen d'aides financières (avances remboursables) et d'apports en compétences (cadres et techniciens de grandes entreprises partenaires), a ainsi pu être enrichi d'une nouvelle action, l'aide à la création directe d'emplois.

Les **fonds de la revitalisation** mis à disposition par France Champignon **s'élèvent au total à 1,1 M€ dont 660 000 € affectés au dispositif ALIZE**, en vue d'une utilisation sous forme d'aides directes aux entreprises créant des emplois et d'avances remboursables à des PME en développement. Les fonds restants permettront de financer d'autres actions de revitalisation, après validation par un comité de pilotage associant les différents partenaires et le groupe France Champignon.

Dans le cadre d'ALIZE, les actions sont bien avancées, puisque **les engagements des entreprises ayant sollicité le fonds portent sur 295 emplois créés ou à créer** et représentent 451 000 € d'aides. Au 15 février 2013, **130 emplois ont été créés.**

1.2.2.3. La revitalisation du Segréen

En 2012, le licenciement collectif effectué dans l'entreprise SOTIRA 49 à Pouancé (204 salariés), dans le cadre d'une fermeture effective au 31 décembre 2012, a donné lieu à **assujettissement à la revitalisation du groupe SORA Composites.**

Celui-ci a immédiatement affirmé sa volonté de satisfaire à cette obligation en privilégiant la ré-industrialisation du site de Pouancé. Une négociation s'est engagée en vue de conclure une convention de revitalisation dont **l'originalité sera de reposer entièrement sur le plan d'action du groupe pour réindustrialiser le site.**

Au terme de l'année 2012, des projets d'implantation de nouvelles activités industrielles existent, dans le domaine de la plasturgie. Certains projets sont confirmés et d'autres sont en attente de confirmation. La conclusion d'une convention de revitalisation est en bonne voie.

1.2.2.4. Le plan local de redynamisation de Maine-et-Loire

Compte tenu des opérations de restructuration des établissements de la Défense dont a fait l'objet le Maine-et-Loire et en particulier le bassin d'emploi d'Angers avec le regroupement en 2012 sur le site de Bourges d'une partie des activités de l'établissement technique d'Angers (ETAS) à Montreuil-Juigné qui entraînera la suppression d'environ 200 postes, le Plan local de redynamisation vise à permettre de créer des emplois en compensation de ceux qui ont été perdus du fait de cette restructuration (440 emplois directs sur 3 ans).

A cette fin, **la contribution financière de l'État est de 1,5 M€** sur une durée de 3 ans dont 1M€ au titre du FRED et 0,5M€ au titre du FNADT.

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR s'inscrivent dans deux axes de développement :

- conforter les domaines d'excellence du Maine-et-Loire en :

- développant le pôle « Innovation et Technologies de la Santé » à Angers (soutien au développement de la structure fédérative de recherche, renforcement de l'attractivité de l'École

Doctorale Biologie Santé, soutien au développement des entreprises et de l'innovation, mobilisation du potentiel scientifique angevin et sensibilisation des PME aux opportunités du secteur santé, matérialisation et animation d'un site technopolitain réservé à la santé),

- soutenir le développement économique des territoires en :

- favorisant la création d'emplois dans le secteur de l'industrie et des services (aide aux entreprises), la création ou la reprise d'entreprises par des ressortissants défense en phase de reconversion,
- proposant des petites surfaces mixtes « atelier », « bureaux » et « stockage » pour aider de petites entreprises à s'implanter et à démarrer leur activité,
- aménageant un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de la Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé,
- étendant le parc d'activités communautaire d'Angers la Membrolle, secteur de la Chevallerie,
- structurant le secteur culturel et créatif,
- stimulant, diffusant et accompagnant les usages performants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les TPE/PE (actions de conseil, d'information et de formation).

Le périmètre retenu est celui de l'agglomération d'Angers et pour certaines actions également celui de la communauté de communes du Lion-d'Angers. A titre dérogatoire, pour l'action « Aide directe aux entreprises », le périmètre pourra être étendu (au cas par cas) à des projets structurants implantés sur la communauté de communes de Segré.

La convention du PLR conclue entre le préfet de Maine-et-Loire et les présidents du Conseil régional, du Conseil général, d'Angers-Loire-Métropole et de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire **a été signée le 24 octobre 2012.**

1.2.3. Soutien à l'économie face à la crise financière et économique

Dans la continuité du plan de relance de l'économie initié au niveau national à partir de 2009, la **mensualisation des remboursements de crédit de TVA a été reconduite en 2012** et le **remboursement immédiat du crédit impôt recherche (CIR)** a été institué (suppression du délai de 3 ans). S'agissant du crédit d'impôt recherche, **139 entreprises** ont bénéficié de cette mesure dans le Maine-et-Loire pour un **montant global de 8 642 000 d'euros**.

1.2.4. Examen des problèmes de financement des entreprises

▪ **Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes sociaux (CCSF)**

La CCSF s'est réunie à **9 reprises en 2012** dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles, voire structurelles dans l'attente d'un plan de restructuration. Elle a été **saisie par 53 entreprises** (contre 30 en 2011). En moyenne, la CCSF a été saisie par 7 nouvelles entreprises chaque mois sur le dernier trimestre contre 3 aux 2 trimestres précédents.

Au total, en 2012, la Commission a accordé **22 plans d'apurement à titre définitif**. Le délai moyen de règlement consenti était de 7 mois pour apurer un passif global de 1 399 715 €..

L'année 2012 a également été marquée par la création de la **Cellule de veille et d'alerte précoce au niveau régional**. Celle-ci est née avec la désignation d'un **Commissaire au redressement productif pour chaque région**. M. Frédéric PALLU (DIRECCTE), a été nommé pour les Pays-de-la-Loire. Cette cellule régionale fait régulièrement le point sur la situation des **entreprises qui rencontrent des difficultés** mais aussi sur **celles en développement**.

Elle bénéficie, au niveau **départemental**, du soutien de la **Cellule de détection**. Cette dernière s'est réunie à deux reprises en 2012. Lors de la première réunion, le 10 septembre 2012, M. PALLU est venu présenter sa mission et le fonctionnement de la cellule régionale. De cette façon, **l'échelon départemental a pu redéfinir son mode de fonctionnement habituel** pour mieux répondre aux attentes du dispositif régional. Désormais, un **échange d'informations** s'opère régulièrement entre les deux instances.

1.2.5. L'aménagement commercial

Durant l'année 2012, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a examiné **21 dossiers** (dont 5 dossiers déposés durant les mois de novembre et décembre 2011) **en 10 séances** (18 dossiers en 8 séances avaient été examinés en 2011).

Il convient de relever que le 19 janvier 2012, la CDAC de Maine-et-Loire a autorisé la création d'un cinéma multiplexe de six salles et 1 197 fauteuils, à l enseigne MEGARAMA aux Ponts-de-Cé. Or, comme suite à des recours qu'elle a admis, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a refusé cette création le 10 mai 2012.

3 autres décisions de la CDAC ont fait l'objet de recours en 2012 :

- la décision de la CDAC du 18 avril 2012 refusant l'autorisation de procéder à l'extension du supermarché à l'enseigne Leclerc à St Jean de Linières, pour une surface de vente de 1028 m² : le recours présenté devant la CNAC a été admis et la commission nationale a autorisé la réalisation du projet le 24 juillet 2012 ;

- la décision de la CDAC du 11 septembre 2012, autorisant la création d'un magasin à l'enseigne Leroy Merlin à Cholet pour 11 994 m², par modification substantielle d'un projet déjà autorisé (en augmentant la surface de vente de 1 294 m²) : des recours devant la CNAC ont été formés mais la commission nationale, dans sa séance du 17 janvier 2013, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur ces recours puisque la société Leroy Merlin avait renoncé à son projet ;

- la décision de la CDAC du 5 décembre 2012 refusant l'autorisation de procéder à la création d'un magasin à l'enseigne super U à Corné pour une surface de vente de 2200 m² : le recours formé devant la CNAC n'a pas été admis et la commission nationale a refusé la réalisation du projet le 14 mai 2013.

Le total des surfaces de vente autorisées en 2012 par la CDAC s'est élevé à 22 720,33 m² concernant les secteurs suivants : alimentaire, supermarchés (14 873 m²) ; équipement de la maison (6 283,93 m²) ; équipement de la personne (489,40 m²) ; surfaces autorisées autres (1 074 m²).

1.3. L'économie agricole

1.3.1. Préservation des espaces nécessaires à l'agriculture

Le contrôle des structures répond aux objectifs fixés par le Projet Agricole Départemental orienté notamment par la volonté d'assurer un développement durable du territoire, tout en maintenant de nombreux actifs sur les exploitations.

En 2012, **628 demandes d'autorisations** d'exploiter ont été instruites (623 en 2011). Les installations individuelles représentent 13% des dossiers, pour un pourcentage global d'installations de 22 %, soit 141 dossiers d'installation. En 2012, les avis délivrés en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture sont **favorables pour plus de 60%** des demandes.

1.3.2. Les politiques d'installation : l'accent mis sur les jeunes exploitants

La dynamique d'installation initiée en 2010 se maintient en 2012, avec **109 projets d'installations validés**, pour un montant d'**aides DJA** (Dotation Jeune Agriculteur) de **1 354 550€**. De plus, 127 projets de formation ont été validés pour l'année 2011.

Le **Programme de Développement des Initiatives Locales** (PIDIL) a permis de prendre en charge des frais d'audit, de financer des aides au bail aux cédants exploitants ou non exploitants agricoles, ainsi que des aides à l'investissement foncier, pour un montant total d'aides attribuées de 61 741 €.

1.3.3. La modernisation des installations agricoles

En 2012 les dépôts de dossiers concernant le **Plan végétal environnement** (PVE) ont respecté 3 appels à candidatures au 30 mars, 31 mai et 14 septembre. Au total **86 dossiers** ont été retenus. Il représentent un montant total de **398 307,10 €**, soit une baisse des aides de 28 % par rapport à 2011.

En ce qui concerne le **Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage** (PMBE), **63 dossiers** ont été retenus, pour un montant total de **742 346 €**, soit une baisse de 33 % par rapport à 2011.

Le **Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage avicole** (PMBE) est une aide à la exceptionnelle à destination de la filière avicole mise en place sur 2 ans avec l'aide du Conseil Régional. 4 dossiers ont été déposés et un montant total de **59 5253 € d'aides** va être débloqué.

En 2012, le **Plan de performance énergétique** a permis de financer les 81 dossiers retenus pour un montant total de 814 414 €, soit une **augmentation de 25% par rapport à 2011**.

1.3.4. Paiement des aides de la PAC

▪ Situation des paiements au 31/12/2012 (aides découplées DPU + aides couplées)

Comme en 2011, les aides surfaces qui cumulent les **droits à paiement unique** (DPU) et les **aides couplées aux surfaces** (aide supplémentaires aux protéagineux) ont été payées en 2 fois : 50% des DPU (aides découplées) le 16 octobre 2012, puis le solde le 1^{er} décembre 2012. Le montant total des aides ainsi versées en 2012 s'élève au total à **121 757 259 €** dont 119 378 574,64 euros d'aides découplées (122 171 912 € en 2011).

▪ Contrôles sur les dossiers aides surfaces

48 exploitations (contre 411 l'année dernière) ont été contrôlées par délétection et sur place en 2012 dans le Maine-et-Loire. Le nombre de dossiers avec écart et incidence financière s'élève à 10 dont 6 avec une incidence financière supérieure à 1 000 €.

▪ Découplage des aides en 2012

En 2012, l'aide à la transformation de lin et chanvre destinés à la production de fibre, l'aide à la production de semences et la prime aux protéagineux ont été **découplées** à hauteur de **100%**.

Deux programmes départementaux ont permis d'attribuer des dotations aux jeunes agriculteurs nouvellement installés :

- le premier, ouvert aux installés entre le 16 mai 2011 et le 15 mai 2012, a recueilli 70 demandes dont 32 ont bénéficié d'une dotation pour un montant total de 63 280 €.
- le second pour ceux installés depuis 2007 n'ayant pas bénéficié d'un programme antérieur a permis de doter 63 jeunes pour un montant total de 80 260 € (sur 268 dossiers réceptionnés).

1.3.5. Gestion des quotas laitiers

Mis en place en 1984 avec une gestion départementalisée, les quotas laitiers ont évolué au 1er avril 2011 vers une **organisation par bassin de production**, afin de permettre une optimisation de la gestion des références et la préparation de la fin du dispositif, prévue en 2015. Le Maine-et-Loire et 7 autres départements de la Région Bretagne et Pays de la Loire (sauf Vendée) constituent le bassin laitier du grand ouest (assurant 33,6 % de la production nationale).

Les 1 964 exploitations laitières sur le Maine-et-Loire se sont vues attribuer un quota de production annuelle moyen par exploitation de **326 356 litres** en 2011, maintenu en 2012.

La DDT a instruit **121 dossiers de transfert de référence laitière** en 2012 (142 dossiers en 2011). **27 producteurs ont souhaité abandonner la production laitière**, ce qui libère un volume de 6,4 millions de litres pour un montant à indemniser de 278 610,69 € (dossiers en cours d'expertise à FranceAgriMer). **707 exploitations** ont souhaité participer au dispositif de **transfert spécifique sans terre** pour un volume demandé de 22,7 millions de litres et 1 379 exploitations ont déposé une demande d'attribution gratuite.

Afin de contrôler l'activité des producteurs de lait, **21 contrôles sur place ont été réalisés** chez les producteurs livreurs. Par ailleurs, 3 producteurs ont fait l'objet d'un contrôle au titre de la vente directe.

1.3.6. Aides en cas de crise et mesures de soutien au revenu

▪ Calamités agricoles

Compte tenu du caractère particulièrement contrasté de l'hiver 2011-2012, alternant douceur et froid intense, et de ses conséquences en matière de production horticole et de pépinières ornementales, une procédure de demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole a été mise en œuvre. La procédure a concerné **19 dossiers** pour une indemnité totale d'un montant de **1 651 794,44 €**.

Suite à la pluviométrie exceptionnelle du printemps 2012 conjuguée à un épisode de gel, l'ensemble du territoire départemental a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 20 décembre 2012 reconnaissant le caractère de calamité agricole pour les dégâts sur vergers de pommiers et poiriers

▪ Assurance récolte

Depuis 2010, l'État attribue une aide à l'assurance récolte, qui permet d'inciter les exploitants agricoles à assurer leur production pour laquelle des pertes éventuelles ne sont plus indemnisées via le Fonds de calamité agricole. Ce remboursement effectué en mars 2013 pour **687 exploitations** qui ont sollicité cette aide via leur dossier PAC 2012 a représenté un montant de **1 110 698,25 euros**.

▪ Catastrophes naturelles

La DDT a instruit sur l'année 2012 différentes demandes concernant des dégâts consécutifs aux phénomènes combinés de la sécheresse et réhydratation des sols (10 dossiers) ou à des orages (6 dossiers).

▪ Aides conjoncturelles

En 2012, les aides conjoncturelles ont concerné 48 demandes concernant les filières porcines, ovine et équine, pour un montant total d'aide accordée de 619 958,35 €.

▪ **Agridiff**

Ce sont 10 exploitations qui ont bénéficié de la mise en œuvre d'un plan de redressement économique via la procédure Agridiff en 2012. Six exploitations ont par ailleurs bénéficié d'une aide de l'État au redressement pour un montant total de 51 752,00 €. Pour les 4 autres exploitations, l'aide sera attribuée avec l'enveloppe 2013.

▪ **Aide à la réinsertion professionnelle**

8 exploitants souhaitant quitter l'activité d'exploitant agricole ont sollicité une aide à la réinsertion professionnelle, via une prise en charge partielle des coûts de formation ou de déménagement. **6** d'entre eux ont perçu **19 512,00 €** en 2012. Pour les 2 autres exploitations, l'aide sera attribuée avec l'enveloppe 2013.

▪ **Remboursement de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC)**

Le dispositif de remboursement partiel de la TIC a été reconduit en 2012. Il permet aux agriculteurs de bénéficier d'un remboursement pour partie des achats de fioul et de gaz naturel à destination d'activités agricoles.

1.4 Les actions en faveur d'une meilleure cohésion sociale

La lutte contre les exclusions et la préservation de l'égalité des chances demeurent des axes prioritaires de l'État.

1.4.1. Aides en faveur des publics en difficultés

1.4.1.1. L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le secteur de l'insertion par l'activité économique bénéficie d'un véritable statut reconnu par le code du travail, significatif de la reconnaissance de ce mode d'intervention économique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant les plus grandes difficultés.

Le dispositif repose sur trois principes majeurs :

- un **conventionnement systématique avec toutes les structures d'insertion par l'activité économique**, qui peuvent alors bénéficier des aides de l'État visées à l'article L 5132-2 du code du travail,
- un **agrément préalable des publics par Pôle Emploi** : cette orientation implique une véritable prise en compte par le service public de l'emploi des difficultés socio-professionnelles des personnes ; elle garantit que les structures recrutent effectivement les personnes les plus éloignées du marché du travail en vue de leur retour à l'emploi,
- un **pilotage local sous la responsabilité du représentant de l'État dans le département** dans le cadre du Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE). Celui-ci s'est réuni **7 fois en 2012**.

L'aide de l'État mandatée (hors FSE pour les entreprises d'insertion) au secteur de l'insertion par l'économique s'élève en 2012 à **4 056 957€** (3 921 210,93 € en 2011) - *BOP externe 102* - dont 540 193,25 € mandatés au titre des conventions « droit commun » 2011 correspondant à des engagements 2011.

En 2012, les aides de l'État en soutien aux acteurs qui participent à l'accueil et au suivi des personnes sans emploi et en difficultés socioprofessionnelles ont été réparties comme suit :

- **216 874 € au bénéfice de 18 associations intermédiaires** (dont 106 254 € correspondant au solde des conventions 2011 « droit commun »),

- **2 777 697,60 € au bénéfice de 24 entreprises d'insertion par l'économique** (dont **246 857.85 €** correspondant au solde des conventions « droit commun » 2011),
- **642 515 € au bénéfice de 5 entreprises de travail temporaire d'insertion** (dont 49 725 € correspondant au solde des conventions 2011).

Par ailleurs, le **Fonds Départemental pour l'Insertion** est spécialement dédié au secteur de l'insertion par l'activité économique, puisqu'il est destiné à financer le développement et la consolidation des initiatives locales en matière d'insertion par l'activité économique. Il a notamment pour objet de concourir au financement :

- **d'aides au conseil** nécessaires à l'identification, à l'élaboration et au suivi des projets de développement d'activités d'insertion par l'économique,
- **d'aides au démarrage, au développement** et, à titre exceptionnel, **à la consolidation** des structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique.

En 2012, **22 structures ont été aidées au total** (6 en 2011), dont 3 structures au titre de l'aide au démarrage, 13 structures au titre de l'aide au développement, 6 structures au titre de l'aide à la consolidation. La contribution de l'État a été de **118 171,40 €** (84 944,40 € en 2011) dont 10 820,40 € correspondant au solde des conventions 2011 « droit commun ».

Le département de Maine-et-Loire, eu égard au cadre contraint de l'enveloppe régionale, s'inscrit dans une **logique de maintien de l'offre d'insertion** pour répondre aux besoins des territoires. Dans cette logique, le service s'est impliqué, dans la mise en œuvre et l'instruction d'un appel à projet visant à la mise en place d'un nouveau Chantier d'insertion (ACI), suite à l'arrêt d'activité d'un chantier d'insertion mis en liquidation judiciaire en 2012. L'association **Angers Ressourcerie** a été retenue, au titre de la gestion d'une activité qui a pour objet la valorisation et la vente d'objets ou de meubles usés réemployables.

1.4.1.2. L'insertion des travailleurs handicapés

▪ Les entreprises adaptées (EA)

Les entreprises adaptées ont succédé aux ateliers protégés suite à l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les EA doivent toujours occuper un minimum de 80 % de travailleurs handicapés, orientées par le service public de l'emploi ou des personnes handicapées répondant à des critères d'efficience réduite.

Le statut du travailleur **handicapé** est celui d'un **salarié de droit commun** à part entière et, **désormais, chaque travailleur handicapé d'entreprise adaptée perçoit une rémunération à la charge de l'employeur au moins égale à 100% du SMIC.**

En 2012 dans le Maine-et-Loire, **16 entreprises adaptées** ont été conventionnées pour **811,5 postes de travailleurs handicapés** (804 en 2011), et ont perçu **1 216 093,00 €** en subventions de la **DIRECCTE**, ainsi que **10 527 589,46 €** en aides au poste versées par l'ASP *-BOP externe 102-*.

▪ Le PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) et sa déclinaison locale

En décembre 2012, **les demandeurs d'emploi en obligation d'emploi sont au nombre de 3 600 en catégorie A et représentent 10 % de la totalité des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** (données Pôle Emploi).

Le nombre de demandeurs d'emploi en obligation d'emploi a **fortement augmenté de**

27,2% entre décembre 2011 et 2012 (contre une augmentation de 12,4% du nombre de DEFM de catégorie A).

Les actions conduites en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap s'articulent autour des axes suivants :

- **l'accès à l'emploi**, notamment en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, en faveur des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (DETH) ayant une orientation Établissement ou Service d'Aide par le Travail non mise en œuvre, ainsi qu'en faveur du retour à l'emploi des DETH seniors,
- **la mobilisation des employeurs**, notamment par la participation à l'organisation du 3^e salon Employeurs et Handicaps,
- **le maintien dans l'emploi** (*Séminaire maintien dans l'emploi de Maine-et-Loire*).

1.4.1.3. La nomination d'un Référent handicap

La circulaire du 23 mars 2010 précise que l'État doit notamment garantir l'exercice et la protection des droits des personnes handicapées. Dans la **Directive Nationale d'Orientation pour 2012**, la Direction Générale de la Cohésion Sociale a donné les priorités gouvernementales et a demandé aux DDSC d'assurer :

- Un **suivi de l'allocation** des moyens de fonctionnement alloués aux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH),
- Un **pilotage de l'attribution des droits et prestations** et plus particulièrement sur l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Une **participation aux instances décisionnelles** (Comité exécutif des MDPH, Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)).

A ce titre, le Préfet de Maine-et-Loire a nommé, à compter du 1^{er} janvier 2012, un **référent « Handicap »**, chargé notamment au sein de la DDSC d'être **l'interface** avec la MDPH, avec les différents partenaires qui œuvrent dans le champ de l'AAH, d'assurer le **secrétariat du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH)**, ainsi que d'être le **représentant de l'État** au sein de la commission d'attribution du Fonds Départemental de Compensation.

1.4.1.4. La lutte contre les exclusions en matière de logement

▪ Le droit au logement opposable (DALO)

La loi du 5 mars 2007 a institué le Droit au Logement Opposable (DALO) par le biais d'un recours devant la commission de médiation. En Maine-et-Loire, cette commission fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2008. En 2011, **120 dossiers** ont été déposés. **57 demandes** ont été déclarées **prioritaires**. Les bailleurs et les associations ont fait **61 propositions de logement** ou d'hébergement dans le cadre du DALO.

▪ Le contingent préfectoral en faveur des ménages défavorisés

Le **contingent préfectoral** est un droit pour le préfet de présenter des candidats pour l'attribution d'un logement social. Le décret du 15 février 2011 relatif à la procédure d'attribution des logements sociaux et au droit au logement opposable rend obligatoire sa mise en œuvre dans tous les départements. En Maine-et-Loire, le contingent préfectoral est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'identification des ménages prioritaires repose sur des préalables (conditions de ressources) et est effectuée sur la base de critères de classification définissant 3 priorités, définies par ordre décroissant.

Les bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le Maine-et-Loire se sont engagés dans ce cadre à reloger **1 416 ménages prioritaires**. Dans les faits, ils ont **relogé 2 083 ménages** répondant aux priorités de l'État.

▪ **La Commission Départementale de Conciliation (CDC)**

La Commission Départementale de Conciliation, dont le secrétariat est assuré par la DTT, est chargée de régler à l'amiable les conflits entre bailleurs et locataires, afin de réduire les contentieux et soulager d'autant les tribunaux. En 2012, la commission s'est réunie à **8 reprises**, pour traiter les **36 litiges** qui ont fait l'objet d'une présentation en séance. **26 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation, soit 72 % des litiges traités.**

▪ **La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)**

Rendue obligatoire par la loi du 25 mars 2009, la CCAPEX vise à rendre le travail de l'ensemble des partenaires (bailleurs, travailleurs sociaux, élus locaux...) plus efficace en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, de donner un avis sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion. La CCAPEX, ayant adopté son règlement intérieur en 2010, est délocalisée à l'échelle des quatre arrondissements, pour faciliter la participation des acteurs locaux.

En 2012, la CCAPEX a été **saisie de 339 situations**, ce qui représente une **augmentation de 58%**. Les recommandations de la CCAPEX visent majoritairement, comme en 2011, à mobiliser les ménages sur leur situation (courriers, accompagnement social...).

1.4.1.5. La veille sociale et le plan d'urgence hivernale

▪ **La veille sociale**

Le dispositif de veille sociale départementale comprend le n° 115, un SAMU social, 2 services d'accueil et d'orientation : ANGERS et SAUMUR, 1 permanence sociale à CHOLET, 3 accueils de jour dont 2 à ANGERS et 1 à SAUMUR.

440 places d'hébergement généraliste étaient proposées dans le département au 1er novembre 2012, soit :

- CHRS d'urgence : 49 ;
- Places d'hébergement d'urgence de droit commun : 92 places ;
- Places annexes d'urgence (hors CHRS) : 2 ;
- Hébergement d'urgence « haut seuil de tolérance » : 19 (14 à ANGERS et 5 à SAUMUR) ;
- CHRS stabilisation : 42 ;
- CHRS insertion : 236.

▪ **Le plan d'urgence hivernale**

Il a pour objet la mobilisation des capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion durant l'hiver pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Il préconise **4 niveaux d'alerte** :

- *Le niveau 1 « vigilance »* : instaure une mobilisation permanente entre le 1er novembre et le 31 mars,
- *Le niveau 2 « temps froid »* : correspond à une situation météorologique aggravée sur plusieurs jours où la température ressentie est comprise entre -5 et -10°,

- Le niveau 3 « grand froid » : correspond à une situation météorologique aggravée sur plusieurs jours où la température ressentie est comprise entre -10 et -18°,
- Le niveau 3 « froid extrême » : correspond à des températures exceptionnellement basses pendant plusieurs jours où la température ressentie est inférieure à -18°.

Le dispositif d'hébergement et de veille sociale a été renforcé pendant la période hivernale. Pour le plan hiver 2011-2012, les capacités d'hébergement d'urgence ont été augmentées de 66 places dès le niveau « vigilance », 57 places au niveau 1 et de 72 places supplémentaires en niveau 2. En outre, 54 places en accueil ruraux ont été mises à disposition par les communes soit au **total 247 places d'urgence** en novembre et décembre 2012. Les équipes mobiles du SAMU social ont été renforcées, permettant une augmentation de l'amplitude horaire des maraudes.

Au cours de l'hiver **2011-2012**, le plan hiver n'a pas été déclenché. Toutefois, les locaux du CESAME (25 places) ont été mobilisés pendant 14 jours du 1^{er} février au 14 février 2012 pour 183 nuitées réalisées. Au cours de la période hivernale 2011-2012, le 115 a recensé **3.245 demandes dont 1.623 ont abouti sur un hébergement**.

Pour le plan hiver **2012 -2013**, en lien avec la ville d'Angers, il a été installé un dispositif de mise à l'abri la nuit pour l'accueil de **17 personnes SDF** avec un haut seuil de tolérance et de **40 familles primo arrivantes** avec des enfants en bas âge (enfants de moins de 7 ans).

Le public concerné : **393** personnes hébergées pendant l'hiver 2011-2012 :

- 70 % des demandes proviennent d'hommes seuls,
- 30 % proviennent d'unités familiales, dont la grande majorité est de la demande d'asile,
- Les jeunes demeurent dans les zones urbaines ou dans leurs proches périphéries,
- En milieu rural, le public concerné est surtout masculin, isolé et âgé d'environ 50 ans.

1.4.1.6. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD est un document cosigné par l'État et le Conseil général et validé par les partenaires au sein d'un comité responsable du Plan (CRP). Il articule étroitement les politiques d'action sociale et les politiques sociales du logement dans un ensemble de programmes et de plans d'actions.

Le PDALPD 2008-2012 de Maine-et-Loire a été prorogé jusqu'au 30 juin 2013.

L'État et le Conseil général ont lancé et financé en 2012 l'**évaluation du précédent PDALPD**. Cette évaluation a été menée conjointement avec l'évaluation du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et de la délégation des aides à la pierre du Département. La démarche d'évaluation du PDALPD, conduite de mars 2012 à mi-janvier 2013 a mobilisé tous les acteurs par le biais d'enquêtes, d'entretiens, de réunions territoriales et de réunions thématiques.

Les résultats de l'étude ont été présentés au Comité de pilotage de l'évaluation composé de représentants des bailleurs sociaux et privés, de collectivités locales dont les communautés d'agglomérations, des CAF et MSA, des associations œuvrant en matière d'hébergement et de logement des personnes défavorisées.

Cette évaluation **permet de définir les futurs axes du PDALPD** qui sera adopté en 2013.

1.4.1.7. Expérimentation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Issu du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) est un dispositif ayant vocation à coordonner, sur chaque département, l'offre et la demande d'hébergement d'urgence et d'en faciliter l'accès.

Suite à un travail de préfiguration financé par l'État et à une construction collective avec le Conseil général, les villes d'Angers, de Cholet, de Saumur, l'UDCCAS et les associations gestionnaires d'hébergement et de logement adapté, a été créée, en juillet 2011, l'**association gestionnaire du SIAO** sur le volet insertion.

Après une période de préfiguration de mai à décembre 2011, le SIAO 49 est installé dans ses locaux depuis fin 2011, et son inauguration a eu lieu le 12 mars 2012.

L'État a contribué en 2012 au fonctionnement du SIAO à hauteur de **165 050 €** sur un budget de 236 650 €.

1.4.1.8 Les pensions de famille – maisons relais

Les pensions de famille appartiennent à la catégorie de « **logement foyers** » dénommés « **résidences sociales** ». Elles ont pour mission de loger des personnes au faible niveau de ressources et en situation d'isolement ou d'exclusion lourde. Elles leur procurent un habitat durable, sans limitation de durée, dans un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans un environnement social.

Le fonctionnement de ces structures (financement de la fonction d'hôte) est financé par l'État, sur le programme 177 et le financement est plafonné à 16 € par jour et par personne.

Dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, un objectif national de 12 000 places a été fixé, soit un **objectif de 435 places pour la région des Pays-de-la-Loire** qui a été atteint et dépassé en 2009.

Pour 2012, il n'y a pas eu de modification des capacités pour le département mais une poursuite de l'accompagnement des projets en cours qui permettront la **mise à disposition de 44 places supplémentaires à la fin 2013**.

1.4.1.9. L'exercice des mesures de protection des majeurs en Maine-et-Loire

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le **schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales**, est arrêté pour 5 ans renouvelables. Une instance restreinte de suivi des orientations a été mise en place sous la forme d'un « groupe d'experts » régional d'une quinzaine de personnes (justice, conseils généraux, services tutélaires, mandataires privés, préposés d'établissement et l'État DDCS). Il travaille sur des thématiques particulières comme l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes protégées, ou encore le soutien aux tuteurs familiaux.

Nombre de mesures de protection (situation au 31/12/2012) :

Au 31 décembre 2012, **5 680 mesures tutelles/curatelles** ainsi que **180 mesures MJAGBF** (Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial) ont été assurées par les services chargés de l'exécution des mesures de protection (L'UDAF, l'association « Cité, Justice, Citoyen », l'ATADEM, les préposés d'établissement et les mandataires privés agréés).

En 2012, le coût du financement de ces mesures s'élève à un montant total de **3 348 869 €** à la charge de l'État.

1.4.1.10. Le Référent inspection

Le **Programme Régional d'Inspection de Contrôle et d'évaluation** (PRIICE) 2012 a été décliné au niveau départemental en trois volets :

- garantir la **sécurité** des publics accueillis et la qualité de service,
- contrôle de **conformité**,

- contrôle de **financement** : audit du SIAO urgence veille sociale.

Au cours de ce programme, le **bilan** des inspections / contrôles est le suivant :

- **2 accidents graves** dont un mortel dans les activités de baignade,
- **1 situation de dysfonctionnement** grave dans un séjour de vacances pour adultes handicapés,
- **6 situations d'encadrants des ACM** : mis en cause dans l'exercice de leurs activités.

1.4.2 La politique de la ville et la rénovation urbaine

L'État met en œuvre, à destination des habitants des quartiers, des moyens pour lutter contre la précarité. Les crédits pour ces opérations sont gérés soit par l'**Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances** (ACSé), soit par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans ce domaine, l'année 2012 a été marquée par la concertation sur la réforme de la géographie prioritaire. Cette concertation, avait pour objet de recueillir les observations des acteurs de terrain (élus, associations, habitants), afin de redéfinir les critères de la politique de la ville. L'objectif est de concentrer les moyens sur les territoires qui en ont le plus besoin.

1.4.2.1 La politique de la ville

1.4.2.1.1 Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

Ils sont au nombre de 3 dans le département : CUCS d'Angers-Trélazé et d'agglomération, CUCS de l'agglomération choletaise, CUCS de Saumur. Conclues initialement pour 3 ans (2007-2009), leur durée avait été prolongée d'une année avant la conclusion d'un nouvel avenant de prolongation sur la période 2011-2014.

Les crédits «politique de la ville» (CUCS et Réussite éducative), soit 1 848 165 €, ont été attribués principalement au profit des associations et dans les domaines suivants :

(VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE)

| Thématique principale | Réalisation 2012 | Part dans l'enveloppe départementale totale |
|---|------------------|---|
| 1 - Éducation et accès aux savoirs | 676 659 € | 36,61% |
| <i>dont réussite éducative</i> | <i>522 100 €</i> | <i>28,25%</i> |
| 2 - Emploi et développement économique | 524 685 € | 28,39% |
| 3 - Logement et habitat | 70 829 € | 3,83% |
| 4 - Santé et accès aux soins | 50 500 € | 2,73% |
| 5 - Culture et expression artistique | 86 971 € | 4,71% |
| 6 - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique | 300 837 € | 16,28% |
| <i>dont programme VVV (ville-vie-vacances)</i> | <i>105 630 €</i> | <i>5,72%</i> |
| 7 - Accès aux droits et lutte contre les discriminations | 15 500 € | 0,84 % |
| 8 - Prévention de la délinquance et justice | 35 780 € | 1,94 % |
| 9 - Pilotage, ressources et évaluation | 86 404 € | 4,68 % |
| 10 - GIP, mutualisateur | 0 € | 0 % |

Ce tableau montre l'**importance pour l'État des thématiques « éducation et emploi »** au travers des actions cofinancées et programmées en partenariat.

▪ **Accompagnement de la réussite éducative**

Dans le département, **4 programmes de réussite éducative (PRE)** (Angers, Cholet, Saumur et Trélazé) sont cofinancées par l'ACSé pour un montant en 2012 de **522 100€**. Ce programme est considéré comme prioritaire par l'ACSé et fait l'objet d'une animation et d'un suivi par la DDCS en lien avec l'Éducation Nationale.

▪ **Actions vers l'emploi**

En 2012, pour la dernière année, l'ACSé a versé la somme de **137 950€** aux Communautés d'agglomération Angers-Loire-Métropole (78 800€) et du Choletais (59 150€) pour le financement des **2 projets** du département retenus au titre de l'appel à projet national « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité* » (2009-2012).

1.4.2.1.2. Les mesures de la dynamique « Espoir-Banlieues »

La « **dynamique Espoir-banlieues** » (**DEB**), présentée en 2008, s'appuie sur cinq piliers : l'emploi, l'éducation, les transports, la sécurité et le financement des initiatives locales. En Maine-et-Loire, sont concernés quatre quartiers du CUCS d'Angers-Trélazé et agglomération figurant dans la liste des 215 quartiers (Liste 1) : Belle-Beille, Hauts de Saint-Aubin, Monplaisir à Angers, Le Grand-Bellevue, à Trélazé.

L'année 2012 a vu la poursuite de **mesures liées à l'éducation** : internats d'excellence et cordées de la réussite. Ces dispositifs conduits par l'Inspection d'académie bénéficient, pour les élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'un soutien financier de l'ACSé,

qui a été en 2012 de 18 500€.

1.4.2.1.3. Deux actions pour favoriser l'ouverture des choix professionnels

Partant du constat que les élèves de 3^{ème} issus des quartiers prioritaires ont des difficultés pour trouver un stage en raison notamment de **l'absence de réseaux**, les signataires du CUCS d'Angers-Trélazé et d'agglomération (État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux) se sont mobilisés et ont formalisé, via une convention, l'accueil des jeunes, sans solution de stage, dans les institutions signataires du CUCS. Cette convention a été mise en œuvre à la rentrée scolaire 2012-2013.

Par ailleurs, une action a été menée avec 3 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour faire **découvrir les métiers** concourant au fonctionnement de l'École Nationale d'Équitation (ENE) et aux spectacles du Cadre Noir. Ainsi, des collégiens de classe de 4^{ème} ont pu découvrir les métiers de l'équitation, mais aussi des métiers administratifs, techniques, de logistique, des espaces verts et de communication. Cette action initiée avec l'Éducation Nationale mise en œuvre sur l'année scolaire 2011-2012 a été reconduite sur l'année scolaire 2012-2013.

1.4.2.1.4. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Cette dotation non limitée aux territoires des CUCS, gérée en utilisant le circuit financier de l'ACSé, a permis le financement d'actions de prévention de la délinquance, d'accompagnement à la fonction parentale, d'actions destinées à combattre les violences faites aux femmes, d'équipements de vidéo surveillance.

Les crédits ont été de **223 630 € en 2012** avec deux enveloppes distinctes installation de vidéo protection (72 630 €), soutien aux projets d'actions portées par les associations et les collectivités territoriales (151 000 €).

Les crédits « politique de la ville » (CUCS, PRE, Dynamique Espoir-Banlieues) mais également les crédits FIPD, à compétence territoriale élargie, utilisent le circuit financier de l'ACSé. **En 2012, au total, 2 115 295 € de crédits ACSé ont été mandatés en Maine-et-Loire.**

1.4.2.1.5. Les exonérations de charges dans les ZRU et ZFU

▪ **Les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)**

Dans les ZRU (zones de redynamisation urbaine), toute création d'emploi d'une durée déterminée d'au moins 12 mois, ou d'une durée indéterminée, qui a pour effet d'accroître l'effectif d'une entreprise dont l'effectif n'excède pas 50 salariés, donne lieu, pour chaque emploi ainsi créé, à une **exonération totale des charges patronales de sécurité sociale pendant 1 an.**

Dans le département, les secteurs géographiques concernés sont Angers (Belle-Beille, Monplaisir, Verneau, Capucins), Trélazé (Les Plaines), Saumur (Croix Verte, Chemin Vert), Cholet (Bonnevay). **Une déclaration** a été enregistrée **en 2012** (8 en 2011).

▪ **Les Zones Franches Urbaines (ZFU)**

Dans les Z.F.U. (zones franches urbaines), des exonérations fiscales et sociales sont accordées aux petites entreprises présentes (50 salariés au maximum), ou qui s'y installent. En contrepartie, elles doivent réserver un tiers de leurs embauches ou de leurs emplois à des habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles (Z.U.S.) dans l'unité urbaine.

Les Z.F.U. ont été créées le 1^{er} janvier 2004 par la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003. Initialement ouvertes pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008, elles ont été prorogées jusqu'au

31 décembre 2014. Le département de Maine-et-Loire est concerné par le **quartier de Belle-Beille à Angers, ainsi que par 4 nouvelles rues du parc d'activités de Beaucouzé.**

En 2012, **64 déclarations** ont été enregistrées par l'UT DIRECCTE (67 en 2011).

1.4.2.2. La poursuite des chantiers de rénovation urbaine (immobilier)

Le département compte quatre projets de rénovation urbaine conventionnés sur les communes d'Angers, Cholet, Trélazé et Saumur.

- A **Angers**, la convention multi-sites concerne les quartiers de Belle-Beille, Monplaisir et Verneau (ZUS), et Grand Pigeon et la Roseraie (zones dites « article 6 », assimilées aux ZUS). En 2012, **87 % des constructions** (84% en 2011) et **96% des réhabilitations** (89% en 2011) sont réalisés.
- A **Cholet**, la convention, signée en 2004, concerne la ZUS de Laurent Bonneval, à proximité immédiate du centre ville de Cholet. Cette convention est en **cours d'achèvement**, avec l'engagement en 2012 des dernières opérations d'aménagement aux alentours du centre commercial.
- A **Saumur**, la convention, signée en 2008, couvre les quartiers du Chemin Vert et de la Croix Verte (ZUS) et des Hauts Quartiers (art 6). La convention de Saumur est la moins avancée des quatre conventions du département, se réalisant dans un contexte économique difficile pour la ville de Saumur.
- A **Trélazé**, la convention, signée en 2004, concerne les quartiers des Plaines et de Petit Bois. Cette convention est **l'une des premières achevées en France**, et elle a fait l'objet d'une étude expérimentale (10 en France) pour la réalisation d'un plan stratégique local (PSL) destiné à déterminer, avec l'ensemble des partenaires intervenant sur le quartier, des actions à moyen terme permettant de pérenniser les investissements réalisés (tant en terme de bâti qu'en accompagnement social et économique).

1.4.3. L'aide au logement

1.4.3.1. Le financement du logement social

La production de logements sociaux fait l'objet d'une délégation de compétence des aides à la pierre. En 2010, la convention de délégation au profit d'Angers Loire Métropole a été renouvelée pour une période de 6 ans, et celle du Conseil Général a fait l'objet d'avenants.

Les objectifs de production de logements pour 2012 ont été fixés à 750 logements pour ALM (Angers Loire Métropole) et à 527 pour le Département, soit une **programmation totale de 1277 logements locatifs sociaux.**

Ces **objectifs globaux** de production ont été **atteints à 100 %** (95% par ALM et à 121% par le Département). Au terme de l'année 2012, la production globale atteint un **niveau légèrement supérieur à celui de 2011** avec **1275** logements financés contre 1246 l'année précédente.

1.4.3.2. Le financement du logement social privé

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) intervient auprès des acteurs locaux et des opérateurs avec pour objectifs d'entretenir le parc de logements existants, de loger les populations défavorisées et de lutter contre l'habitat indigne.

En 2012, il a été alloué **3 521 355 € d'aides** permettant la **réhabilitation de 701 logements** répartis entre les propriétaires bailleurs (29) et les propriétaires occupants (672).

Le **programme « Habiter Mieux »** a apporté -par l'intermédiaire du Fonds d'Aide à la Réhabilitation Thermique (FART) des logements- **879 444 € de subventions**, dont 745 500 € (240 logements) au titre de l'aide de solidarité écologique (ASE).

1.4.3.3. Le logement des jeunes

L'État et le Conseil Général ont piloté **une étude sur le logement des jeunes** qui a débouché sur la proposition d'un plan d'actions. Le plan d'actions pour le logement des jeunes est co-animé par le Département et la DTT. La mise en ligne d'un site internet dédié à cette question a été confiée à l'ADIL. Ce site sera présenté lors du comité de pilotage de février 2013.

1.4.4. La tutelle des organismes HLM

1.4.4.1. Les conventions d'utilité sociale (CUS)

Les conventions d'utilité sociale (CUS) signées avec l'ensemble des organismes de Maine-et-Loire prévoient des objectifs de commercialisation sur 5 ans afin de répondre aux préconisations du ministère du logement de permettre la vente de 1% du parc HLM.

1.4.4.2. Les ventes HLM

La vente de logements locatifs sociaux a pour vocation de permettre l'accès à la propriété des ménages occupant depuis de nombreuses années le parc HLM. Pour les organismes, outre l'intérêt de se libérer d'un patrimoine au faible taux de rotation, ces ventes permettent de reconstituer l'offre de logement dans les communes grâce aux produits générés.

En 2012, **350 logements ont été commercialisés** (mis en vente) et **151 ventes effectives** ont pu être enregistrées. Le nombre de ventes effectives est en baisse constante depuis 2010, -9% entre 2011 et 2012 et -5% entre 2010 et 2011.

1.4.5. Accueil des gens du voyage

L'année 2012 a été marquée par la **mise en œuvre du nouveau schéma révisé**.

Le réseau des gestionnaires s'est réuni à deux reprises en 2012 pour préciser le cadre de règlement intérieur sur les aires d'accueil, et élaborer une nouvelle convention concernant l'allocation logement temporaire.

Le site internet, hébergé par la DDT, mis en place en 2011, permet de fournir des informations générales sur les aires d'accueil et sur la réglementation. En outre, il permet aux gestionnaires d'effectuer la mise à jour régulière des disponibilités. La DDT est chargée de recueillir des informations sur l'ensemble des structures d'accueil et sur les flux des voyageurs, et de construire un observatoire en lien avec la coordonnatrice.

La DTT a été sollicitée par la préfecture pour **rédiger un guide départemental à destination des élus** afin de les aider à trouver des solutions face aux demandes de stationnements de caravanes ou de résidence mobiles. Ce guide est en cours d'achèvement et devrait être publié au cours du premier semestre 2013.

La DDT a également procédé aux visites annuelles des aires d'accueil, soit **24 visites** qui ont fait l'objet d'un compte rendu de visite en lien avec les UT.

1.4.6. Accueil des étrangers

1.4.6.1. Accueil des demandeurs d'asile

Le département de Maine-et-Loire a été exposé fin 2009 à une très forte augmentation des flux de primo-arrivants. Ainsi, malgré la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs

d'asile, la **plate-forme** départementale d'accueil des demandeurs d'asile dite «**Espace Accueil**», créée en 2002, a-t-elle été **exceptionnellement maintenue en Maine-et-Loire**.

Sur la base du cahier des charges de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, elle assure pour le compte de celui-ci la domiciliation, l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et a reçu pour l'exercice de cette mission un **financement de 190 K€ au titre de l'année 2012 et 137 K€ via le Fonds européen des réfugiés**.

En 2012, le département compte **260 places en Centres d'Accueil des Demandeurs d'asile (CADA)**. De plus, **502 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)** sont réparties entre les trois principales agglomérations du département, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| TOTAL PLACES CADA et HUDA PAR TERRITOIRE | territoire Cholet | territoire Saumur | territoire Segré | territoire Angers | TOTAL |
|---|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------|
| CADA | 50 | 50 | 0 | 160 | 260 |
| HUDA (moyenne 2012) | 28 | 80 | 28 | 366 | 502 |
| TOTAL places CADA et HUDA | 78 | 130 | 28 | 526 | 762 |

L'État finance (BOP 303 « immigration et asile », action 2 « Garantie de l'exercice du droit d'asile ») en totalité les **CADA** pour un coût de **2 296 026 €** et les places d'**HUDA** pour un coût de **2 149 457 €** en 2012, soit un **coût total annuel de 4 445 483 €**. Le coût des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile du département fait partie des plus bas de la région avec la Mayenne du fait notamment d'une mobilisation des bailleurs sociaux et d'une utilisation optimisée des appartements via des cohabitations de ménages.

L'année 2012 a été également marquée par une volonté d'articulation et de pilotage, à un niveau interdépartemental et régional, des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile. Cela s'est traduit par la réalisation d'un **diagnostic sur les prestations délivrées par les opérateurs de l'HUDA** de chaque département de la région, afin d'harmoniser les pratiques de ces opérateurs en lien avec le cahier des charges OFII des plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile.

A noter que 410 personnes étrangères se sont présentées à la préfecture en 2012 pour solliciter l'asile politique (539 en 2011, 641 en 2010, 909 en 2009) et 394 demandes étaient effectivement enregistrées par l'OFPPA contre 735 en 2011.

La demande d'asile se caractérise en Maine-et-Loire par la part prépondérante des ressortissants originaires de la **corne de l'Afrique** (Somalie, Soudan, Érythrée) représentant 65 % des demandeurs en 2011, ainsi que par les difficultés d'identification de ces personnes par le système de lecture d'empreintes digitales « EURODAC ».

Au cours des cinq dernières années, 1 036 personnes domiciliées en Maine-et-Loire ont obtenu la statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Elles étaient 194 en 2012, contre 322 en 2011, traduisant la **décroissance de la demande d'asile** constatée dans le département.

1.4.6.2. Accueil des primo-arrivants

Pour faciliter l'intégration des primo-arrivants, la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a **rendu obligatoire le contrat d'accueil et d'intégration (CAI)**. La signature et le respect de ce contrat sont devenus une étape essentielle du parcours d'intégration républicaine des membres de famille (conjoint de Français, conjoints ou enfants d'étrangers) désireux de s'établir en France. De nouvelles dispositions ont été précisées par la loi du 20 novembre 2007

relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile dont la mise en œuvre concrète a été définie fin 2008.

Pour le Maine-et-Loire, **660 CAI ont été signés en 2012** (contre 713 en 2011, 608 en 2010), ce qui correspond à 23,3% des contrats signés en région.

1.4.7. Promotion de l'égalité entre femmes et hommes

Les actions de la délégation départementale aux Droits des femmes et à l'égalité en Maine-et-Loire s'appuient sur les axes de la politique interministérielle des Droits des Femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes conduits par la Ministre des Droits des Femmes : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences envers les femmes, la santé des femmes, la lutte contre les préjugés sexistes. Elles s'intègrent dans une stratégie régionale.

1.4.7.1. La lutte contre les violences envers les femmes

En Maine-et-Loire, plus de **800 plaintes** ont été déposées par des femmes victimes de violences dans les services de police et en gendarmerie en 2012.

La déclinaison départementale du «**plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, 2011-2013 : protection, prévention, solidarité**» est pilotée par la Commission départementale de lutte contre les violences envers les femmes (CODEV) qui réunit les différents acteurs locaux concernés par les réponses concrètes à apporter : les services de l'État (Police, Gendarmerie, Parquet, DDCS, Inspection académique), le Conseil Général, des maires, des associations, des organismes socioprofessionnels. La **CODEV**, présidée par la déléguée DFE, est aussi une commission spécifique du conseil départemental de prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de lutte contre les dérives sectaires, la drogue et les violences faites aux femmes, présidé par le préfet. Elle a réuni **49** personnes le 29 novembre 2012.

▪ Signature d'un Protocole départemental

L'année 2012 a été marquée par la préparation du premier **protocole de prévention et de lutte contre les violences envers les femmes** en Maine-et-Loire. Après plusieurs réunions de concertation, le 22 Février 2013, **42 acteurs du département s'engagent ensemble** pour prévenir ces violences et aider les victimes (services de l'État, la ville d'Angers et Angers-Loire-Métropole, la CAC, la ville de Saumur, l'association des maires du Maine-et-Loire, le Conseil Général, des établissements de santé comme le CHU, le Centre hospitalier de Cholet, le Césame, l'Ordre des avocats, des bailleurs sociaux, des associations).

Il s'agit de conforter et pérenniser le partenariat progressivement construit depuis une dizaine d'années, formaliser des références et une culture commune, permettre à chacun d'avoir une vision globale, faire connaître à tous la contribution de chacun, en effet **chaque signataire a pris des engagements précis**. Ce protocole est consultable sur notre site des Services de l'État.

▪ Sensibilisation du public

Poursuite de la **campagne départementale de sensibilisation du public**, en relais de la campagne nationale « *Ne laissez pas la violence s'installer, réagissez* ». Les actions menées vont de la diffusion de 140 000 cartes de poche au soutien financier aux initiatives des associations et villes à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre, à Angers, Cholet, Saumur. La Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DFE) est intervenue auprès des élu-e-s de chaque ville ou agglomération, et des associations.

▪ Formation des professionnels

En matière de formation (initiale et continue) des professionnels de santé et du travail social, le groupe de travail « *violences dans le couple et santé* » s'est réuni régulièrement en 2012. Pour améliorer le dépistage des violences faites aux femmes et en conséquence la prise en charge par les professions médicales et médico-sociales, un **enseignement spécifique d'une journée ou ½ journée** est maintenant inscrit dans les **programmes préparant aux diplômes d'État**, en Maine-et-Loire :

- Aux étudiants de 3ème cycle de médecine générale de la faculté de médecine dans un module facultatif, à l'ensemble des élèves sages-femmes, ainsi qu'aux gynécologues ;
- A l'Institut de Formation aux soins infirmiers, du CHU, pour l'ensemble des aides-soignant-e-s ; présence à l'IFSI de l'expo du service DFE « Respect » une semaine en janvier ;
- A l'IFORIS/CNAM et à l'ARIFTS, pour respectivement, les conseiller-e-s en économie sociale et familiale et les assistant-e-s de service social ; intervention DFE à l'IFORIS.

Une journée, le 20 novembre à Angers, co-organisée par le CHU-Service de médecine légale et la DDCS-déléguée départementale DFE, a réuni 150 professionnels pour réfléchir sur « la violence dans le couple : de l'accompagnement au signalement ».

Deux Tables-rondes ont eu lieu à Cholet, organisées par la CAC pour les professionnels, le 20 septembre et le 22 novembre sur le thème de la « *Prise en compte des enfants témoins des violences dans le couple* » et des « *Réponses judiciaires aux violences faites aux femmes* ». La déléguée DFE, a animé ces tables-rondes, en présence d'environ 40 personnes.

▪ **Accueil de jour des femmes victimes de violences conjugales**

Un **accueil de jour**, ouvert à titre expérimental fin 2011 par SOS-Femmes a été **consolidé en 2012** pour les femmes victimes de violences, conformément au plan interministériel 2011-2013.

Il a permis d'accueillir sans rendez-vous **116 nouvelles femmes victimes de violences**, seules ou avec enfants. L'intérêt de ce dispositif est de pouvoir répondre au moment où les femmes sont prêtes à en parler et d'agir en amont des situations de crise, voire de les éviter.

▪ **Ouverture de places d'hébergement d'urgence à Saumur**

En partenariat avec la ville de Saumur, le Conseil général, la DDCS, l'association Habitat-Solidarité, une place pour l'hébergement d'urgence d'une femme victime de violences avec enfants a été réservée parmi celles financées par le Conseil Général au Service du Relais Familial, et une place pour une femme sans enfant a été créée avec un financement DDCS.

▪ **Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences**

Avec l'association SOS-Femmes, référent départemental pour les femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales, **321 femmes ont été reçues** :

- 33 femmes ont pu être hébergées en urgence avec 50 enfants ;
- 22 ont été hébergées temporairement avec 19 enfants ;
- 74 femmes non hébergées ont été accompagnées dans la durée à Angers Cholet ou Saumur ;
- 144 demandes d'hébergement n'ont pu être satisfaites par manque de place, dont 125 pour l'urgence.

1.4.7.2. L'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Le Maine-et-Loire est toujours marqué par une **part du chômage des femmes nettement supérieure à la moyenne nationale** et plus élevée que la moyenne régionale. En janvier 2013, elles représentent 53,3 % de la demande d'emploi (catégorie ABC) quand elles sont 50,1 % au plan national et 52,8 % au plan régional -statistiques UT-DIRECCTE. Alors que les femmes

représentent 47 % des actifs en Pays de la Loire, elles sont sur-représentées dans la demande d'emploi départementale, tendance installée depuis de nombreuses années.

Un tiers des femmes (contre 28% au niveau national) ayant un emploi sont à temps partiel, parfois subi. Les Pays de la Loire sont ainsi la région française où la part des femmes travaillant à temps partiel est la plus élevée ; cette situation impacte leurs salaires et à long terme le montant de leur retraite - enquête INSEE Pays de la Loire, diffusée en 2011.

1.4.7.2.1. La formation initiale et l'insertion professionnelle

▪ ***Dans le domaine de la formation initiale, différentes actions en faveur de l'orientation professionnelle vers tous les métiers***

- **Le Prix 2012 de la Vocation Scientifique et Technique des filles (PVST)** d'un montant de 1000 euros par lauréate, a été attribué à 15 lycéennes dans le Maine-et-Loire et 45 dossiers ont été déposés. Ce prix vise à favoriser leurs études supérieures dans les secteurs où les femmes sont moins représentées ;
- La **DD DFE 49** a participé au jury régional, et est intervenue au lycée agricole privé de Pouillé pour présenter le PVST, en présence d'anciennes élèves lauréates.

▪ ***Dans les domaines de l'insertion professionnelle des femmes et de l'égalité hommes-femmes en entreprises***

Un soutien financier a été apporté à plusieurs initiatives locales en faveur :

- De l'orientation et de la formation des femmes à tous les métiers avec le CIDFF ;
- De l'accompagnement individualisé vers l'emploi de 82 femmes à Angers et Saumur ;
- De l'orientation vers un élargissement des choix professionnels pour 27 femmes à Angers ;
- Du transfert des compétences développées dans la fonction parentale vers l'emploi avec l'AFOCAL à Saumur pour 6 femmes.

1.4.7.2.2. La création d'entreprise par les femmes en Maine-et-Loire

A travers le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), géré au niveau régional par le Fonds de développement solidaire (FONDES), l'État peut se porter caution pour les créatrices ou repreneuses d'entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

En 2012, **49 femmes ont créé ou repris une entreprise dans le département** grâce au FGIF, et **64 emplois ont ainsi été créés**. Le montant des garanties s'est élevé à 771 784 €. Malgré le contexte économique et financier difficile, le nombre d'entreprises ainsi financées en Maine-et-Loire a augmenté de 29 %, le nombre d'emplois créé a **augmenté de 54 %** et le montant des garanties a augmenté de 49 %. La promotion de ce dispositif auprès des banques lors d'un petit-déjeuner offert par le Préfet en 2011 peut expliquer cette évolution.

Avec le soutien financier de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la **Boutique de gestion d'Angers** a accompagné pour la seconde année un groupe de 12 femmes créatrices d'entreprise de moins de 6 mois, afin de consolider le démarrage de leur entreprise. Ce soutien a également permis à **Coup de Pouce 49**, qui fait du portage salarial pour des créateurs et créatrices d'entreprises en devenir, a expérimenté un accompagnement particulier pour les femmes portant sur la confiance en soi et l'articulation des temps de vie.

1.4.7.2.3. L'égalité professionnelle dans l'entreprise

▪ **Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un **plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir (article 6) et le décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012 ont renforcé les obligations pesant sur les entreprises en vue d'**assurer l'effectivité du droit** en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les DIRECCTE sont fortement impliquées dans le dispositif puisqu'elles sont chargées de procéder à l'enregistrement des accords et des plans d'action, d'en vérifier la conformité, et de fixer le montant de la pénalité infligée aux entreprises qui n'auront pas respecté leurs obligations.

En 2012, l'UT DIRECCTE a enregistré **90 accords et accusé réception de 50 plans d'action sur l'égalité professionnelle**. Aucune mise en demeure ni pénalité n'a été notifiée. Une attention particulière devrait être portée en 2013 au contrôle des accords et plans d'action.

▪ **Contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle**

Un contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle a été signé avec l'entreprise **Brangeon environnement**. Il a permis à l'entreprise de sensibiliser ses 5 équipes professionnelles à l'arrivée de 5 femmes conductrices de camion pour le ramassage des ordures ménagères, de compléter la formation de ces salariées, et d'équiper un site en bloc sanitaire-vestiaire pour l'arrivée d'une femme.

▪ **L'égalité homme-femme : la coopération internationale**

L'égalité femmes-hommes a pris une **dimension internationale** en 2012. L'OCIA, Office de Coopération Internationale d'Angers, a organisé à Angers un séminaire du 17 au 22 octobre, avec des délégations féminines des villes jumelles : « *En Europe, les femmes s'approprient-elles leurs droits ?* ».

1.5. Prévention et évolution de l'offre de soins

L'organisation de la permanence des soins et des transports sanitaires est soumise à l'avis du Comité départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins (CODAMUPS), instance co-présidée par le Préfet de Département et par la directrice générale de l'ARS.

1.5.1. L'organisation de la Permanence de Soins (PDS)

En Maine-et-Loire, l'organisation de la permanence de soins ambulatoire fait l'objet d'une expérimentation qui place l'Association départementale pour l'organisation de la permanence des soins en Maine-et-Loire (ADOPS 49) en situation de responsabilité sur la base d'une **convention avec l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire entrée en vigueur le 1er mai 2011** pour une durée de 5 ans.

▪ **L'ouverture de Maison de santé pluri-professionnelles (MSP)**

En 2012 en Maine-et-Loire, **4 MSP** ont été ouvertes, à Torfou, Vernantes, Chaudron-en-Mauges et les Hauts de St Aubin à Angers. Les autres projets suivis par la DT 49 sont à des stades d'avancement différents. Certains sont proches d'ouvrir (Beaupréau, Le Lion d'Angers, Noyant et Cholet Nord) et d'autres ont un projet de santé écrit, mais un projet immobilier peu avancé (Bécon-les-Granits, Baugé-en-Anjou et Vihiers). En revanche, d'autres projets (Pouancé,

Morannes, Châteauneuf s/ Sarthe et Segré) nécessitent un appui particulier. Des réflexions sont en cours à Longué, Chacé, Doué-la-Fontaine. Enfin, deux projets de quartiers urbains en difficultés sont susceptibles d'émerger, à Saumur-Chemin Vert et Trélazé.

Au total, une vingtaine de projets sont donc accompagnés par la Délégation Territoriale de l'ARS. Six d'entre eux ont pu contractualiser fin 2012 avec l'ARS pour mener des **actions de santé publique ou de coordination des professionnels**. L'enveloppe allouée à ce titre au Maine-et-Loire est de **220 000€**. Les crédits sont issus du Fonds d'Intervention régional (FIR).

▪ **La réduction du nombre de secteurs**

Il est prévu de ramener les 18 secteurs de garde en service en 2012 en Maine-et-Loire au nombre de **13** d'ici fin 2013, chacun devant être doté d'une maison de garde.

1.5.2. L'organisation des transports sanitaires

Les services de la délégation territoriale de Maine-et-Loire assurent le suivi des agréments, des transferts, des cessations d'entreprises de transports sanitaires terrestres et les contrôles de conformité des locaux et des véhicules affectés à cette activité. La DT est également chargée de vérifier le bon fonctionnement de la garde ambulancière et des relations entre établissements, services d'urgence et transporteurs.

▪ **La garde ambulancière**

Elle a été mise en place dans le Maine-et-Loire en septembre 2003 selon un cahier des charges modifié en décembre 2005. La majorité des entreprises de transports sanitaires privées du département y participe en fonction de leurs moyens matériels et humains. Elle s'organise autour de **9 pôles de garde**. Son **fonctionnement** est jugé **globalement satisfaisant** aussi bien par le centre 15 que par les organismes d'assurance maladie, dans la mesure où les objectifs fixés dans la convention nationale assurance maladie-entreprises de transports sanitaires privés ont été atteints.

▪ **Le protocole tripartite**

La **signature de la convention CHU-ATSU** en septembre 2011 et celle CHU/SDIS le 30 janvier 2012 ont permis aux trois partenaires de signer le protocole tripartite prévu dans la circulaire du 14 octobre 2009. Cet accord, en date du 29 novembre 2012, cosigné par le préfet de département et par la directrice générale de l'ARS, permet de **clarifier les rôles et les missions** de chacun.

1.5.3. Définition des territoires de santé

Le territoire de santé du Maine-et-Loire, correspondant aux limites du département, comprenait en 2012, 11 territoires de 1er secours, 19 secteurs de Permanence de soins ambulatoires (PDSA) et 30 communautés de communes. Afin de définir des territoires de santé de proximité en cohérence avec le découpage administratif, **un travail a été mené pour élaborer une cartographie de territoires de santé de proximité (TSP)**. Ce découpage fera l'objet d'une concertation avec les différents acteurs du département en 2013.

1.6. L' action en faveur des anciens combattants

Le nombre total d'anciens combattants, de veuves et d'orphelins de guerre dans le département est évalué aux environs de **28.621**, comprenant les anciens combattants de 1939/1945, d'Indochine et de Corée, ceux d'Afrique du Nord, ceux des Missions extérieures, les

veuves de guerre et ascendants, les Réfractaires et Personnes contraintes au travail, les veuves d'anciens combattants et les orphelins de guerre.

1.6.1. Solidarité : Secours et subventions

En 2012, le nombre de **pensionnés** s'élevait à **17 561**. Les crédits délégués au Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Maine-et-Loire (subventions de l'État et fonds propres de l'établissement public) se sont élevés à **238 000 €**.

Ces fonds ont été répartis par les commissions « Solidarité » entre les 400 dossiers présentés et 4 demandes ont fait l'objet d'un rejet.

Les membres de la commission « Solidarité » ont renouvelé l'attribution de subventions sous forme de « **chèques services** » échangeables contre des produits de première nécessité dans certains centres commerciaux : 6 ressortissants en ont ainsi bénéficié pour une somme totale de **1.600,00 €**. Il y a eu **108 colis de Noël** pour un montant de **2.408,40 €**.

En 2012, 85 cartes de veuves et une carte d'orphelin de guerre ont été attribuées, ainsi que 17 cartes de stationnement et 14 cartes d'invalidité.

44 demandes de retraite du combattant ont été examinées en 2012. L'effort en faveur de l'augmentation de la retraite du combattant s'est poursuivi en 2012. Une majoration de 4 points de l'indice de la retraite du monde combattant, a permis de verser à chaque titulaire de la carte combattant une retraite annuelle de 667,68 €.

1.6.2. Les cérémonies et la Mémoire

L'action en faveur de la Mémoire menée par le Service Départemental de l'ONAC de Maine-et-Loire est maintenant reconnue par l'ensemble de nos interlocuteurs : les associations, les établissements scolaires et les collectivités locales.

Au titre des actions mémoire menées en 2012, peuvent être cités à titre d'exemple :

- le Colloque sur les Opérations extérieures (OPEX) à Avrillé, avec vernissage de l'exposition « les OPEX »,
- le partenariat avec le lycée Ludovic-Ménard de Trélazé, le Centre Saint-Jean et l'association culturelle et culturelle israélite sur le thème « La Rafle du Vel d'Hiv : mémoire de la persécution des Juifs de France et actes de résistance de la population française »,
- la participation à l'organisation de la cérémonie de remise des Prix du Concours de la Résistance et de la Déportation,
- l'inauguration le 20 juillet au Centre Saint-Jean de l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah » à l'occasion des cérémonies d'hommage aux Victimes des rafles de juillet 1942 à Angers et des déportés du Convoi N° 8 parti pour Auschwitz-Birkenau,
- la rencontre intergénérationnelle auprès des 6 conseils municipaux d'enfants du canton de Saint-Georges-sur-Loire avec Monsieur Bernard Maingot, déporté à Mauthausen,
- l'inauguration de l'exposition « La bataille de Bir-Hakeim » au Musée du Génie,
- la participation au jury du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) au collège Jean Monnet,
- le prêt de 11 expositions avec 381 jours de présentation.

2- LA SÉCURITÉ

2.1. La lutte contre la délinquance

Les priorités pour l'année 2012, en matière de lutte contre la délinquance ont porté sur :

- une intensification de la lutte contre les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** de nature crapuleuse ;
- des actions de sensibilisation concernant les **vols de téléphones portables** et la nouvelle possibilité du blocage à distance de ceux-ci ;
- la **délinquance des mineurs** et particulièrement la lutte contre les violences en milieu scolaire ;
- la lutte contre les **cambriolages** de résidences principales ;
- **la lutte contre les trafics de stupéfiants** ;
- l'identification et la saisie des **avoirs criminels**.

L'action de sécurité a concerné également **l'exécution des peines**. Les forces de sécurité ont accru leur effort concernant l'identification et l'interpellation des auteurs multi-récidivistes et réitérants. Dans ce cadre, l'interpellation des personnes condamnées en dernier ressort, c'est à dire définitivement, à des peines d'emprisonnement ferme a été systématiquement mise en œuvre.

▪ **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)**

Les AVIP ont **augmenté de 3,77%** en 2012 (+ 129 faits). Malgré cette hausse, le département est mieux classé au niveau national. Il occupe désormais le **66ème** rang alors qu'en 2011, le département était classé 64ème sur 96 (*le 96ème rang correspondant au département dont le taux d'infractions pour 1000 habitants est le plus faible*).

La part des violences physiques non crapuleuses au sein des AVIP est de 57 % (58 en 2011), celle des menaces de violence est de 19% (20% en 2011), et celle des violences physiques crapuleuses se maintient à 13%. En revanche, la part des violences sexuelles dans les AVIP a augmenté, puisqu'elle représente 11% des AVIP, contre 9% en 2011.

▪ **Les atteintes aux biens**

De manière générale, les atteintes aux biens **ont augmenté de 8,83 %**. Cet indicateur est composé par les index d'atteintes directes aux biens, que sont les vols (sans violence et vols avec violences) ou des actes de destructions et dégradations.

En 2012, la structure de cet indicateur est similaire à celle de 2011, avec une **majorité de vols simples au préjudice de particuliers** (28% des atteintes aux biens) et de vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteurs (24%). Les cambriolages et destructions ou dégradations de biens représentent chacun 18 % des atteintes aux biens. Les autres vols simples (à l'étalage, de chantiers) représentent 10% des atteintes aux biens, tandis que les vols à main armée (0%) et vols avec violences (2%) sont largement minoritaires.

▪ **Les escroqueries et infractions économiques et financières**

Le nombre de faits de délinquance économique et financière a baissé de 25,93% en 2012. En 2011, le département était classé 51ème sur 96 (*le 96ème rang correspondant au département dont le taux d'infractions pour 1000 habitants est le plus faible*). Il occupe désormais le **76ème** rang.

▪ **Les infractions révélées par l'action des services**

Ces infractions sont en augmentation de 8,35% en 2012 (soit une augmentation de 186 faits).

2.2. La lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière est un combat quotidien et un enjeu majeur de l'action de l'État au sein du département.

▪ **L'accidentologie**

Le bilan de la sécurité routière pour l'année 2012 est marqué dans notre département par **un nombre de tués historiquement bas avec 27 tués**. Ce résultat très positif est confirmé par **l'évolution à la baisse de tous les autres indicateurs** et notamment du nombre d'accidents corporels et de blessés.

C'est la première fois que le Maine-et-Loire passe sous la barre des 30 tués dans les accidents de la circulation.

Plus particulièrement, on observe :

- Une baisse de 16 % des accidents corporels par rapport à 2011 (-149 accidents),
- Une baisse de 12 % des blessés hospitalisés moins de 24 h (BNH) par rapport à 2011 (-102 blessés),
- Une baisse de 19 % des blessés hospitalisés plus de 24 h (BH) par rapport à 2011 (-69 blessés),
- Une baisse de 27 % du nombre de tués par rapport à 2011 (-10 tués).

Les usagers impliqués dans les accidents de la route sont principalement les conducteurs de **deux roues motorisés** (7 conducteurs tués sur 27), les **piétons** (4 tués sur 27) et les **65 ans et plus** (8 tués sur 27, soit 1 tué sur 3, contre 1 tué sur 4 en 2011).

La **surexposition des jeunes à la mortalité routière est moins marquée en 2012** avec 4 tués sur 27 -soit près de 14 %- âgés de 18 à 24 ans alors que cette tranche d'âge représente 10% de la population du département. C'est moitié moins qu'en 2011 (11 tués sur 37 soit 30% des tués).

▪ **Les actions de prévention sur le territoire**

L'activité menée en matière de prévention du risque routier a été particulièrement soutenue en 2012 pour les services de l'État (DDT), au côté des partenaires de la sécurité routière (établissements scolaires, associations de prévention et élus référents sécurité routière notamment).

99 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées, permettant de toucher plus de **33 000 personnes** en Maine-et-Loire. En 2012, La coordination a contribué à la réalisation de plus de **40 actions de terrain** avec la participation des IDSR.

Sur la prévention des risques routiers liés aux deux roues motorisés, le travail de fond s'est poursuivi avec notamment **3 journées de post-permis moto** accueillant 25 participants.

La coordination propose régulièrement au directeur de cabinet du Préfet des **actions de communication de terrains** (contrôle routier avant les départs en vacances, opérations « sourires » à l'occasion des fêtes de fin d'année, curvomètre).

Les **partenariats avec des médias importants** ont également permis de construire des actions d'envergure, à destination notamment des jeunes (chroniques Sécurité Routière avec NRJ Angers et jeu concours vidéo).

2.3. La lutte contre l'immigration irrégulière

Dans un État de droit, la délivrance des titres de séjour est conditionnée par les textes en

vigueur. La politique gouvernementale, fondée sur la maîtrise des flux migratoires, implique que les étrangers dépourvus de tout droit au séjour, au terme d'une procédure respectueuse de leurs droits, quittent le territoire soit volontairement avec ou sans l'aide au retour, et, à défaut, de façon contrainte.

En conséquence, sauf cas exceptionnel, l'étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit à la frontière. En 2012, **116 éloignements d'étrangers** (132 en 2011) se maintenant en situation irrégulière ont été exécutés, tenant compte à partir de l'évolution du cadre juridique.

2.4. La sécurité civile et la gestion des risques

Approuvé le 25 avril 2012, le **dispositif ORSEC Val d'Authion** a fait l'objet d'un suivi particulier en 2013 avec une demande d'appui logistique auprès des EPCI concernés. C'est pourquoi 7 réunions ont été organisées afin d'expliquer cette démarche. Par ailleurs, l'étude d'un dispositif similaire a été engagée par les services de l'État pour la partie aval relative au **Val Montjean et au Val St Georges**.

La **préparation d'un exercice de simulation NOVI** (nombreuses victimes) à Andrezé a réuni plus de 280 personnes. Cet exercice a été réalisé avec la participation d'un collègue. Il a permis de tester la prise en charge des victimes lors d'un sinistre de grande ampleur. Pour ce qui concerne la préparation à la gestion de crises, les services ont poursuivi leurs efforts, dans le courant de l'année 2012, sur la **mise à jour des plans de secours départementaux** et l'organisation des exercices :

- Conduite de **5 exercices sur les thématiques suivantes** : inondation à Beaufort en Vallée, fuite de gaz à Saumur (Bagneux), industriel (SEVESO) à Montreuil-Juigné/Avrillé - Zach System, NOVI à Andrezé (précédemment cité) et tranchée couverte de l'A 11,
- Une opération d'extraction de munitions du Lac Bleu d'Avrillé a été reconduite en 2012, soit au total 9 opérations depuis 2006.

De plus, **12 sessions d'examens de secourisme** ont été organisées. **142 diplômes ont été délivrés**, dont 129 brevets national de sécurité et de sauvetage aquatique pour permettre un fonctionnement optimal des piscines municipales.

Enfin, le département a dû faire face à **certaines événements dont voici les plus marquants** :

- Une **rupture en alimentation électrique** a paralysé une partie de la ville **d'Angers** en octobre 2012 entraînant une fermeture de la tranchée couverte, le Service interministériel de défense et de la protection civile (SIDPC) se sont employés à découvrir l'origine de la panne et se sont activés à gérer l'événement pour en limiter les effets.
- Une **alerte à la bombe dans un lycée de Saumur** en octobre a également mobilisé le SIDPC pour que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection des élèves.
- Suite aux vols de câbles téléphoniques à répétition, France Télécom a mis en place un **dispositif permettant de détecter toute intervention humaine sur son réseau** requérant le recours aux services de police et de gendarmerie.

Par ailleurs, le **plan Vigipirate a été renforcé à 2 reprises** depuis le début de l'année notamment dans des domaines ou sur des sites sensibles. Il s'agit notamment de sites fréquentés, touristiques et des points d'importance vitale.

2.5. La sécurité sanitaire et alimentaire

La ré-émergence de la tuberculose bovine qui fait peser une menace sur le maintien du statut sanitaire français et donc sur les facilités d'exportation des animaux vivants, montre la nécessité de maintenir une vigilance active et une capacité de réaction grâce à l'existence des réseaux d'éleveurs et de vétérinaires sanitaires qui appuient l'action de l'administration.

2.5.1. Les contrôles vétérinaires

Ils sont organisés :

- de façon permanente dans les abattoirs d'animaux de boucherie
- de façon ciblée dans les lieux de détention des animaux et dans les établissements détenant des denrées alimentaires d'origine animale à la suite d'alertes, plaintes, demandes d'agrément ou d'ordres de service ponctuels,
- selon une programmation annuelle suite à une analyse des risques.

2.5.1.1. La maîtrise de la sécurité sanitaire et de la santé des animaux

2.5.1.1.1. Aviculture

Le département de Maine-et-Loire connaît une très importante activité avicole (élevages de sélection, de multiplication, couvoirs) et notamment une intense activité exportatrice (œufs à couver, poussins d'un jour), impliquant l'agrément des bâtiments et couvoirs ainsi qu'un contrôle documentaire rigoureux.

▪ *Influenza aviaire*

Durant l'année 2012, la vigilance a été maintenue à l'égard des maladies à fort pouvoir épizootique, bien que le niveau de risque influenza aviaire défini par le ministère de l'agriculture soit resté négligeable.

Les enquêtes visant à connaître la circulation du virus influenza aviaire ont été poursuivies sur l'ensemble des espèces de volailles : **88 élevages ont fait l'objet de prélèvements**. Dans ce cadre, **3 suspicions** de présence du virus ont donné lieu à prélèvements complémentaires et à mise en alerte du service, mais **aucune n'a été confirmée**.

En 2012 **aucun élevage** n'a fait l'objet de suspicion clinique d'influenza aviaire. **Aucune déclaration de mortalité d'oiseaux sauvages** n'a été signalée à nos services en 2012.

▪ *Lutte contre les salmonelles aviaires*

La lutte contre les salmonelles constitue un **plan d'action à l'échelle de la communauté européenne** dans le cadre de la **prévention des zoonoses** (maladies animales transmissibles à l'homme). Un calendrier a imposé à tous les États membres la mise en place progressive, dans les différentes filières de production de volailles, de plans de maîtrise de certains sérovars assortis de dépistages obligatoires et de mesures de gestion.

Le **dépistage obligatoire** concerne les élevages de poulets reproducteurs, les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation, les troupeaux de poulets de chair et les élevages de dindes, qu'il s'agisse de reproducteurs ou d'animaux engraisés pour leur chair. La réalisation des prélèvements et des analyses est à l'initiative des exploitants.

En complément des prélèvements obligatoires, la direction départementale de la protection des populations réalise des **contrôles officiels** dans chaque catégorie d'élevage concernée par le plan de dépistage obligatoire salmonelle, à savoir pour 2012 : **203 contrôles au total**.

En 2012, **un troupeau reproducteur de poules** de sélection et **2 troupeaux de dindes** reproductrices ont été **placés sous arrêté portant déclaration d'infection**, avec **abattage obligatoire** des volailles. Des salmonelles ont également été détectées dans 14 troupeaux de

volailles de chair mais sans confirmation de présence dans la viande, ce qui a permis leur valorisation normale à l'abattoir.

2.5.1.1.2. Élevages porcins

En 2012, la situation sanitaire du cheptel était satisfaisante. **11 élevages ont été contrôlés** sur la pharmacie vétérinaire et le suivi sanitaire général.

2.5.1.1.3. Élevages de ruminants

▪ **Fièvre catarrhale ovine (FCO)**

3 suspicions cliniques ont été signalées, mais **aucun cas n'a été confirmé** en 2012.

La DDPP a organisé la réalisation par les vétérinaires sanitaires de 150 prélèvements sanguins par mois dans 15 élevages sentinelles. Ceux-ci ont permis de vérifier l'absence de circulation du virus de la FCO dans le Maine-et-Loire.

Enfin, deux pièges à insectes vecteurs ont été suivis par la DDPP, les prélèvements hebdomadaires analysés dans des laboratoires d'entomologie spécialisés permettant de déterminer les dates d'activité vectorielle et d'adapter les mesures de désinsectisation.

▪ **Autres maladies réglementées**

La situation sanitaire du cheptel bovin et ovin/caprin est toujours très bonne, ce qui justifie l'allègement des prophylaxies actuellement en vigueur.

Le département a cependant connu en 2012 un foyer de tuberculose bovine dans un troupeau d'engraissement, lié à l'introduction d'un bovin infecté provenant d'un cheptel des Landes en 2010. Les 125 bovins du troupeau infecté ont été abattus, et l'éleveur indemnisé. Un dépistage de la tuberculose a également été réalisé sur les vaches laitières du même éleveur, élevées séparément mais à proximité, et a donné des résultats favorables.

Aucune des 25 autres suspicions de maladies réglementées (tuberculose, brucellose, leucose) signalées en 2012 sur des ruminants n'a été confirmée.

2.5.1.1.4. Équarrissage et traitement des sous produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine

Depuis l'entrée en vigueur de la libéralisation du service public de l'équarrissage le 17 juillet 2009, les cadavres des exploitations agricoles sont traités par les équarrisseurs à la charge des éleveurs, soit directement, soit indirectement par le biais d'associations dites « ATM » (animaux trouvés morts).

Le service public de l'équarrissage se limite à présent à des cas exceptionnels ou relevant de l'intérêt général par le biais d'un nouveau marché public géré par FranceAgriMer (limité aux cadavres dont les propriétaires sont inconnus, aux fourrières, aux refuges, aux parcs zoologiques) ou par le biais de réquisitions préfectorales.

La DDPP **encadre les aspects réglementaires liés à la transformation et la valorisation, notamment agronomique, des sous-produits animaux après compostage ou méthanisation**. Ces filières font appel à des compétences en matière de gestion des déchets, de sécurité sanitaire, d'agriculture et d'élevage.

La **méthanisation** à la ferme est une forme très intéressante de valorisation énergétique de la biomasse car elle est décentralisée (pour une ressource éparse) et elle utilise des formes de biomasse de faible valeur (les effluents d'élevage) et peu transportables, elle contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des animaux d'élevage, et elle offre une production d'énergie facile à transporter sous forme de biogaz ou d'électricité.

Les conditions de rachat de l'électricité par EDF ont permis de **lancer les projets en préparation**, en incitant, au delà de la production d'électricité, à une bonne valorisation de la chaleur.

Les projets de codigestion (effluents d'élevage, sous-produits de l'industrie agroalimentaire, boues de station d'épuration) contribuent aussi à tisser des liens entre les différents acteurs d'un territoire (agriculture, entreprises, collectivités) et à diversifier les activités agricoles.

2.5.1.1.5. Traçabilité - identification des animaux de rente

Les contrôles de traçabilité dans les cheptels sont un moyen essentiel pour assurer la sécurité sanitaire et alimentaire. Les contrôles en élevage sont réalisés au titre de la conditionnalité des aides, en application des règles de la PAC.

Depuis 2009, une grande partie de ces contrôles a été transférée à l'Agence des Services et des Paiements (ASP), la DDPP et la DDT assurant la sélection des cheptels et les suites administratives des contrôles en cas d'anomalie.

En 2012, **196 cheptels bovins ont été contrôlés**, dont 45 par la DDPP, ainsi que 65 cheptels ovins et caprins (dont 16 par la DDPP) et trois cheptels porcins (tous par la DDPP).

2.5.1.1.6. Protection et bien-être des animaux

Le domaine de la protection animale est contrôlé à hauteur de 1% des élevages dans chaque catégorie d'animaux, conformément à une décision communautaire de 2006 imposant aux États membres de faire remonter à la Commission des bilans annuel. **135 exploitations détenant des animaux de rente ont été inspectées** par la DDPP dans ce domaine en 2012.

Concernant les animaux de compagnie, 87 contrôles ont été réalisés dans les élevages, refuges, pensions et centres équestres, notamment dans le cadre de l'opération « protection animale vacances » du fait de la forte activité estivale. Les contrôles ont été ciblés en particulier sur les fourrières.

L'année 2012 était la deuxième année d'application des dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande, avec notamment :

- Réception et enregistrement à la DDPP des déclarations des bâtiments d'élevage dont la densité des poulets dépasse 33 kg/m²,
- Délivrance aux éleveurs des certificats professionnels individuels d'éleveurs de poulets de chair(CPIEC), sur la base de l'expérience professionnelle ou d'une attestation de formation,
- Réalisation pour la première année d'inspections terrain dans ce domaine : **38 inspections réalisées en 2012.**

2.5.1.2. La maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires

Outre le fait d'assurer la sécurité du consommateur dans le département, l'ensemble des contrôles suivants attestent de l'innocuité des denrées distribuées en France et à l'étranger à partir du département de Maine-et-Loire.

Hors inspections de sécurité sanitaire des denrées animales détaillées ci-après (§ 2.5.1.2.1 et suivants), **731 visites** portant sur la sécurité des aliments (457) mais aussi sur la protection économique du consommateur ont été réalisés dans 548 établissements de la filière alimentaire et ont donné lieu à **244 prélèvements** (dont 92% portant sur la sécurité des aliments) et à l'établissement de **21 procès-verbaux** (dont 17 en matière de loyauté), 249 avertissements, 9

mesures administratives et **deux saisies**. Au total, 2 792 actions de contrôle ont porté sur des produits alimentaires (contre 4 302 contrôles en 2011).

Par ailleurs, **2532 certificats sanitaires ont été délivrés en 2012** (avec 21 inspections sur site dans huit établissements) dans le cadre de l'exportation de denrées d'origine animale vers des pays tiers, auxquels il faut ajouter **1396 attestations pour l'exportation** d'autres produits (essentiellement du cognac) et **471 certificats** (dont 15 délivrés après contrôle physique de la marchandise) **pour l'exportation de fruits** (essentiellement des pommes pour 8 094 tonnes, -28% par rapport à 2011 du fait des conditions pluvieuses printanières avec baisse de la qualité) **et de légumes** ont été établis à la demande des opérateurs en matière de conformité (qualitative) des produits.

Au total, 4399 documents officiels ont été établis dans le cadre de l'exportation des denrées vers des pays tiers en 2012 (4 604 en 2011).

2.5.1.2.1. Le contrôle en abattoirs de boucherie

Près de **192 000 carcasses d'animaux de boucherie** (en diminution de 8 % par rapport à 2011) ont été inspectées individuellement en vue d'écarter toute viande impropre à la consommation humaine.

Concernant la volaille, sept abattoirs ont fait l'objet d'une surveillance continue. Ces outils ont assuré, pour 2012, une production de plus de 42 000 tonnes (37 millions de têtes) en augmentation de 5,5 % par rapport à 2011.

2.5.1.2.2. Le contrôle des établissements de denrées animales

En 2012, **52 inspections** ont été effectuées dans 80 établissements agréés, toutes filières alimentaires confondues.

Dans la **restauration collective** à caractère social, les établissements ont fait l'objet de **177 inspections** pour 1393 établissements déclarés.

65 contrôles de centres de vacances, fermes pédagogiques et centres aérés ont été effectués selon une programmation concertée avec la DDCS.

163 restaurants ont été inspectés et dans le secteur de la remise directe, un procès verbal de constatation a été transmis à l'autorité judiciaire.

2.5.1.2.3. Le contrôle des transports et du stockage

3 interventions sur les transports ont été réalisées en appui des services de Police et Gendarmerie au cours de l'été, dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, à Angers, Cholet et Saumur.

2.5.1.2.4. Enquêtes dans le cas de toxi-infections alimentaires et gestion des alertes

▪ **Toxi-infections alimentaires**

12 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été déclarées en 2012 (19 en 2011). Les investigations ont permis de **confirmer ces suspicions dans un cas de consommation familiale d'œufs de poule** venant d'un poulailler familial et contaminé par des salmonelles. Le bilan est de cinq personnes exposées et de **quatre malades**.

Il faut noter qu'entre décembre 2012 et janvier 2013 **quatre suspicions de TIAC** concernant quatre familles différentes et **liées à la consommation d'huîtres** ont été déclarées à

la DDPP : 29 personnes exposées, **26 malades**. Pour les personnes ayant accepté la réalisation de coprocultures, l'analyse a mis en évidence la présence de norovirus.

▪ **Alertes**

Depuis le 1er janvier 2005, il appartient aux professionnels de déclarer aux services vétérinaires toute suspicion sur un produit alimentaire pouvant nuire à la santé humaine. Des alertes départementales, nationales ou communautaires sont alors éventuellement lancées, afin de contrôler le retrait de la mise sur le marché des denrées suspectes.

41 alertes locales, nationales ou communautaires ont été traitées en 2012.

2.5.1.2.5. Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tremblante ovine (ESST)

Depuis 2011, le programme d'épidémiosurveillance des ESST en Maine-et-Loire ne concerne que les bovins abattus de plus de 72 mois. Ainsi, sur l'ensemble des bovins contrôlés à l'abattoir (61 839 animaux pour un coût de 494 712 €), **aucun cas d'ESB n'a été détecté en 2012**.

2.5.1.3. Le plan de contrôle et de surveillance de denrées animales

1 258 prélèvements ont été réalisés pour la recherche de résidus biologiques ou physico-chimiques, de facteurs de croissance et contaminants environnementaux sur les animaux vivants et sur les denrées (viandes de boucherie, de volailles, de lapins, de gibiers, produits laitiers et œufs).

Les prélèvements concernant les plans de contrôle et de surveillance ont été réalisés à hauteur de 99,65% des demandes de la Direction Générale de l'Alimentation pour un coût de **172 000 €**.

2.5.2. La sécurité sanitaire

2.5.2.1. Les contrôles sanitaires dans le domaine de la santé environnementale

2.5.2.1.1. Le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

2 902 contrôles ont été réalisés en 2012 (2 919 en 2011) dans le département au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ils ont été effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ces contrôles se répartissent comme suit :

- 645 à la ressource,
- 633 en production en sortie des filières de traitement,
- 1 624 en distribution au réseau chez les abonnés.

La situation de la **qualité de l'eau** distribuée dans le département est **satisfaisante** puisque les dépassements par rapport aux valeurs limites n'ont concerné que quelques réseaux et pendant une courte durée, **à l'exception d'un problème de pollution généralisée des eaux de surface** par un anti-limace en l'occurrence le métaldéhyde. Dès connaissance de la situation, les collectivités concernées et les exploitants des usines de traitement ont été informées, afin de renforcer les mesures d'assainissement de l'eau. Le seuil à partir duquel des restrictions de la consommation en eau doivent être prononcées n'ayant jamais été atteint, il n'a **pas été prononcé de mesure de restriction de la consommation**.

Une **non-conformité vis-à-vis des pesticides** a par ailleurs été observée ponctuellement en eau distribuée pour le paramètre bentazone pour le syndicat de Beaufort en Vallée. Il s'agit d'une situation déjà observée en 2011. Un nouveau forage mieux protégé doit être mis en service pour l'alimentation de ce syndicat en 2013. Le dépassement observé en 2012 a été de **courte durée et pour une concentration ne justifiant pas non plus de restriction de la consommation**.

Les autres non conformités observées en 2012 ont concerné le paramètre bactériologie et turbidité pour des durées limitées.

▪ **Non-conformité bactériologique**

Elle a concerné quatre réseaux :

- SIAEP Loir et Sarthe : présence d'un *E-Coli*,
- SIAEP de Coutures : présence d'un streptocoque fécal,
- SIAEP de Beaufort en Vallée, réseau alimenté par l'unité de production de Mazé : un streptocoque fécal,
- Syndicat des eaux de Loire : un streptocoque fécal.

Dans les quatre cas, la non-conformité a été observée à l'occasion d'un prélèvement.

▪ **Dépassement de la turbidité**

Un dépassement de la valeur limite sur ce paramètre a été observé sur le réseau alimenté par l'usine de Segré alimentant une partie du réseau du SIAEP du Segréen.

▪ **Modernisation des filières de traitement**

L'année 2012 a été marquée par la **mise en service** en janvier 2012 de la **nouvelle usine de production de Durtal** ainsi que celle de **Baugé** en cours d'année 2012. Cette nouvelle unité très complète de Durtal ainsi que celle de Baugé ont fait l'objet d'un suivi spécifique permettant de s'assurer des performances du traitement tout au long de l'année 2012.

Les **travaux de modernisation** des usines du **Longeron** et de **St Rémy la Varenne** lancés en 2011 se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Par ailleurs, les travaux préliminaires au démarrage de la construction d'une nouvelle unité de traitement à Cholet ont débuté fin 2012. Enfin le choix du constructeur de la nouvelle usine de Saumur a été effectué fin 2012.

L'ARS a instruit en 2012 les demandes d'autorisation des 3 unités de production à réaliser pour le Longeron, St Rémy la Varenne et Cholet.

L'année 2012 a été marquée enfin par la **mise en service de la Fosse de Sorges** qui constitue une réserve en eau de secours pour l'agglomération angevine. Il s'agit d'une **étape très importante dans la sécurisation de l'alimentation** en eau du département puisque ce secours concerne **270 000 habitants du Département**.

▪ **La protection des ressources en eau**

La procédure des périmètres de protection du captage du Louroux-Béconnais avait abouti en 2011. Toutefois, suite à une intervention malencontreuse de décolmatage de l'ouvrage, celui-ci s'est effondré le rendant totalement inutilisable. L'ARS a été associée courant 2012 aux études préalables à la réalisation d'un nouveau site de pompage à proximité de l'ouvrage colmaté.

94 % des captages d'eau du département bénéficient d'un arrêté de déclaration d'**utilité publique**.

Les ressources qui **ne sont pas protégées** à ce jour sont les suivantes :

- 3 captages à **Allonnes** : procédure relancée en 2012 avec un objectif de finalisation en 2014 au plus tard,
- Un forage dans les anciennes Mines de Fer de **Chazé Henry**. L'hydrogéologue agréé a remis son avis en juin 2012 de sorte que la procédure devrait normalement être achevée fin 2013,
- Prise d'eau dans la Sarthe à **Tiercé** : cette prise d'eau doit être abandonnée en 2013 avec le raccordement de ce syndicat avec le réseau d'Angers Loire Métropole de sorte que la procédure ne va pas être engagée,
- Puits dans les alluvions à **St Florent le Vieil** : cet ouvrage doit être abandonné avec la création d'un nouvel ouvrage sur un autre site. La procédure ne se fera que sur ce nouveau puits. L'hydrogéologue agréé a remis son avis sur la définition des périmètres de protection en décembre 2012 de sorte que la procédure va pouvoir se poursuivre,

Des arrêtés de définition des aires d'alimentation ont été pris par ailleurs sur 5 des 12 captages Grenelle du département : Le Puy St Bonnet, Freigné, Le Louroux Béconnais, Neuillé et Montreuil Bellay.

L'Agence Régionale de Santé a procédé enfin en 2012 à des inspections portant sur le **contrôle de l'application de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des 4 captages** suivants : Durtal, Fontevraud, Montreuil-Bellay et La Bohalle.

Comme chaque année depuis 2006, il a été procédé enfin à un suivi de la qualité de la Loire en aval de la centrale nucléaire de Chinon au niveau de trois sites de production d'eau potable : Montsoreau, Saumur et les Ponts-de-Cé. Les résultats de la recherche montrent ne mettent pas en évidence d'anomalie en terme de radioactivité artificielle, ni de pollution chimique.

▪ **Poursuite des actions du Plan Régional Santé Environnement 2**

La DT 49 de l'ARS assure l'animation de l'action relative à l'eau. Les actions mises en œuvre en 2012 sont diverses. Elles relèvent de la mise en place de **guides**, l'un relatif aux obligations des sociétés posant des canalisations neuves et l'autre destiné aux collectivités qui réalisent des schémas directeurs eau potable. Un autre volet d'action concerne la **qualité de l'eau**, avec la poursuite de l'étude relative à la maîtrise de la formation des sous-produits de désinfection de l'eau, et la participation aux réunions au Ministère de la Santé relatives à la protection des réseaux d'eau vis-à-vis des retours d'eau polluée par des produits toxiques.

2.5.2.1.2. Les eaux de loisirs

L'ARS a procédé en 2012 au contrôle des eaux de loisirs. Ainsi, **1 003 prélèvements ont été réalisés dans les piscines et 137 sur les baignades, soit un total de 1 140 contrôles.**

En ce qui concerne les baignades en eau douce, **deux sites ont été temporairement fermés**. Le Lac de Maine à Angers qui a connu un phénomène d'efflorescence au cours du mois de juillet lié à la prolifération de cyanobactéries. La baignade de l'île Offard à Saumur a été fermée également avec anticipation en fin de saison suite à des signalements de rougeurs et de démangeaisons chez des baigneurs. La présence de cercaires a été évoquée pour expliquer ce phénomène. Toutefois, le lien entre le plan d'eau et les cas s'apparentant à des dermatites n'a pas pu être formellement établi compte tenu de l'absence de recueil précis des plaintes et signalements.

Par ailleurs, 6 des 20 sites contrôlés ont fait l'objet de développements d'algues excessifs ayant nécessité une information des usagers.

Concernant les baignades, il convient d'évoquer également les nouvelles obligations

réglementaires en application du décret du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade et de piscines. En application de ce texte, les responsables des sites de baignade doivent faire élaborer des profils de baignade. Ces profils ont pour objet d'identifier les causes de pollution du bassin versant de chaque site de baignade. Ces profils devaient être finalisés au 1^{er} février 2011. Malgré différentes relances auprès des gestionnaires, à ce jour 8 sites sur les 20 concernés ne se sont pas lancés dans cette démarche.

S'agissant des piscines, le contrôle sanitaire a mis en évidence un taux de non conformité de 8% en légère baisse par rapport à 2011, concernant essentiellement des établissements privés de remise en forme et des établissements saisonniers (campings notamment).

Il convient de noter l'expérimentation en 2012 ayant pour objet l'instauration « d'un permanencier régional tournant » dont le rôle est d'assurer la gestion des anomalies détectées dans le cadre du contrôle sanitaire des 788 piscines de la région. La DT49 a participé à ce dispositif au prorata de son effectif.

2.5.2.1.3. La prévention du risque légionelle

L'année 2012 a été marquée par la déclaration **de 12 cas de légionelloses. Pour deux de ces cas les personnes sont décédées.** Il s'agit de 2 personnes âgées qui avaient fréquenté le même hôtel à Montreuil-Bellay.

Si pour ces deux cas groupés il n'a pu être établi de manière formelle que la légionellose avait été contractée dans cet hôtel il a pu par contre être mis en évidence dans deux autres cas, au travers de l'identification des souches chez les patients et leur comparaison avec des souches prélevées dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, que la contamination provenait d'une exposition dans les lieux qu'ils avaient fréquentés. Il s'agit pour les lieux fréquentés, du camping de Saumur et d'un immeuble collectif à Angers. Chacun de ces cas de légionellose a donné lieu à une enquête et à des investigations du service pour examiner les causes possibles de ces infections et remédier en urgence à tout risque de survenue de nouveaux cas.

En 2012, les actions menées dans ce domaine ont également porté sur les domaines suivants :

- Inspection de 3 établissements de santé : la clinique de la Loire à Saumur, l'institut psychothérapeutique la Ménantière au Pin-en-Mauges et l'Hôpital du Baugeois et de la Vallée – site de Baugé. Avec ces derniers établissements, 38 établissements sur 40 ont été inspectés.
- Action de gestion du risque suite à la déclaration de réseaux contaminés : **4 maisons de retraite et 4 établissements recevant du public** ont fait l'objet d'enquête et d'un suivi rapproché suite à la mise en évidence de **prolifération de *legionella pneumophila*** dans le réseau d'eau chaude sanitaire.

L'action de **prévention** menée dans les établissements hébergeant des personnes âgées s'est par ailleurs poursuivie en 2012. Celle-ci s'appuie sur le financement, via une participation de 800 euros/an par établissement, d'un ingénieur chargé de mener des actions de prévention au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire des maisons de retraite.

2.5.2.1.4. Prévention du risque monoxyde de carbone

En matière d'intoxication au monoxyde de carbone (gaz mortel, invisible, inodore et non irritant), **9 intoxications** ont été signalées en Maine et Loire en 2012 (12 en 2011). 5 ont eu lieu dans un logement et 4 en milieu professionnel. Les suicides ne sont plus comptabilisés. Ces intoxications ont fait **21 victimes** en Maine et Loire (sans décès).

Le plus souvent, ces intoxications trouvent leur origine dans l'usage inapproprié de machines à moteur thermique, d'appareils de chauffage et de chauffe-eau.

Comme chaque année, l'année 2012 s'est soldée par deux réunions d'échange et de partage avec les partenaires au niveau régional pour l'une puis au niveau local pour l'autre.

2.5.2.1.5. La réduction de l'exposition au radon

En 2012, la recherche des situations à risque, et le suivi de ces situations s'est poursuivi, suite aux mesures de radon (gaz radioactif naturel et cancérigène) effectuées en 2011, indiquant un dépassement du seuil de 400 Bq/m³ dans 7,7 % des 561 établissements ayant fait l'objet de mesures. Cette action s'est déroulée en **6 campagnes de mesures** dans les établissements sanitaires et sociaux ainsi que dans les écoles.

Durant l'hiver 2012-2013, le taux de radon a été mesuré dans 24 écoles et 27 crèches. **11 établissements** avaient au niveau départemental une **concentration supérieure au seuil de 400 Bq**. Parmi ceux-ci, **4 ont fait l'objet de travaux** et des **dosimètres en attente de résultat ont été posés** pour juger de l'efficacité des travaux réalisés.

Toutes ces situations de dépassement donnent lieu à un courrier rappelant aux gestionnaires les actions à engager afin de poser des dosimètres et évaluer les résultats obtenus en vue de permettre un retour à une situation conforme aux exigences réglementaires.

2.5.5.1.6. La lutte contre le bruit

Durant l'année 2012, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé est intervenue dans l'instruction de **7 plaintes** en matière de bruit de voisinage, dont 4 ont nécessité une mesure normée, en période nocturne ou diurne selon la nature de la gêne.

4 établissements diffusant à titre habituel de la **musique amplifiée** ont été inspectés conformément au programme régional.

Outre l'appui aux Maires et le renseignement des usagers, la délégation territoriale de l'ARS en Maine-et-Loire a systématiquement **intégré le bruit à ses avis émis lors de l'instruction de projets ou de modification** de plans locaux d'urbanisme (31 dossiers), des projets routiers et d'aménagement (31), lors de la création de parcs éoliens (7) et à l'occasion de manifestations de type grand rassemblement (festival du Voide...).

2.5.2.1.7. Prévention de la pollution atmosphérique

Afin de limiter les émissions de poussières fines sur l'agglomération d'Angers, **les valeurs limites d'émissions en poussières de l'installation de cogénération biomasse de la société Dalkia Biomasse ont été fixées** par l'autorisation « installation classée » à des **valeurs inférieures aux références nationales**.

L'usine d'incinération de Lasse et du Biopole, qui traite les déchets par tri mécano-biologique pour l'agglomération angevine, mise en service en 2011, a **fait l'objet d'un suivi analytique rapproché de la part de la DT de l'ARS**, sur l'impact des rejets biologiques et en particulier les moisissures et champignons.

Enfin, la DT de l'ARS a également participé à la **réalisation d'un pollinarium** dans la ville d'Angers. Celui-ci est opérationnel depuis le printemps 2013.

2.5.2.1.8. Prévention et lutte contre l'habitat indigne

▪ **Contribution au fonctionnement de la cellule habitat indigne du PDALPD créée en avril 2008**

La DT de l'ARS s'est impliquée en 2012 dans la co-animation de la Cellule habitat indigne avec le Conseil Général et l'organisation de **40 réunions** opérationnelles hebdomadaires. **200 situations ont été analysées et enregistrées en 2012** (120 en 2011) durant ces réunions.

La DT a également participé aux réunions des quatre comités territoriaux (23 réunions en 2012), et a préparé et co-animé la réunion plénière « *Lutte contre l'habitat indigne* » du 11 octobre 2012, présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture et le 1er Vice-Président du Conseil Général.

En 2012, **le PDALPD et le dispositif départemental de traitement de l'habitat indigne ont fait l'objet d'une évaluation en vue de leur éventuel renouvellement**. La DT 49 a été mise à contribution. Fin 2012, l'audit a conclu au bon fonctionnement de la Cellule habitat indigne.

▪ **Instruction des dossiers reçus par l'ARS : 93 dossiers dont 78 avec visites du logement**

La DT de l'ARS a fourni un appui aux Maires avec visite de diagnostic conjointe pour ce qui concerne les logements dégradés relevant de l'application du règlement sanitaire départemental.

S'agissant des logements insalubres au titre de la procédure du code de la santé publique : **10 arrêtés ont été pris en 2012** (dont 3 locaux impropres à l'habitation et 1 mesure d'urgence), contre 5 en 2011, et 4 en 2010, soit 67 arrêtés d'insalubrité entre 1993 et 2012. Tous font systématiquement l'objet d'un suivi. **L'augmentation du nombre d'arrêtés d'insalubrité devrait se poursuivre en 2013** compte tenu des situations rencontrées et de la **volonté partagée par les différents acteurs de ne pas se limiter à une seule approche contractuelle** mais de bien s'appuyer en cas de nécessité sur des moyens coercitifs.

Selon le PPPI (parc privé potentiellement indigne) de 2009, le département de Maine-et-Loire compterait 8 000 logements potentiellement indignes dont 540 sur la commune d'Angers.

▪ **Projet de création d'un poste de conseiller en environnement intérieur**

Dans le prolongement d'un travail réalisé en 2011 par un stagiaire affecté à la DT49 sur la faisabilité de la création d'un poste de conseiller en environnement intérieur, **le service a poursuivi ses démarches en vue de la création d'un poste**. La personne recrutée en fin d'année 2012 via un financement de l'ARS sera **affectée au CHU d'Angers** et interviendra dans les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

La spécificité du projet est que le conseiller recruté a un profil technique afin, à partir de signalements médicaux, d'apporter des conseils techniques sur les matériaux et équipements du logement mis en cause.

2.5.2.1.9. Lutte contre le saturnisme

Durant l'année 2012, la DT 49 a enregistré **112 constats de risque d'exposition au plomb** (CREP), soit 64% de plus que l'année précédente. Ces dossiers ont tous été enregistrés et les propriétaires, vendeurs, bailleurs et habitants des logements concernés ont reçu un questionnaire avec information sur le risque de saturnisme.

Par ailleurs, durant l'année 2012, il a été signalé **un cas de saturnisme**, un enfant de 2 ans ½ demeurant dans un logement social. Après enquête et mesure *in situ* à l'aide du détecteur de plomb à source radioactive, la présence de peinture plombée a été découverte dans le logement. Informé, le propriétaire a fait réaliser un diagnostic de l'ensemble des appartements

constituant l'immeuble par la SOCOTEC.

2.6. La sécurité des produits manufacturés et des prestations de services

Un certain nombre de fabricants du Maine-et-Loire, sélectionnés en fonction d'une grille de risques, sont éligibles au contrôle de la 1ère mise sur le marché, ce qui donne lieu à des prélèvements et à des analyses en laboratoire.

La **surveillance des produits manufacturés par la direction départementale de la protection des populations** à tous les stades de commercialisation inclut bien sûr les produits couramment rencontrés comme les textiles ou les chaussures, les jouets et les articles de puériculture, mais aussi les cosmétiques, les encres de tatouage ou encore les produits chimiques (comme les biocides) et les matériels électriques.

Les anomalies constatées génèrent des **rappels de réglementation ou des mesures de police administrative** qui peuvent conduire au retrait d'un produit du marché. Des notifications à l'unité d'alertes de la DGCCRF permettent également d'activer le système européen RAPEX. Le cas échéant une procédure pénale est ouverte.

Toutes ces dispositions sont également applicables aux prestations de services (parcs de jeux par exemple ou établissements possédant une installation UV).

| BILAN | 2012 | 2011 |
|---|-------------|-------------|
| Établissements contrôlés | 205 | 265 |
| Prélèvements | 53 | 53 |
| Anomalies | 36 | 40 |
| <i>dont :</i> | | |
| <i>Rappels de réglementation</i> | <i>11</i> | <i>10</i> |
| <i>Mesures de police administrative</i> | <i>25</i> | <i>30</i> |

▪ Faits marquants

La DDPP a **prélevé 49 articles de jouets dont 75% présentaient des non-conformités** (étiquetage, marquage CE) voire des **dangérosités** (25 % liés à la présence d'éléments pouvant être dangereux pour de jeunes enfants, de substances préoccupantes pour la santé tels que des phtalates). Des mesures de police administratives mises en œuvre localement et au plan national ont visé à suspendre la commercialisation de ces articles, les faire retirer des magasins et informer les consommateurs dans les cas les plus sérieux.

Outre les jouets, la DDPP est intervenu pour faire **retirer de la vente et détruire des gants de jardinage** en cuir traités avec une solution au chrome hexavalent dont le contact peut être particulièrement allergisant.

3- LA QUALITÉ DE VIE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Les actions en faveur du développement durable

3.1.1. La sensibilisation au développement durable

En 2012, les grandes manifestations, organisées à l'échelon national afin de sensibiliser le public, ont été l'occasion d'informer les citoyens de Maine-et-Loire au travers d'actions visant à rendre concrets les enjeux du développement durable.

▪ La semaine du développement durable

Depuis 10 ans, du 1er au 7 avril, la Semaine du développement durable est devenue le rendez-vous incontournable de l'action multipartenariale éco-responsable. A l'occasion de ce 10^e anniversaire, la DDT a choisi de **faire connaître et de valoriser les solutions qui nous aident petit à petit à devenir des consommateurs d'énergie responsables.**

Éolien, photovoltaïque, bilan carbone, nouvelle réglementation thermique, constructions basse consommation, la semaine a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets autour du thème de l'énergie. Le programme a ainsi allié théorie (présentation RT 2012, bilan Carbone) et mise en pratique (visites d'une maison BBC, de sites éoliens de Freigné et Valanjou, de la ferme expérimentale photovoltaïque Thorigné d'Anjou et ateliers participatifs sur l'écorénovation du bâti).

▪ La semaine de la mobilité durable et de la sécurité routière

Comme tous les ans, la DDT organise durant la semaine de la mobilité et de la sécurité routière (17 au 22 septembre) des ateliers de sensibilisation pour les agents des administrations, les collectivités territoriales et le public.

En 2012, les sensibilisations ont porté sur :

- l'initiation à l'écoconduite,
- les changements de comportement routier et piéton nécessaires avec l'arrivée du tramway et les modes de transports « doux » possibles sur l'agglomération angevine,
- les réflexes de conduite en conditions dangereuses par une mise en situation via un simulateur,
- le rôle des collectivités pour favoriser les déplacements vers l'emploi et les services des personnes habitant en milieu rural. Un forum à destination des collectivités a été organisé pour inciter les élus à mettre en place des actions sur ces champs dans leur territoire.

Ce thème de l'enjeu et des solutions de mobilité en milieu rural a été débattu également lors d'une séance ciné-débat, présentant les problématiques actuelles et les perspectives à 2030.

3.1.2. L'accompagnement des démarches

La DDT, et notamment l'unité territoriale de Cholet, a noué depuis plusieurs années un partenariat avec la **Communauté d'Agglomération du Choletais**.

Cette collectivité a associé la DDT dès le démarrage de sa démarche PCET (Plan Climat Énergie Territorial) et a notamment présenté, fin novembre 2011 les premiers résultats de son bilan de gaz à effet de serre, réalisé sur un volet « activités du territoire ». En 2012, la DDT a apporté son soutien à la collectivité sur l'élaboration du plan d'actions, qui est début 2013 en phase de consultation auprès des acteurs du territoire.

La DDT a souhaité **s'associer à la nouvelle dynamique que la région de Doué La**

Fontaine veut lancer pour concrétiser son Agenda 21, démarré en 2010. Il s'agit de faire aboutir la capitalisation des éléments de diagnostic et de le traduire en plan d'actions, mais également de favoriser une bonne articulation avec le futur PLUi. Pour ce faire, un outil d'animation, de type « **baromètre du développement durable** » **va être testé avec les acteurs du territoire**. Il permettra de faire le point sur les forces et faiblesse en présence et de définir les axes d'actions prioritaires. Cet Agenda 21 sera traduit ensuite sur les principales communes de la communauté de communes par un plan d'actions spécifique.

▪ **L'accompagnement des démarches engagées dans le département**

Un recensement des démarches en cours en Maine-et-Loire au 31 décembre 2012 permet d'établir deux catégories de démarches et donc de collectivités :

Collectivités « obligées » à PCET ayant initié la démarche :

- Angers Loire Métropole conjointement avec la Commune d'Angers (dispose d'un Agenda 21) - **PCET validé**,
- Communauté d'Agglomération du Choletais conjointement avec la Commune de Cholet - plan d'action du **PCET en cours de validation**,
- Saumur Loire Développement (démarche globale Agenda 21) - **PCET démarré**,
- Conseil Général (PCET interne) – **PCET démarré**.

De plus, à ce jour, **12 collectivités sont entrées dans une démarche volontaire Agenda 21 ou PCET** (contre 5 au 31 décembre 2011). Il est à noter que 4 de ces 13 collectivités ont une population inférieure à 800 habitants :

- Pays des Mauges (PCET),
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (**Agenda 21 validé**, dont le volet climat est reconnu PCET),
- Communauté de communes de Doué la Fontaine (Agenda 21 **en cours**),
- Communauté de communes Centre Mauges (Agenda 21),
- La Pommeraye (Agenda 21),
- Segré (Agenda 21 **en cours**),
- Fougeré (Agenda 21 **en cours**),
- Communauté de communes de la région de Pouancé Combrée (Agenda 21 **en cours**),
- Communauté de communes de la région de Doué la Fontaine (Agenda 21 **en cours**),
- Concourson sur Layon (Agenda 21 **en cours**),
- Forges (Agenda 21 **en cours**),
- Saint Georges sur Layon (Agenda 21).

3.1.3. Le développement des énergies renouvelables

3.1.3.1. L'énergie éolienne

La filière éolienne offre dans le département un développement intéressant en rapport avec les différents enjeux paysagers, écologiques, patrimoniaux. La mise en place d'outils par certaines collectivités (Pays des Mauges, PNR Loire Anjou Touraine, études de Zone de Développement Éolien (ZDE)) et par l'État (pôle énergies renouvelables, CDNPS, actualisation du mode d'emploi éolien en cours, étude paysagère) fait que cette progression s'opérera dans le temps.

L'entrée de la filière éolienne dans le **régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE, loi ENE) consacre un principe nouveau pour les parcs éoliens et **accroît la synergie régionale dans l'instruction de ces grands projets** (circulaires des 17 et 25 octobre sur le PC et ZDE). Depuis le 13 juillet 2011, les éoliennes de plus de 12 m de haut deviennent des ICPE permettant ainsi de mieux prendre en compte les enjeux humains et

environnementaux notamment grâce aux études de danger devenues obligatoires. Le **parc éolien de Chanzeaux/Valanjou** a été instruit sous le régime de cette nouvelle réglementation et le **permis de construire a été délivré à la fin de l'été 2012**.

Dans le département, **9 parcs éoliens ont été autorisés** (107,2 MW), **7 de ces parcs sont raccordés** au réseau et en **fonctionnement** (73 MW). Ces parcs éoliens font systématiquement l'objet d'une concertation approfondie avec les collectivités, les porteurs de projets, l'État, les associations mais le recours contentieux à ces autorisations est devenu quasi systématique.

3.1.3.2. Photovoltaïque

Malgré les **34,7 MW déjà installés** dans le département en puissance cumulée, la mise en œuvre de ces énergies a été **régulée nationalement** afin d'une part, de faire dégonfler la « bulle spéculative » de 2010 qui encourageait des vastes projets au sol et d'autre part, de mieux répartir la croissance de la filière (tarif de rachat dégressif, valorisation des installations petites ou moyennes sur des surfaces déjà bâties) consacrant ainsi la « **priorisation** » à **l'intégration du photovoltaïque aux bâtiments** plutôt qu'aux installations au sol.

Dans le département, un seul champ photovoltaïque au sol sur la commune de Distré a été autorisé en octobre 2011 sur un site d'une superficie de 4 hectares. Ce parc « au sol » représente une surface de 1,5 ha de panneaux solaires soit un équivalent production de 1MWc environ.

La relance de cette filière par des mesures d'urgences ciblées (bonification du tarif de rachat en fonction du lieu de fabrication, modification des modalités des appels d'offres, soutien aux technologies innovantes françaises) **n'a pas encore produit ses effets en 2012**.

3.1.3.3. Biomasse

Dans le cadre des actions destinées à la valorisation de la biomasse **2 projets ont été présentés en Maine-et-Loire** au titre des installations classées:

- **l'installation de cogénération avec production de chaleur** alimentant un réseau de chauffage d'Angers présentée par Dalkia Biomasse **a été autorisée et mise en service** ;
- une demande visant à **compléter les installations de chauffage** alimentant **l'hôpital d'Angers** a été déposée. Elle est en cours d'instruction.

3.2. La préservation du cadre naturel

3.2.1. Gestion de la ressource en eau

Contrairement à l'année 2011, le printemps et l'été 2012 ont été marqués par une **pluviométrie normale**, voire importante pour certains mois ne nécessitant pas la mise en place d'importantes mesures de restriction et d'interdiction d'usage. Ainsi, 11 arrêtés « étiage » ont été signés entre le 24 juillet 2012 et le 16 octobre 2012 (contre 19 en 2011).

L'année 2012, a également été marquée par la **validation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oudon** par la Commission Locale de l'Eau du 16 novembre 2012. L'enquête publique sera réalisée au début du semestre 2013. Le SAGE Layon-Aubance a quant à lui initié une révision.

Par ailleurs, un recensement des prélèvements dans le bassin de l'Authion a été mis en place, et des Contrats Territoriaux pour les captages du Louroux-Béconnais et de Rucette (Puy St Bonnet) ont été signés.

3.2.1.1. La Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)

La M.I.S.E. est composée en Maine-et-Loire de la DDT 49, de l'ARS, de la Préfecture, de la DREAL, de la DDPP, de l'unité territoriale DREAL, de l'ONEMA et de l'ONCFS. La DDT en assure l'animation. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général sont associés, à titre

consultatif, à ses travaux.

La MISE s'est réunie 7 fois en 2012. La MISE a vocation à **faire appliquer la feuille de route** définie par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et **réalise la synthèse des actions engagées dans tous les domaines qui touchent à l'eau**. Les missions de la MISE suivent les orientations définies dans le programme d'action triennal dont découle un plan de contrôle annuel dans le domaine de l'eau.

Elle a également conduit des **actions spécifiques** : gestion des étiages, actions de police de l'eau, bases de données, SIG. Elle définit par ailleurs des doctrines partagées (eaux pluviales, STEP, ...) et représente les services de l'État dans les SAGE. Elle sera **transformée en Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature** au début de l'année 2013.

3.2.1.2. La qualité des eaux d'alimentation

L'ensemble des stations d'épuration de plus de 250 Équivalent-Habitants (EH) du département a été saisi dans la base ROSEAU (suivi directive Eaux Résiduaire Urbaines). A ce jour, à partir des données 2011 validées, le bilan est le suivant :

- stations d'épuration > 2000 EH : **41** conformes, **3** non conformes,
- stations d'épuration > 250 EH et < 2000 EH : **179** dont **8** non conformes,
- 175 stations de moins de 250 EH sont saisies mais ces données restent à valider.

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, **95% des boues** sont épandues dans le **cadre d'un plan validé**. 8% des stations d'épuration (équivalent à **2% de la production**) n'ont **pas de plan d'épandage conforme** et les collectivités sont donc relancées afin de se régulariser.

L'année 2012 a été principalement consacrée à la révision de la **Zone Vulnérable**. Un arrêté du Préfet de Bassin en date du 21 décembre 2012 a classé **73 nouvelles communes pour le département**.

Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (Programme de maîtrises des pollutions liées aux effluents d'élevage) a été initié en 1994 s'est achevé au 31 décembre 2012. Au total, **1 627 dossiers ont été soldés et 226 dossiers annulés**.

3.2.1.3. Police de l'eau et des milieux aquatiques

Au cours de l'année 2012, en application de la nomenclature loi sur l'eau définie à l'article R 214-1 du code de l'environnement, le service a instruit **241 dossiers de déclarations** et **11 dossiers d'autorisations**. Dans le cadre du plan de contrôle inter-services, **75 procès-verbaux** ont été dressés, **131 avertissements** ont été rédigés et **168 suites administratives** ont été réalisées au titre de la lutte contre les pollutions, la gestion quantitative et la protection des milieux aquatiques.

3.2.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Les plans d'actions prioritaires de l'inspection des installations classées s'attachent notamment à faire **progresser la sécurité des sites et installations industriels**, à faire **réduire les émissions polluantes** dans les milieux naturels, à mieux appréhender et à **réduire les consommations énergétiques** et les productions de déchets des établissements industriels et à **réduire les nuisances** issues de ces installations classées.

Le département de Maine-et-Loire comprend **905 établissements soumis à autorisation** en exploitation dont 470 inspectés par la DREAL et 435 inspectés par la DDPP. En 2012, **132 arrêtés d'autorisation ou prescriptions ont été pris** dont 20 autorisations délivrées après

enquête publique (8 élevages et 12 établissements relevant de la DREAL). Aucun arrêté d'enregistrement n'a été délivré en 2012.

La révision du schéma départemental des carrières a été engagée par la CNDPS. Dans cette démarche, pilotée par la DREAL, des groupes de travail se sont réunis notamment sur les thématiques Ressources, Données environnementales, Revalorisation. La rédaction se poursuivra jusqu'en 2013.

La **surveillance des installations** en exploitation constitue un enjeu important d'efficacité réglementaire. En 2012, **349 visites d'inspection** ont été réalisées par la DREAL et la DDP. Elles ont donné lieu à 10 procès verbaux, à **21 arrêtés de mise en demeure** et 2 arrêtés de consignation.

Pour les risques chroniques, l'inspection a poursuivi les actions ayant pour objectif de faire diminuer les émissions polluantes industrielles, ou d'élevages, à l'origine de ces risques.

Dans le cadre d'une démarche d'action **préventive** conduite par le ministère chargé de l'écologie, les investigations concernant **12 établissements** situés sur ou à proximité de sites ayant accueilli des activités industrielles, ont été entreprises. Un diagnostic des sols est réalisé sous le contrôle du Bureau de recherches géologiques et minières. La démarche a permis de statuer sur **8 établissements** : 3 sont classés en catégorie A (les sols de l'établissement ne posent pas de problèmes), et 5 dans la catégorie B (les aménagements et usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions).

Il convient de signaler particulièrement la mise en œuvre, pour une deuxième vague de 28 établissements, **de l'action de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)** visant à l'identification des substances présentes dans les rejets des ICPE. A cette fin, des analyses sont prescrites dans ces établissements.

Concernant les risques accidentels, il est à noter que, du fait des évolutions réglementaires, les installations de stabilisation des déchets dangereux de la **société SEDA**, situées à Champteusse sur Baconne, sont désormais soumises à la **directive Seveso, seuil haut**.

3.2.3. Les installations de stockage des déchets inertes

Depuis avril 2009, la DDT est service instructeur en matière d'**installations de stockage de déchets inertes (ISDI)**. Ces dossiers présentent des enjeux environnementaux et économiques forts qui engagent une concertation permanente entre les professionnels, la population et les acteurs institutionnels.

En 2012, **3 demandes d'autorisation** ont été déposées devant la DDT, **1 arrêté d'autorisation** a été pris et l'autorisation d'un autre dossier est différée jusqu'à modification des règles d'urbanismes de la collectivité compétente.

La DDT établit chaque année le **bilan des « déclarations annuelles »** qui comporte la quantité de déchets reçus au cours de l'année précédente (transmis à la DGPR).

Enfin, la DDT réalise une **inspection annuelle** des exploitations autorisées (voire examine la possibilité de régularisation de certains sites). En 2012, **9 installations ont fait l'objet d'une inspection de contrôle**, des non conformités ont nécessité la réalisation de **contre-visites**, et ces installations ont **au final pu résoudre les problèmes** rencontrés.

3.2.4. La protection des espaces naturels

3.2.4.1. La protection de la nature

▪ Le réseau Natura 2000

Il comporte **14 sites en Maine-et-Loire**, désignés au titre des directives « Oiseaux » ou

« Habitats-Faune-Flore ». L'ensemble couvre **38 210 ha** dans le département.

- **3 secteurs de vallées** bénéficient d'une désignation à la fois en **Zone de Protection Spéciale** et en **Site d'Intérêt Communautaire** (soit 6 sites *Natura 2000*) : la vallée de la Loire, « vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé » et « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau », et les « Basses Vallées Angevines » (BVA), **désignés au titre de la directive européenne « Habitats »** pour 22 757 ha et au titre de la directive « Oiseaux » pour 22 389 ha ;
- **2 sites au titre de la Directive « Oiseaux »** : « Lac de Rillé et forêts voisines de Touraine et d'Anjou » avec 14 666 ha en Maine-et-Loire, et « Champagne de Méron » pour 1153 ha dans le département (sites interdépartementaux) ;
- **6 sites au titre de la Directive « Habitats »** : 5 cavités à Chiroptères : « la Seigneurie et le Vau Robert » à Chemellier, « l'Hôtel Hervé » à Cuon, « la Poinsonnière » à Vieil Baugé, « la Cave Prieur et les Caves du Château » à Cunault, et « la Cave Billard » au Puy-Notre-Dame, et d'autre part le site de la « Vallée du Loir de Bazouges à Vaas » dont 120 ha sont situés en Maine-et-Loire.

Sur ces sites, des agriculteurs ont engagé **6 600 ha dans des mesures agro-environnementales**. Des propriétaires fonciers, des collectivités, des associations ou des particuliers ont également signé des contrats *Natura 2000*. Ces dispositifs contractuels sont instruits et suivis par les services de la DDT.

L'année 2012 a été marquée par l'élaboration d'une liste d'activités, de plans et de manifestations qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences *Natura 2000* sur les habitats et les espèces visés par les 2 directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs révisés et de la charte *Natura 2000* des 5 sites à Chiroptères de Maine-et-Loire a été signé le 15 novembre 2012.

De plus, le **premier arrêté préfectoral de protection de biotope spécifiquement destiné à la protection d'un site à Chiroptères** dans le département, signé le 27 janvier 2012. L'instruction de l'arrêté a été conduite par la DDT, avec le soutien de la DREAL.

3.2.4.2. La protection de sites

3.2.4.2.1. Le classement des sites

Au classement des sites de la Corniche angevine (11 février 2003), de la Roche de Mûrs (25 avril 2007) et du Thoureil-St-Maur (3 juin 2008), s'ajoute celui de la Confluence Maine-et-Loire et des coteaux angevins, par décret en Conseil d'État du 23 février 2010.

Ce programme de protection s'achèvera avec le classement du site de « **l'Abbaye de Fontevraud et ses abords** ». Ce dossier dont l'instruction locale a été menée en 2011 a **reçu l'avis favorable** de l'inspection générale (CGEDD) et de la commission supérieure des sites perspectives et paysages en mai 2012. Les **consultations ministérielles** débutées en fin d'année 2012 devraient s'achever début 2013 avant examen du projet par le Conseil d'État.

3.2.4.2.2. La gestion des sites

Dans le cadre de son action continue de gestion des 72 sites inscrits et classés du département, la DREAL a poursuivi ses missions de conseil, d'information, d'instruction et de police. Une **quarantaine de projets ont ainsi été instruits localement** (déclaration préalables et autorisations déconcentrées de travaux) ou ont fait l'objet d'une présentation et d'un examen par la CDNPS avant instruction par le bureau des sites du ministère.

Parmi les projets importants suivis en 2012, peuvent notamment être cités le projet de mise en valeur de la Corniche angevine, l'aménagement de l'entrée du bourg de Béhuard, la station de traitement de Parnay, les projets de mise en valeur de Fontevraud ou encore l'aménagement et la requalification du promontoire de la Piverdière à Bouchemaine.

3.2.4.3. Plan de gestion UNESCO

Le **projet de plan de gestion du Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO**, destiné à formaliser les engagements pris par l'État et les collectivités locales pour protéger et mettre en valeur la richesse exceptionnelle du site, a été élaboré par les DREAL Centre et Pays de Loire avec le concours de la Mission Val de Loire, des DRAC, SGAR et STAP concernés.

Après présentation et consultation des élus et des associations, il a été **approuvé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2012**.

3.2.5. La politique forestière

Depuis 2007, une nouvelle politique forestière a été mise en place dans le cadre du **Programme Forestier National pour la période 2006-2015**, en cohérence avec la stratégie de l'Union Européenne pour les forêts (2006). Elle vise à améliorer la compétitivité de la filière forêt-bois par une dynamisation des forêts privées et un accroissement de la récolte de bois.

Elle s'est traduite par l'adoption, pour la période allant de 2007 à 2013, de plusieurs mesures inscrites dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et le contrat de projets État-Région des Pays de la Loire.

La DDT assure la mise en œuvre et la gestion de quelques-unes de ces mesures au niveau départemental sous la forme **d'aides publiques** attribuées aux propriétaires forestiers privés ou aux collectivités locales propriétaires de forêts. Néanmoins, un **contexte de rigueur budgétaire** et les **engagements de reconstitution des forêts du Sud-Ouest** de la France, suite à la tempête du 24 janvier 2009, ont pesé sur les crédits forestiers attribués à la Région des Pays de Loire. Ainsi, le nombre de **dossiers** qui ont pu être **présentés en comité régional** de programmation a été **restreint**.

Malgré cela, l'année 2012 a permis de concrétiser plusieurs dossiers :

▪ *Mesure 122 : Reboisement en forêt*

1 dossier pour un investissement de 13 300 € et un financement public de 6 650 € (50% État - 50 % Europe-Feader) permettant l'amélioration de peuplements forestiers dégradés sur 4,75 ha en forêt privée sur la commune de Jarzé.

▪ *Mesure 222 : Agroforesterie*

Lors de la 2ème année de mise en œuvre de cette mesure, **3 dossiers** pour un investissement de 12 426 € et un financement public de 8 698 € (45% CG49 – 55% Europe-Feader) permettant l'installation de plants forestiers d'essences feuillues diverses sur 17,8 ha de terres agricoles sur les communes de Cholet, Yzernay et La Tessoualle.

▪ *Mesure 221 : Boisement de terres agricoles*

1 dossier pour un investissement de 30 963 € et un financement public de 21 674 € (31,5% Région [dette État] – 38,5% Europe-Feader) permettant la création de 9,8 ha de forêts nouvelles. Ce projet, d'initiative privée, est situé sur la commune de Longué Jumelles.

3.3. La prévention des risques naturels et technologiques

En Maine-et-Loire, plus de 200 communes sont exposées à un risque naturel. Il s'agit, pour l'essentiel, d'inondations et de mouvements de terrains.

Pour réduire ces risques, l'action de l'État s'appuie sur 4 grands axes d'intervention, la prévision, la prévention, la protection et la gestion de crise.

3.3.1. L'information préventive et la communication

3.3.1.1. L'information préventive réglementaire

Suite à la parution de la **réglementation séisme**, les obligations de l'État en matière d'information préventive portent sur :

- l'actualisation de l'arrêté préfectoral listant les **communes assujetties à l'obligation d'information de leur population**,
- la mise à jour des arrêtés préfectoraux et des cartes relatives à l'**information des acquéreurs et des locataires** suite à l'approbation de 2 **PPR Technologiques** et à un changement de la réglementation incluant les communes situées en PPR minier.

3.3.1.2. Les actions de communication

1 réunion publique a été animée concernant la contractualisation avec le Conseil Général de Maine-et-Loire et les Communautés de Communes pour des opérations d'amélioration de l'habitat, intégrant un volet de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation.

L'unité de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PRNT) a participé à **deux réunions d'information auprès des professionnels de la construction** pour expliquer la nouvelle réglementation parasismique et les conséquences des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles.

3.3.2. L'action réglementaire de prévention

3.3.2.1. Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi)

11 plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) couvrent actuellement les principaux cours d'eau du Maine-et-Loire.

Le PPRi du val d'Authion, a été approuvé en 2000, et révisé en 2006. Il devra être mis en conformité avec les orientations du SDAGE Loire Bretagne, approuvé en 2009. Il devra prendre en considération également la connaissance plus précise des risques, suite aux études de dangers des ouvrages de défenses et de vals. La prescription de sa révision est envisagée au courant de l'année 2013.

3.3.2.2. Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

4 sites SEVESO niveau haut font l'objet d'une démarche de réglementation par un plan de prévention des risques technologiques dans le département :

- Le PPRT de Phyteuop à Montreuil Bellay a été approuvé en 2012 ;
- Le PPRT de CCMP à Bouchemaine a été approuvé en 2012. L'existence d'une habitation dans un secteur de délaissement a conduit à entreprendre l'élaboration d'une convention financière concernant les mesures foncières à mettre en place;
- EPC FRANCE à St Crespin sur Moine : la création d'une troisième cellule de stockage et la limitation de la charge unitaire ont permis de réduire les périmètres de dangers. L'élaboration du PPRT a été reprise sur la base de cet aménagement, qui fait consensus de la part des acteurs concernés, avec un objectif d'approbation en 2013 ;
- Pour Zach Système à Avrillé, le PPRT a été prescrit fin 2010. En 2012, une étude complémentaire de réduction des risques à la source a permis de réduire certains périmètres de dangers. L'élaboration du PPRT se poursuit avec un objectif de réalisation de l'enquête publique le concernant avant fin 2013.

3.3.3. Travaux de protection ou de réduction de la vulnérabilité aux inondations

3.3.3.1. Le programme d'action de prévention des inondations dans le bassin de la Maine

En 2012, les études relatives à la réalisation du **programme de surstockage** nord-Sud porté par le syndicat mixte du **bassin de l'Oudon** pour la **lutte contre les inondations** (Symbolip), destiné à réduire l'impact des crues au droit de Segré, ont été approfondies dans ce cadre et abouti au dépôt de dossiers de subvention.

3.3.3.2. La réduction de la vulnérabilité aux inondations

Dans le val d'Authion, **3 dossiers de subventions** ont été déposés par des sociétés commerciales et industrielles **pour des travaux de réduction de vulnérabilité**. Ils ont bénéficié d'un financement de 80 % au titre du plan Loire (Région, Feder, fonds Barnier).

17 300 € ont été versés aux communautés de communes (canton de Segré, région du Lion d'Angers, Loir et Sarthe, Portes de l'Anjou et Saumur-Loire-Développement), maîtres d'ouvrage, pour le suivi et l'animation des **5 opérations programmées d'amélioration de l'habitat** (OPAH) qui sont entrées, cette année en phase opérationnelle.

4 700€ ont été attribués à des particuliers pour des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations de leurs habitats.

70 700 € ont été versés en 2012 pour des confortements de cavités ou de coteaux instables dans le Saumurois.

3.3.3.3. La mission de référent inondations

Défini par une **circulaire inter-ministérielle du 28 avril 2011**, cette mission consiste à apporter un **appui au dispositif de gestion de crise de la Préfecture**. En complément des prévisions de crue, cette mission doit fournir des informations sur les enjeux territoriaux menacés et sur les conséquences pour la protection des populations.

En collaboration avec les unités de gestion de crise, de prévision des crues et de gestion du système d'information géographique, l'unité de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PRNT) a recensé et localisé les enjeux prioritaires du département.

3.3.3.4. Le renforcement et l'entretien de la levée de l'Authion en Maine-et-Loire

En 2012 les travaux de renforcement de la levée se sont poursuivis. De plus, des travaux d'élargissement de talus ont eu lieu sur plusieurs communes. Au titre du budget de prévention des risques naturels et hydrauliques (*BOP-181*), **100 000 €** ont été utilisés pour assurer la **surveillance et l'entretien de la digue de protection contre les inondations du val d'Authion**, mais aussi la réalisation de campagnes de fauchage et d'abattage d'arbres, de travaux de réfection de muret en tuffeau et de perré, de fermeture de bouchures ainsi que la réalisation de la **visite technique approfondie** conformément aux prescriptions du décret du 11 décembre 2007 relatif aux ouvrages hydrauliques.

3.3.3.5. L'entretien du lit

L'unité Loire Amont assure la gestion et les travaux d'entretien du lit de la Loire entre le bec de Maine et le Bec de Vienne soit 57.600 km, et de la rivière le Louet soit 25 km., représentant une superficie de 3255 ha.

Au titre du programme de gestion des milieux et biodiversité, l'Unité Loire Amont a bénéficié de **110 000 €** pour la réalisation de travaux de scarification des grèves exondées du lit (80ha) et des travaux de dévégétalisation des bras secondaires afin d'améliorer la dynamique de l'hydrosystème, de favoriser la capacité d'écoulement du fleuve en crue et de permettre la mobilisation sédimentaire pour rehausser la ligne d'eau à l'étiage.

4- L'ÉDUCATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT, LA CULTURE

4.1. L'enseignement

4.1.1. Le 1er degré et le second degré

4.1.1.1. Le 1er degré

4.1.1.1.1. Les effectifs d'élèves

Les effectifs dans le 1er degré sont **constants**, avec une évolution de -0,38% du nombre d'élèves (-333 élèves). Le département scolarise en moyenne plus d'enfants de moins de 3 ans (18,5 %) que la moyenne académique qui est à 14,5 %.

Le nombre global d'élèves dans les **écoles publiques est stable** (-189 élèves), soit -0,35% **tout comme dans le réseau privé** (- 0,42%). La part du réseau privé par rapport à celui de l'enseignement public reste ainsi inchangée par rapport à la rentrée 2011 (38,32% en 2011 contre **38,31%** à la rentrée 2012).

| Effectifs élèves | 2011-2012 | | | 2012-2013 | | | Variation |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total | |
| Pré-élémentaire | 21 205 | 12 981 | 34 186 | 20 991 | 12 622 | 33 613 | -573 |
| Élémentaire | 32 719 | 20 662 | 53 381 | 32 712 | 20 867 | 53 579 | +198 |
| 1er degré spécialisé | 372 | 96 | 468 | 404 | 106 | 510 | +42 |
| Total | 54 296 | 33 739 | 88 035 | 54 107 | 33 595 | 87 702 | -333 |

| Indicateurs | 2012-2013 | | |
|-----------------------------|-----------|-------|-------|
| | Public | Privé | Total |
| Préélémentaire 2 ans | 1 135 | 781 | 1 916 |

4.1.1.1.2. Le nombre d'écoles

La rationalisation du réseau d'écoles se poursuit en public et en privé avec **moins 10 écoles** à la rentrée scolaire **2012** (moins 11 en 2011) soit **moins 21 écoles sur deux ans**. Ce resserrement du nombre de structures est notamment le résultat de **fusions entre écoles maternelles et élémentaires** sur un même groupe scolaire (primarisation).

| Nombre d'établissements | 2011-2012 | | | 2012-2013 | | | Variation |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total | |
| écoles maternelles | 113 | 4 | 117 | 109 | 2 | 111 | -6 |
| écoles élémentaires et primaires | 336 | 240 | 576 | 334 | 238 | 572 | -4 |
| écoles spécialisées | 5 | 22 | 27 | 5 | 22 | 27 | 0 |
| Total | 454 | 266 | 720 | 448 | 262 | 710 | -10 |

4.1.1.2. Le second degré

4.1.1.2.1. Les effectifs des élèves

Les effectifs des **collèges** publics et privés ont **augmenté** (+ 1,5%). Les effectifs en **lycées professionnels** se sont **tassés**, aussi bien dans le public que dans le privé (-6,6%). Les effectifs **lycées augmentent** (5,2%) du fait d'une évolution sensible des inscriptions dans les classes post-bac de l'enseignement privé.

| Effectifs élèves | 2011-2012 | | | 2012-2013 | | | Variation |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total | |
| Collèges (avec SEGPA) | 21701 | 19056 | 40757 | 21943 | 19428 | 41371 | 614 |
| EREA | 96 | 0 | 93 | 101 | 0 | 101 | 5 |
| Lycées professionnels | 4239 | 2943 | 7182 | 3907 | 2796 | 6703 | -479 |
| Lycées (avec classes Post-bac) | 11161 | 8717 | 19878 | 11344 | 9571 | 20915 | 1037 |
| TOTAL | 37197 | 30716 | 67913 | 37295 | 31795 | 69090 | 1177 |

4.1.1.2.2. Le nombre d'établissements

Aucune évolution du nombre de structures n'est observée.

| Nombre d'établissements | 2011-2012 | | | 2012-2013 | | |
|--|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| Collèges (avec SEGPA) | 50 | 42 | 92 | 50 | 42 | 92 |
| EREA | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Lycées professionnels | 6 | 10 | 16 | 6 | 10 | 16 |
| Lycées (avec classes professionnelles) | 14 | 19 | 33 | 14 | 19 | 33 |
| TOTAL | 71 | 71 | 142 | 71 | 71 | 142 |

4.1.1.3. Scolarisation des élèves handicapés

4.1.1.3.1. Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire (en classes ordinaires et dans les dispositifs collectifs)

| Année de référence | Premier degré | | | Second degré | | | Total 1er et 2nd degrés | | |
|----------------------------|---------------|------------|-------------|--------------|------------|------------|-------------------------|------------|-------------|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| 2009/2010 | 736 | 271 | 1007 | 398 | 175 | 573 | 1134 | 446 | 1580 |
| 2010/2011 | 764 | 276 | 1040 | 416 | 222 | 638 | 1180 | 498 | 1678 |
| 2011/2012 | 860 | 334 | 1194 | 460 | 221 | 681 | 1320 | 555 | 1875 |
| Au 31 décembre 2012 | 819 | 340 | 1159 | 523 | 269 | 792 | 1342 | 609 | 1951 |

4.1.1.3.2. Le nombre de dispositifs collectifs d'accueil

| Année de référence | Premier degré: CLIS* ¹ | | | Second degré : Ulis* ² (ex-UPI 2010) | | |
|----------------------------|-----------------------------------|----------|-----------|--|----------|---|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| 2009/2010 | 28 | 8 | 36 | 13 | 6 | 19 dont 2 en lycée professionnel |
| 2010/2011 | 30 | 8 | 38 | 17 | 7 | 24 dont 2 en lycée professionnel |
| 2011/2012 | 32 | 8 | 40 | 22 | 7 | 29 dont 3 en lycée professionnel |
| Au 31 décembre 2012 | 34 | 9 | 43 | 24 | 9 | 33 dont 5 en lycée professionnel |

*1 Classes pour l'inclusion scolaire

*2 Unité localisées pour l'inclusion scolaire

4.1.1.3.3. Les effectifs dans les dispositifs collectifs d'accueil

| Année de référence | Élèves en CLIS | | | Élèves en Ulis (ex-UPI depuis 2010) | | |
|----------------------------|----------------|------------|------------|-------------------------------------|-----------|--|
| | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| 2009/2010 | 319 | 81 | 400 | 163 | 52 | 215 dont 10 en lycée professionnel |
| 2010/2011 | 330 | 92 | 422 | 179 | 74 | 253 dont 18 en lycée professionnel |
| 2011/2012 | 350 | 107 | 457 | 206 | 70 | 276 dont 22 en lycée professionnel |
| Au 31 décembre 2012 | 392 | 103 | 495 | 263 | 87 | 350 dont 47 en lycée professionnel |

4.1.1.3.4. Les élèves handicapés accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire-individuel

| Année de référence | Dans le 1er degré | | | Dans le 2nd degré | | | 1er et 2nd degrés | | |
|----------------------------|-------------------|------------|------------|-------------------|-----------|------------|-------------------|------------|------------|
| | Public | Privé | Total | Public | privé | Total | Public | privé | Total |
| 2009/2010 | 209 | 105 | 314 | 37 | 22 | 59 | 246 | 127 | 373 |
| 2010/2011 | 269 | 131 | 400 | 41 | 34 | 75 | 310 | 165 | 475 |
| 2011/2012 | 322 | 152 | 474 | 69 | 52 | 121 | 391 | 204 | 595 |
| Au 31 décembre 2012 | 365 | 181 | 546 | 78 | 61 | 139 | 443 | 242 | 685 |

4.1.1.3.5. Modalités d'accompagnement des élèves handicapés par des auxiliaires de vie scolaire (individuel ou collectif)

| Année de référence | «Assistant d'éducation» Enseignement public et privé | « Assistant de scolarisation » depuis rentrée 2011 | « Contrat aidé » Enseignement public | « Contrat aidé » Enseignement privé | TOTAL AVS-individuel | Rappel nombre AVS collectif |
|----------------------------|--|--|--|--------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 2009/2010 | 73 ETP (127 personnes) | - | 57 contrats (57 personnes) | 50 contrats (50 personnes) | 234 personnes | 55 personnes |
| 2010/2011 | 73 ETP (145 personnes) | - | 115 contrats (115 personnes) | 50 contrats (50 personnes) | 310 personnes | 62 personnes |
| 2011/2012 | 73 ETP (153 personnes) | 17 ETP (28 personnes) | 171 contrats (171 personnes) | 60 contrats (60 personnes) | 412 personnes | 62 personnes |
| Au 31 décembre 2012 | 77 ETP (161 personnes) | 22 ETP (42 personnes) | 200 contrats (200 personnes) | 70 contrats (70 personnes) | 473 personnes | 62 personnes |

4.1.1.3.6. Les enseignants référents chargés du suivi de la scolarisation des élèves handicapés

| Année de référence | Professeurs des écoles (en ETP) | | | Professeurs des lycées et collèges, professeurs des lycées professionnels (en ETP) | | | TOTAL | | |
|----------------------------|---------------------------------|------------|-------------|--|----------|----------|-----------|------------|-------------|
| | Public | Privé | Total | Public | privé | Total | Public | privé | Total |
| 2009/2010 | 9 | 2 | 11 | 0 | 0 | 0 | 9 | 2 | 11 |
| 2010/2011 | 10 | 2 | 12 | 1 | 0 | 1 | 11 | 2 | 13 |
| 2011/2012 | 11 | 2 | 13 | 1 | 0 | 1 | 12 | 2 | 14 |
| Au 31 décembre 2012 | 12 | 2,5 | 14,5 | 1 | 0 | 1 | 13 | 2,5 | 15,5 |

Au cours de l'année 2012, **36 places supplémentaires** (dont 24 dans l'enseignement public) ont été créées dans les CLIS, soit une augmentation du potentiel d'accueil de 7,5 % (516 places disponibles).

Dans le second degré, **44 places supplémentaires** (autant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé) ont été créées dans les Ulis, soit une augmentation du potentiel d'accueil de 14 % (363 places disponibles).

Au cours de l'année 2012, des enseignants ont été missionnés pour développer des **actions de formation à destination des professeurs exerçant auprès des élèves handicapés** scolarisés en classe ordinaire. Ont été prioritairement ciblés les troubles envahissants du développement (dont l'autisme), les troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...) et les troubles des conduites et des comportements.

4.1.2. La réussite scolaire

Les résultats des examens pour la session 2012 dans le département de Maine-et-Loire – enseignement public et privé (toutes séries confondues) étaient les suivants :

| EXAMEN | CANDIDATS PRESENTS | CANDIDATS ADMIS | TAUX DE REUSSITE | RAPPEL 2011 | RAPPEL 2010 | RAPPEL 2009 | RAPPEL 2008 |
|---|---------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| BREVET (DNB) | 10451 | 8931 | 85.50 % | 85,60% | 85,50% | 86,30% | 82 ,6 % |
| CAP/BEP/MC | 5034 | 4273 | 85 ,00 % | 77,90% | 82,50% | 83,10% | 82,4 |
| Baccalauréat (général et techno) | 5229 | 4796 | 92,00% | 91,00% | 90,00% | 92,10% | 91,25% |

Par rapport aux résultats de 2011, les taux de réussite présentent :

- Pour le Brevet, une **diminution de 0,10 point** ;
- Pour les CAP/BEP/MC, une **augmentation de 7,10 points** ;
- Pour le baccalauréat, un taux de réussite en **augmentation d'un point**.

4.1.3. Le bilan de l'orientation – juin 2012

4.1.3.1. Niveau 4^{ème} générale

| | Passage en 3ème Juin 2010 | Passage en 3ème Juin 2011 | Passage en 3ème Juin 2012 |
|--------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| DEPARTEMENT | 98,00% | 97,40% | 98,27% |
| ACADEMIE | 97,50% | 97,40% | 97,43% |

Le taux de passage en 3ème est tendanciellement légèrement supérieur à l'académie.

4.1.3.2. Niveau 3^{ème} générale

| | Passage en 2^{de} GT 2012 | Rappel 2011 | Rappel 2010 | Passage en 2^{de} pro 2012 | Rappel 2011 | Rappel 2010 |
|--------------------|--|--------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| DEPARTEMENT | 61,55% | 62,10% | 61,50% | 31,15% | 32,70% | 32,70% |
| ACADEMIE | 63,40% | 63,40% | 63,10% | 30,10% | 30,30% | 30,60% |

En Maine-et-Loire, le taux de passage en 2^{nde} Générale et Technologique (GT) est près de deux points inférieur au niveau académique, et le taux de passage en 2^{de} professionnelle est supérieur de 1,05 points à ce niveau. 64% des jeunes filles demandent le passage en 2^{de}GT et 67% l'obtiennent. 55% des jeunes garçons demandent le passage en 2^{de}GT et 55% l'obtiennent (**12 points d'écart**).

4.1.3.3. Niveau 2^{nde} générale et technologique, toutes séries confondues

| | Passage en 1^{ère} Juin 2012 | Rappel 2011 | Rappel 2010 |
|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| DEPARTEMENT | 84,60% | 85,70% | 84,40% |
| ACADEMIE | 86,20% | 86,70% | 84,50% |

Le taux de passage en 1ère GT baisse de nouveau. Il est tendanciellement en deçà du niveau académique.

4.1.4. L'enseignement des langues vivantes

Dans le second degré, le nombre de **classes bilingues** a été accru et la diversité des langues proposées s'est enrichie. 43 collèges publics sur 50 proposent une offre bilingue dès la sixième, généralement anglais–allemand. Il convient toutefois de noter que le département propose Anglais-Chinois (2), Anglais- Arabe (2), Anglais-italien(4).

En lycées, le lycée David d'Angers offre, depuis 2010, la possibilité de présenter le **baccalauréat bi-national français-italien** (ESABAC), le lycée Joachim du Bellay d'Angers prépare les élèves au **baccalauréat bi-national Français-Allemand** (ABIBAC) depuis la rentrée 2011, et le lycée Chevrollier s'apprête à accueillir les élèves préparant un **baccalauréat bi-national français- espagnol** (BACHIBAC) à la rentrée 2013.

4.1.5. Dispositifs développés dans le cadre de la formation professionnelle initiale

▪ **Les EEP (Entreprises d'entraînement pédagogique)**

Elles existent depuis quelques années dans deux lycées professionnels du département (Lycée Blaise Pascal à Segré et LP Paul-Émile Victor à Avrillé). Ainsi, ces deux établissements disposent d'une **entreprise virtuelle en tant qu'atelier professionnel** pour les élèves de baccalauréat professionnel du tertiaire et de la vente. Le concept des EEP reproduit le fonctionnement des services administratifs d'une PME et offre aux élèves la possibilité d'occuper un poste de travail identique à celui d'une entreprise dans des situations professionnelles réelles.

▪ **Le pôle de qualification**

Ce dispositif permet d'accueillir dans une même classe de CAP des élèves qui se destinent à plusieurs diplômes de niveau 5 après avoir construit leur projet d'orientation au cours de la première année. Dans le cadre de ce dispositif souple et réactif, il est possible d'accueillir en cours d'année des élèves et de compléter une formation.

Deux établissements dans le département proposent ce dispositif :

- Lycée Blaise Pascal - Segré: Pôle de qualification vente/commerce,
- Lycée F Renaudeau - Cholet : Pôle de qualification Électricité et Installations sanitaires.

▪ **Le DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance)**

Ce dispositif est proposé depuis la rentrée 2011 aux **familles dont l'enfant est en classe de 4ème, ou en tout début de classe de 3ème** (avant les vacances de Noël). Il s'adresse à des élèves **volontaires** âgés de 15 ans, dont les chances de réussite en 3ème générale **ne sont pas assurées**, et qui ont un projet d'orientation vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou en alternance.

Le dispositif est implanté dans deux Centres de Formation pour Apprentis (CFA), dans le cadre d'une relation très étroite avec les établissements d'origine :

- CFA de la chambre des métiers d'Angers qui accueille 31 élèves de 3ème,
- Quatre antennes des Maisons Familiales Rurales (MFR) du Maine et Loire (Cholet 14 élèves ; Segré 9 élèves ; Champigné 8 élèves ; Montreuil 8 élèves).

▪ **Le concours général des métiers spécialité ELEEC (Électrotechnique, Énergie et Équipements Communicants)**

Il s'est déroulé en mai 2012 au lycée des herbiers (85) en partenariat avec le lycée

Renaudeau de Cholet qui prend en charge l'organisation de ce même concours pour l'année 2012/2013 (450 candidats aux écrits nationaux ; 8 finalistes accueillis à Cholet). Le palmarès est prononcé par le Ministre de l'Éducation nationale en Juillet.

▪ **Le concours MAF (Un des Meilleurs apprentis de France)**

Ce concours est organisé par les établissements publics du département dans les spécialités ELEEC (Électrotechnicien) et Maintenance (LP L. Ménard, LP Blaise Pascal, LP Chevrollier, LP Renaudeau...). Les années précédentes de nombreuses médailles ont été remportées dans le département.

4.1.6. L'accompagnement éducatif

Les collèges et les écoles en éducation prioritaire concernés par ce dispositif, ont largement contribué à son extension. Au total, ce sont **483 élèves de l'enseignement élémentaire** et **9 723 élèves de l'enseignement secondaire** qui ont bénéficié de ce dispositif.

Comme l'année passée, le volet «**aide aux devoirs**» a été le plus développé en **collège** (68 %), complété par le «**sport** » (9 %), l'« **art et culture** » (20 %) et les « **langues vivantes** »(3 %). En **école primaire**, le volet « **sport** » **prédomine** (64 %) comparé à l'« **aide aux devoirs** » (28 %) et à l' « **art et culture** » (8%).

4.1.7. Les classes relais

2 classes-relais fonctionnent dans le Maine-et-Loire, l'une au Collège Montaigne à Angers et l'autre au Collège Du Bellay à Cholet.

40 élèves (32 garçons et 8 filles) y ont été accueillis en 2011/2012 et environ **75 % d'entre eux ont repris leur scolarité** en collège ou lycée professionnel classique.

À la rentrée 2013, une troisième implantation est prévue au **collège Yolande d'Anjou à Saumur**. Elle sera ouverte à l'ensemble des collèges **publics** du Saumurois.

4.1.8. Le suivi des jeunes sortant du système éducatif

L'accès à une qualification constitue un objectif majeur de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Un effort important a été réalisé pour le repérage et l'accompagnement des jeunes quittant précocement le système éducatif.

Depuis l'année scolaire **2010-2011, le département a mis en œuvre le système académique d'information interne « Jasmin » qui permet :**

- Le repérage et le signalement par les établissements des jeunes sans solution de formation ou d'emploi ou décrocheurs,
- La mise en œuvre du suivi par les 4 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du département (diagnostic et prescription d'action).

Sous la responsabilité des directeurs de CIO, chacune des **4 Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (Angers, Cholet, Saumur, Segré) se réunit une fois par quinzaine afin d'échanger des informations et d'examiner nominativement la situation de **chaque décrocheur** et définir les réponses individuelles à apporter. Ce mode opératoire a été nettement renforcé depuis septembre 2012.

Complétant ce dispositif, et afin de prévenir les ruptures de scolarité, **une cellule de veille départementale** examine chaque semaine la situation des élèves de collège et lycée signalés pour leur absentéisme ou pour des difficultés liées à leur scolarité. Cette cellule propose l'affectation en collège ou en lycée d'élèves identifiés comme étant en recherche d'une solution scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, la direction académique des services de l'éducation nationale, assure **la coordination de la plate-forme départementale de suivi et d'appui aux décrocheurs de plus de 18 ans**. Dans les quatre plates-formes locales, les directeurs des CIO d'Angers, Cholet, Saumur et Segré assurent la coordination locale des partenaires de l'insertion des jeunes : Sous-préfectures, Éducation Nationale, CIO, établissements scolaires, MGI, enseignement catholique, CFA, MFR, pôle emploi, et missions locales.

1 985 jeunes ont été déclarés sans qualification et en situation inconnue en février 2013 dans le Maine-et-Loire (2 273 jeunes en novembre 2011). Grâce au travail de l'Éducation nationale et des partenaires de l'insertion des jeunes, tous ces jeunes ont été **recontactés (10%** de jeunes sont néanmoins **injoignables**).

4.1.9. Les actions culturelles

L'opération "**Classes Presse**" dont le thème était «Les énergies» contribue à faire acquérir aux élèves de collège des compétences et des connaissances du socle commun, telles que la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i) et les compétences sociales et civiques. Avec le soutien financier du Conseil Général, **24 classes** (595 élèves) ont travaillé avec les quotidiens Courrier de l'Ouest et Ouest France.

Le Prix Littéraire de la Citoyenneté 2012 organisé sur le thème « **Lire et faire vivre le débat d'idées en classe et en dehors de la classe** » a permis à plus de **4 570 élèves** de la maternelle au lycée (113 écoles, 15 collèges) d'engager le débat à partir de la sélection d'ouvrages proposée. Ce projet est le fruit du partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la Fédération des Œuvres Laïques 49 en collaboration avec la Bibliothèque d'Angers, la Bibliothèque départementale de Prêt et les librairies d'Angers « La Luciole » et « Contact ».

L'opération "**École ouverte**", qui permet l'ouverture des établissements pendant les vacances, a été mise en œuvre en 2012 dans 8 collèges du département et a concerné au total **1 983 élèves**.

Le dispositif "**École et cinéma**" a rassemblé en 2012, **7 551 élèves** du premier degré en provenance de 344 classes.

L'action "**Collège au cinéma**", organisée avec le soutien financier du Conseil Général de Maine-et-Loire dans le cadre de «*Collèges en actions*» connaît une stabilité du nombre d'établissements impliqués : 50 collèges du département (39 publics et 11 privés), et une légère progression d'effectifs, avec **5 528 élèves** (231 classes de la 6ème à la 3ème).

4.1.10. Le lien avec l'enseignement supérieur

4.1.10.1. Les cordées de la réussite

Cette cordée, qui a pris en 2010 le nom **d'ELAN** 49, s'est construite progressivement depuis 2009, à partir des besoins des élèves pour promouvoir les études supérieures.

8 lycées, 5 collèges, 3 lycées professionnels 5 établissements d'enseignement supérieur (Agrocampus Ouest, l'Université d'Angers, l'Essca (École Supérieure des sciences commerciales d'Angers) et l'Ensam (École supérieure des arts et métiers) conjuguent leurs travaux dans ce but pour les lycéens d'origine modeste. Depuis la rentrée 2012, **une nouvelle cordée** impliquant les lycées professionnels s'est mise progressivement en place. En Maine-et-Loire, ce sont plus de **250 élèves** qui participent au dispositif.

4.1.10.2. La charte de liaison Lycées-Université

Signée en 2010, la **Charte de la liaison Lycées-Université** définit le cadrage du projet d'expérimentations pour les jeunes. Ce projet a été déposé par l'Université d'Angers, en

partenariat avec la DSDEN Maine-et-Loire et validé par le Haut Commissaire à la Jeunesse sous le titre «**Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université**».

Cette expérimentation, étalée de janvier 2010 à juin 2012, a donné lieu à un protocole d'évaluation afin d'en apprécier l'impact et d'en tirer les préconisations nécessaires. Elle se poursuit en 2012-2013. Son **évaluation**, menée par l'Université d'Angers, portera sur les parcours d'orientation réussie des jeunes ayant participé au dispositif. La publication des résultats est prévue courant 2013.

4.1.11. Le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Le déploiement de l'**Environnement Numérique de Travail** est **complètement achevé** pour les **lycées** du département. Il est en **voie d'être finalisé au niveau des collèges** avec le déroulement de la 4ème vague d'installation.

Dans le **1er degré**, les travaux initiés en 2012 vont permettre de **démarrer l'implantation de cet outil** dans les écoles de **30 communes** du département dès 2013.

4.2. La jeunesse et le sport

4.2.1. L'action au profit des jeunes

4.2.1.1. Le soutien à l'information des jeunes

La DDCS accompagne et anime le réseau composé de **22 structures labellisées IJ** qui maillent largement le territoire départemental en un lien étroit avec le Centre Régional Information Jeunesse Pays de Loire. La participation du réseau IJ 49 est forte et s'illustre lors d'événements départementaux organisés à destination des jeunes («Forum Formation », «Jobs d'été», « Regard sur ton avenir »). Le Réseau produit en outre régulièrement, des supports de communication à destination des jeunes mais aussi de ses partenaires (Éducation nationale) afin de mieux faire connaître son rôle et ces champs d'interventions.

En 2012, le **Service Public d'Orientation**, fédérant autour d'un projet commun sur un même territoire la Missions Locales, le Centre d'Information et d'Orientation, les établissements scolaires et le point « Information Jeunesse » implantés, s'est mis progressivement en place.

4.2.1.2. Le service civique

La DDCS poursuit son implication dans le développement et l'évaluation du **service civique**. Actuellement **214 jeunes réalisent un service civique dans le département**. Depuis sa création, **150 jeunes ont effectué ce service civique** au sein d'une structure agréée localement et **333 jeunes ont réalisé leur mission au sein d'une structure agréée nationalement** par l'agence du service civique.

Un **forum départemental du service civique a été organisé** en partenariat avec Unis Cités, la Fédération des Œuvres Laïques 49 (FOL) et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) le 29 mars 2013 dans les locaux du centre social Jean Vilar. Cet événement a permis de rassembler une centaine de jeunes volontaires ainsi qu'une dizaine de tuteurs.

Dans le cadre de la **Journée internationale du bénévolat et du volontariat**, la DDCS a souhaité organiser, sous la présidence de Monsieur le Préfet, une cérémonie en préfecture afin de mettre en valeur et valoriser l'engagement citoyen des bénévoles et volontaires.

A cette occasion, **23 lettres de félicitations et 12 médailles jeunesse et sports** ont été remises aux bénévoles du département. L'engagement des jeunes du département a été particulièrement mis à l'honneur. **10 lettres de félicitations** ont été remises aux jeunes bénévoles lauréats du « **challenge jeunes bénévoles 2012** » et **13 autres lettres de félicitations** ont été remises aux jeunes volontaires dans le cadre du **service civique**.

4.2.1.3. Les accueils collectifs des mineurs

Près de **100 accueils ont fait l'objet d'une visite ou inspection** des services de la DDCS au cours de l'année 2012 dans un contexte où la chute du nombre de séjours de vacances observée ces dernières années semble s'arrêter et où une **augmentation du nombre des séjours de scoutisme** des fédérations agréées est constatée.

L'année 2012 a connu **deux évolutions importantes en matière réglementaire** : les modifications relatives à l'encadrement des activités physiques et sportives et la mise en place de l'obligation du repos compensateur pour les animateurs et directeurs saisonniers.

La DDCS a fait un effort de communication et d'explication pour que ces mesures nouvelles soient comprises et appliquées par les organisateurs. Les principales remarques des contrôles portent sur les besoins d'amélioration de la qualité de certains projets pédagogiques et sur des dossiers administratifs incomplets.

Afin d'améliorer ces points, des **formations sont mises en place depuis janvier 2012**, à destination des directeurs et animateurs. Elles portent sur l'écriture de projets pédagogiques, mais aussi sur les évolutions réglementaires, comme ce fut le cas lors de la **Journée de formation à destination des directeurs**. Ces formations ont pour but de renforcer la sécurité et la qualité éducative dans les structures.

4.2.1.4. Le soutien aux politiques éducatives territoriales

Pour l'année scolaire 2012/2013, **28 contrats éducatifs locaux ruraux et deux urbains** (Angers et Trélazé) ont été soutenus financièrement sur le département (93 000 € + 5 postes FONJEP) dans un total de **139 communes** concernées. Ce sont près de **13 500 enfants et jeunes** de ces territoires qui bénéficient de plus de 500 actions éducatives mises en œuvre sur des temps péri et extrascolaires. La DDCS a maintenu son action sur les quatre grands territoires du département en privilégiant son action de terrain sur les territoires ruraux les plus enclavés ou en voie de fragilisation.

Aujourd'hui, les nouvelles orientations du gouvernement en matière de politique éducative sont liées à la **mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires** et à l'imbrication renforcée des différents dispositifs péri et extrascolaires sur le même territoire au profit des mêmes publics bénéficiaires. Ainsi, conformément à ce qui a été annoncé en 2012, les contrats éducatifs locaux sont **remplacés en 2013 par les projets territoriaux de jeunesse** destinés aux 16-25 ans.

4.2.1.5. Le soutien à l'initiative et à la prise de responsabilité des jeunes

Le département reste très présent sur ce dispositif avec l'animation d'**un réseau de 30 points d'appui Envie D'agir labellisés (PAEA)**, implantés en milieu rural ou en milieu urbain spécifique. Ce réseau permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les jeunes du département dans leur projet (associatif, d'insertion, de création d'activité...).

Lors de la remise en cause d'Envie d'agir, la DDCS a fait le choix de conserver le volet départemental du programme « **Envie d'agir** » nommé « projets jeunes » afin de maintenir son soutien aux initiatives des jeunes et de tenter de répondre aux nombreuses demandes des jeunes de Maine-et-Loire.

24.000 € ont été consacrés en 2012 aux lauréats « Envie d'agir », ce qui a permis de soutenir **181 jeunes** au travers de leurs **35 projets**.

4.2.1.6. La soutien à la mobilité internationale

La DDCS contribue à promouvoir largement le « **Programme Européen Jeunesse en Action** » et accompagne pédagogiquement et techniquement les différentes structures de Maine-et-Loire qui souhaitent mettre en œuvre des projets européens à destination des jeunes.

En outre, la DDCS soutient à hauteur de **8.000 €** le « Relais Europe Jeunesse 49 » qu'elle a contribué à mettre en place et qui permet aux jeunes de s'informer sur l'Europe, sur les différentes possibilités de mobilité dans le cadre de service volontaire européen.

14 projets ont été soutenus par les fonds européen du « Programme Jeunesse En Action » (PJEJA), financés par l'agence française du PEJA : **4** échanges internationaux de jeunes, **8** projets d'accueils et d'envois de jeunes en service volontaire européen (SVE) et **2** projets d'initiatives de jeunes.

4.2.2. L'action en faveur du sport et de la vie associative

4.2.2.1. Le sport

▪ Le soutien des politiques sportives

En cohérence avec les priorités du **Centre National de Développement du Sport**, le groupe de travail départemental constitué de la DDCS et du CDOS a décidé d'accorder une attention particulière d'une part à la **structuration de l'encadrement**, par l'intermédiaire des aides à l'emploi et à la formation, et d'autre part à l'accessibilité de la pratique, par le biais de l'aide à la licence (enfants de 6 à 18 ans dont le quotient familial est inférieur à 800 €).

Ces priorités se transcrivent dans les résultats avec :

- La structuration et l'encadrement (emploi et formation) : 52.3% de l'enveloppe, dont 194 732 € pour les plans sports emplois dont on relève une forte augmentation des demandes par rapport à 2011,
- L'accessibilité de la pratique (aide à la licence) : 41 500 € , en forte augmentation.

Par ailleurs, en 2012, le projet d'équipement ARENA de la ville de Trélazé a été soutenu par le **CNDS** à hauteur de **1 200 000 € sur le CNDS national**.

A la demande du ministère des sports, **deux axes d'effort ont été initiés** : l'obligation pour les clubs de développer un **projet associatif** et l'engagement dans une **démarche de développement durable** pour les manifestations sportives soutenues financièrement.

▪ Les manifestations publiques

Avec la publication par arrêté en 2012 d'une liste locale , le département s'est mis en conformité avec la nouvelle réglementation européenne NATURA 2000. La DDCS s'est investit dans la communication auprès des organisateurs de manifestations sportives afin qu'ils effectuent les démarches imposées et s'assurent d'avoir un **impact minimal sur la faune et la flore des zones Natura 2000**.

▪ L'emploi et la formation

Alors que le dispositif **Parcours Animation Sport (PAS)** ne sera pas reconduit, cette année est l'occasion de faire un **bilan de cette opération** qui proposait aux jeunes sans diplôme une formation, un emploi et un accompagnement. Depuis 2010, **13 jeunes ont été aidés financièrement**, 7 ont obtenus leur BPJEPS, 5 seraient encore en cours de formation.

Pour la première fois depuis 12 ans, **3 baignades n'ont pas ouvert faute d'encadrants ayant le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)**. Afin de maintenir un niveau de recrutement satisfaisant, la DDCS s'est investit en juin de cette année pour assurer le complément de formation pour que les candidats les plus en difficulté puissent atteindre le niveau d'exigences attendu.

▪ Le contrôle des établissements sportifs

80 établissements sportifs ont été visités pendant l'année 2012 dont 43 établissements de bain et 19 centres équestres.

Le département comptabilise **45 piscines publiques**. L'ensemble de ces établissements fait l'objet sur trois ans d'une visite de contrôle. Par ce travail de proximité et d'accompagnement les municipalités ont entrepris des travaux de maintenance et d'amélioration très sensibles de leur équipement.

Les efforts entrepris depuis de longues années sur les **baignades** portent leurs fruits avec des établissements qui offrent tous un bel aspect et un niveau de sécurité élevé. Le département comptabilise **22 baignades dont 19 ont été ouvertes cet été**. Toutefois, les **3 noyades dont 2 décès** de l'année 2012 sont toujours présentes pour rappeler le devoir de vigilance de tous.

4.2.2.2. La vie associative

Le réseau départemental des PLAIA (23 Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations), étendu et dynamique, a intégré deux nouvelles associations dans le réseau. **910 associations ont ainsi été informées, conseillées et accompagnées en 2012**. Depuis 2011, il bénéficie du soutien des 5 agents de développement de l'AESA (Anjou Emploi Sport Animation) notamment pour les associations sportives. Les PLAIA ont bénéficié en 2012 d'un **soutien financier important (15 000 €)**. L'AESA bénéficie pour sa part d'un poste Fonjep CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles) et du soutien de ces agents de développement (**30 000€ CNDS**).

Le **Fonds de Développement à la Vie Associative** a permis de soutenir **18 associations** et de financer **51 actions de formation** des bénévoles et de dirigeants associatifs (**45 500€**), ce fonds permet à des associations d'organiser des formations, gratuites et ouvertes aux autres associations, dans tous les domaines proche de la vie associative comme sur les fonctions de dirigeants ou sur la construction des projets associatifs.

Par ailleurs, le réseau des **référénts « associations »** des différents services de l'État et de partenaires institutionnels a réuni au sein de la **MAIA (Mission d'Appui d'Information des Associations)** une trentaine de personnes pour renforcer le travail de concertation et de dialogue avec les associations, sous l'égide de la Déléguée départementale de la Vie Associative.

▪ La formation des animateurs et des bénévoles

Depuis plusieurs années, la DDCS de Maine et Loire a la particularité de proposer une offre de formation gratuite aux animateurs et aux bénévoles du secteur de l'animation ou du sport ; ce programme est étendu à certaines formations du CNFT et de l'AESA. Cette offre de formation a pour objectif premier d'améliorer la qualité éducative dans les structures. En plus des 11 900 € attribués à cette action, les conseillers de la DDCS interviennent directement dans de nombreuses sessions.

4.3. La culture

L'accès aux arts et à la culture reste une composante indispensable du **lien social**. L'action de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) s'inscrit dans cet objectif permanent de redynamisation de la démocratisation culturelle. L'année 2012 reste marquée par une priorité accordée à **l'égal accès à la culture**, quels que soient les territoires et au profit de tous les citoyens.

4.3.1. La recherche, la préservation et la conservation du patrimoine

4.3.1.1. La préservation du patrimoine

De nouvelles protections de monuments ont reçu un avis favorable de la **Commission régionale du patrimoine et des sites** :

- Le château de Briacé à Saumur,
- Le château des Cloîtres à Chemillé,
- Le château de Bussy-Fontaines aux Verchers-sur-Layon pour l'inscription.

Les châteaux de Briacé à Saumur et de Bussy-Fontaines aux Verchers-sur-Layon sont proposés au titre du classement.

Quatre nouveaux **label patrimoine du XX^{ème}** :

- L'ensemble Kalougine et les Galeries Lafayette à Angers,
- L'école des Violettes à Saumur,
- Le lycée professionnel Edgard Pisani à Montreuil-Bellay.

▪ **Nouveaux projets portant création de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)**

- Chaumont-d'Anjou (12 mai),
- Cornillé-les-Caves (12 juin),
- Lué-en-Baugeois (2 juillet).

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a proposé l'annulation de l'ensemble des ZPPAUP, dans un délai de cinq ans et leur remplacement par des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Aujourd'hui, le département de Maine-et-Loire compte **22 ZPPAUP ou AVAP arrêtées** (600 pour toute la France).

▪ **Nouvelle aire de valorisation du patrimoine architectural et urbain** : Fontevraud

Dans un très proche avenir, la création d'une **AVAP pour l'ensemble des communes ligériennes**, dans le périmètre d'**Angers-Loire-Métropole**, sera proposée en appui des préconisations de la "mission Val de Loire" pour la **mise en valeur de l'Aire UNESCO** et concernera 5 communes.

▪ **Mesures d'inscription au titre des monuments historiques**

Au titre de 2012, 6 arrêtés d'inscription au titre des Monuments Historiques ont été signés par le Préfet de la région des Pays de la Loire :

- le château des Cloîtres à Chemillé,
- le château de Bussy-Fontaines aux Verchers-sur-Layon,
- le château de Briacé à Saumur, le théâtre de Saumur,
- la chapelle, le nymphée et les terrasses du château de Varennes à Savennières,
- la colonne commémorative de Torfou.

▪ **Mesures de classement au titre des monuments historiques**

Cette même année 2012, les vestiges du **camp d'internement de tziganes à Montreuil-Bellay** ont bénéficié d'une mesure de classement au titre des Monuments Historiques après passage en Commission Nationale.

4.3.1.2. Restauration et conservation des monuments historiques

Au titre des **monuments et objets mobiliers appartenant à l'État**, une dotation d'État de **2 568 510 €** a été accordée, dont la majeure partie a été affectée à l'**Abbaye Royale de Fontevraud** dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, soit **1 740 000 €** pour les travaux de restauration extérieure des bâtiments de la cour d'honneur. Ce crédit se verra abonder des participations du conseil Régional et du Conseil Général du Maine et Loire pour un montant de 1 160 000 €, soit **au total 2 900 000 € de travaux**. Le démarrage des travaux est prévu en juin 2012

pour un première phase correspondant à la part de l'État.

L'année 2012 a vu la poursuite des chantiers de **restauration de la chapelle du trésor de la cathédrale d'Angers** qui s'achèvera début 2013, la restauration des façades et toitures du **cloître des Infirmes** de l'Abbaye de Fontevraud, au titre du CPER et des travaux de restauration du **Logis Royal du Château d'Angers**.

Au titre des démarrages de travaux en 2012, on peut citer parmi de très nombreux chantiers :

- Les chantiers de restauration intérieure de l'église Notre Dame de Chemillé où il subsiste d'importantes peintures murales,
- ceux de l'église Notre Dame de Cholet,
- ceux de l'église de Jarzé.

Il est à noter que le Ministère de la Culture et de la Communication a commandé une étude diagnostique sur l'ensemble des monuments protégés de la ville de Saumur. Celle-ci financée intégralement par l'État sera remise courant avril 2013.

4.3.1.3. Archéologie

Dans le cadre du programme de réhabilitation ou d'extension des **dépôts de fouille** initié en 2009, la **construction d'un nouveau dépôt à Angers**, accolé au bâtiment du service archéologique départemental, concrétise l'avancement favorable du projet de la DRAC. Cet équipement, financé à hauteur de **300 000 € par l'État**, remplace un bâtiment géré par la DRAC jusqu'en 2011 et détruit depuis dans le cadre d'un réaménagement urbain.

4.3.1.4. Musée

La région Pays de la Loire compte **53** musées de France. Le **Musée du Génie à Angers devrait être le 54^e musée à recevoir l'appellation** (avis favorable de la Commission scientifique nationale en décembre 2012, arrêté ministériel en cours).

La communauté de communes des Coteaux du Layon a le projet de rénover et d'étendre le **musée de la Vigne et du Vin d'Anjou à Saint-Lambert-du-Lattay**. Un suivi scientifique et technique est assuré depuis le départ par la DRAC et la conservation départementale du Maine-et-Loire. Une étude de programmation doit avoir lieu en 2013. Une demande d'aide sera faite à la DRAC, malgré l'incertitude sur les crédits d'investissement en faveur des musées.

Le **musée Joseph-Denis de Beaufort-en-Vallée** fait l'objet d'un **soutien particulier du FRAR** (Fonds régional d'acquisition et de restauration) dans le cadre d'une convention entre l'État, la Région et la ville, pour la campagne de restauration du musée. A ce titre, un **soutien exceptionnel du FRAR de 66 % est accordé pendant 3 ans (2010-2012)** sur un montant maximum de restauration de 225 000 €, soit une participation de l'État de **25 000 € par an**.

4.3.1.5. Langue française

L'association "Les Lyriades de la Langue française", implantée à Angers, continue de bénéficier du soutien de la DRAC à son projet annuel d'activités (8 500 €). En partenariat avec les services de l'État (DGLFLF, DRAC, Préfecture) et les collectivités, elle a mis en place une étude de pré-faisabilité d'une **Maison de la langue française et d'un parcours littéraire et touristique**.

4.3.2. Le soutien à la création

▪ Arts plastiques

Les nombreux 1% artistique en cours bénéficiant du focus national 60^{ème} anniversaire en

2011 s'avèrent de réels leviers auprès des collectivités, des publics, des usagers pour **inscrire durablement la présence de l'art sur les territoires**. La sculpture de Vincent Mauger a été inaugurée en 2012 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cholet, Centre de Formation Eurespace.

L'enseignement supérieur artistique dont le ministère conserve la tutelle nous interpelle sur le suivi qui devra être le nôtre concernant les **deux Établissements Publics de Coopération Culturelle**. Pour exemple, des partenariats ont été établis entre l'EPCC Talm (Tours-Angers-Le Mans) et l'IRCAM, l'ENSCI, les Laboratoires acoustiques de l'Université du Maine, en vue de la sonification du Tramway du Mans.

▪ **Les labels nationaux**

Le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers a vu un **nouveau directeur** nommé au 1^{er} janvier 2013, **Robert Swinston**. Il succède à Emmanuelle Huynh, arrivée en 2004.

Le travail réalisé par des structures importantes telles l'Angers Nantes Opéra et l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire, la présence d'un Centre Chorégraphique National auquel s'adosse une école supérieure de danse contemporaine (CNDC), d'un centre dramatique national (NTA), d'un centre national des arts de la rue, La Paperie, de la compagnie Zur-Ath Associés, mais aussi de l'une des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) les plus importantes de la région (Le Chabada), permet au **Maine et Loire d'être très actif dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la rue**.

Des **aides ont été accordées à trois ensembles de musique professionnels** implantés dans le département : Amarillis (musique baroque) , le groupe Zenzile (musique dub rock) et Lo'Jo (musiques du monde/chansons).

Quatre compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un soutien : la Cie de danse contemporaine Yvann Alexandre implantée à Cholet ; la Cie circassienne Nathalie Béasse, la Cie Ostéorock et la Cie C dans C -danse contemporaine basées à Angers.

L'**ensemble des crédits de l'État** affectés au soutien à la création et aux lieux labellisés représentent plus de **6 M€** pour le seul département du Maine et Loire.

▪ **Partenariat avec les milieux de la justice, de la santé et du handicap**

L'année 2012 a vu la poursuite de la mise en œuvre du **partenariat DRAC / DISP** (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires) avec notamment des ateliers lecture et littérature à la maison d'arrêt d'Angers dans le cadre de la résidence d'auteur menée à la Turmelière (Liré).

En 2012 ces actions ont été complétées par la mise en place de **trois projets régionaux** ayant vocation à être développés dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région : un Parcours Jazz proposé par l'EuropaJazz, une action autour de la photographie par le collectif Nejma et un projet porté par la compagnie d'art dramatique « L'Éphémère » dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de la convention triennale signée fin 2010-2012 entre la **DRAC et l'Agence Régionale de Santé (ARS)** et qui ré-affirme la volonté commune du développement de la culture au sein des établissements de santé, un **troisième appel à projet régional a été lancé en 2012** auprès des établissements de santé. De nombreux projets ont été déposés et l'accompagnement s'est porté sur une vingtaine d'établissements permettant le soutien à plus d'une trentaine de projets culturels.

Parmi les actions soutenues on peut citer la 5^e **résidence d'artiste plasticien au CHU d'Angers** qui a vu l'accueil en 2012 de Cécile Benoiton. En 2012, la DRAC et l'ARS ont également

souhaité développer un projet régional principalement **mené à l'attention du personnel soignant**. Ce projet programmé sur 2013 et 2014 est confié au photographe Arnaud Théval.

La DRAC a accompagné la mise en œuvre d'actions permettant aux **personnes en situation de handicap** d'accéder à l'art et la culture parmi lesquelles la poursuite du soutien à l'audiodescription de spectacles à Angers-Nantes-Opéra ; des ateliers « cirque » à l'attention de handicapés physiques par l'école des arts du cirque de Saint-Barthélémy d'Anjou.

▪ **Cinéma**

Trois faits majeurs ont marqué l'année 2012. Tout d'abord, il convient de noter la qualité des résidences d'animation de Fontevraud et surtout le succès du premier **colloque organisé par l'Abbaye** autour de l'écriture en cinéma d'animation incitant à poursuivre ces actions. Par ailleurs, la **fragilité du réseau itinérant ABC** (et des réseaux itinérants en général) est apparue dans cette période de transition de passage au numérique. Le festival **Premiers Plans qui a rassemblé 70 000 spectateurs**, confirme un succès grandissant et renouvelé d'année en année. Le cinéaste à l'honneur était Jean-Luc Godard, avec une cinquantaine de films présentés.

▪ **Lecture publique et vie littéraire**

Le concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) a permis de **soutenir les investissements des communes en faveur des bibliothèques publiques** (construction, équipement mobilier et informatique). La dotation consommée en 2012 s'est élevée à **3 812 076 €** incluant une dotation exceptionnelle de 300 000 €. Cette dotation, en hausse de 9,2% a permis de soutenir 49 dossiers dont 10 en Maine-et-Loire pour un montant de 376 976 €.

3 nouvelles bibliothèques aidées au titre de la DGD ont ouvert leurs portes en 2012 : Ecoflant, Mazé, Saint Florent le Vieil.

La DRAC a soutenu les structures littéraires qui mettent en place des **résidences d'écrivains** ou des projets à l'année de sensibilisation au livre et à la littérature. 157 500 € ont ainsi été attribués à 15 structures (**6** en Maine-et-Loire pour un montant de **35 000 €**).

Pour soutenir la librairie indépendante de qualité, le Ministère de la culture a instauré en 2009 un **Label de librairie indépendante** (LIR) valable 3 ans. En 2012, **24 librairies dont 2 nouvelles ont pu recevoir ce label** qui ouvre la porte à des aides du Centre national du livre et à une possible exonération de contribution économique territoriale par les collectivités territoriales (5 en Maine-et-Loire).

5- LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

5.1. Les relations avec les collectivités territoriales

5.1.1. Les dotations et concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Le montant des concours financiers de l'État a **diminué de 1,03%** entre 2011 et 2012.

| Concours financiers de l'État | 2012/ 2011 | 2012 | 2011 |
|--|----------------|--------------------|--------------------|
| 1) Dotations et subventions de fonctionnement | 0,19% | 449 805 861 | 448 936 560 |
| - dotation globale de fonctionnement | 0,47% | 389 875 482 | 388 055 635 |
| dont <i>DGF du département</i> | 0,29% | 131 061 976 | 130 677 729 |
| <i>DGF des groupements</i> | 3,22% | 33 872 368 | 32 816 176 |
| (réforme 2004) <i>dotation de compensation des EPCI</i> | -1,45% | 49 616 090 | 50 344 351 |
| <i>DGF des communes</i> | 0,00% | 148 448 550 | 148 452 964 |
| <i>dotation de solidarité rurale</i> | 3,80% | 13 554 791 | 13 058 851 |
| <i>dotation de solidarité urbaine</i> | 4,85% | 13 321 707 | 12 705 564 |
| - dotation spéciale des instituteurs | -7,14% | 73 008 | 78 624 |
| - compensation au département du transfert de taxe professionnelle et compensation allègement de cotisation foncière des entreprises | 18,61% | 8 552 908 | 7 210 896 |
| - fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (1) | -97,74% | 430 | 19 046 |
| - fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement | 14,55% | 9 864 455 | 8 611 142 |
| - dotation nationale de péréquation | -1,28% | 11 427 716 | 11 575 390 |
| - contrepartie des exonérations de taxes foncières et d'habitation | -10,24% | 29 583 901 | 32 958 498 |
| - dotation élu local | 0,15% | 427 961 | 427 329 |
| 2) Dotations et subventions d'équipement | -11,57% | 62 077 715 | 70 203 047 |
| - fonds de compensation de la TVA | -11,28% | 51 268 886 | 57 789 417 |
| - produit des amendes de police | -13,72% | 3 221 747 | 3 733 968 |
| - dotation globale d'équipement (département) | -38,71% | 1 028 368 | 1 677 862 |
| - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) | -6,33% | 6 558 714 | 7 001 800 |
| 3) Dotations afférentes au financement des transferts de compétence | -0,21% | 6 965 373 | 6 979 893 |
| 4) TIPP versée au Département | 0,00% | 38 699 647 | 38 699 647 |
| 5) Revenu de solidarité active | 25,51% | 8 770 570 | 6 988 193 |
| 6) Dotation de Développement Urbain | -3,42% | 193 853 | 200 718 |
| total général (hors TIPP) | -1,03% | 527 813 372 | 533 308 411 |

(1) Seules les collectivités ayant subi une perte de base de taxe professionnelle avant la suppression de la taxe professionnelle en 2010 continuent de percevoir la compensation qui est versée sur 3 ans ou 5 ans quand elles sont situées dans un canton où l'Etat anime une politique de conversion industrielle.

5.1.2. Le contrôle administratif

La mission de contrôle qui incombe à l'État demeure un élément de la collaboration avec les collectivités territoriales. Les services de l'État s'efforcent d'établir une **relation de confiance** reposant sur la **pédagogie plus que sur la sanction**.

5.1.2.1. Le contrôle de légalité

Au cours de l'année 2012, le nombre des actes reçus en Préfecture et en Sous-Préfectures au titre du contrôle de légalité est en **légère baisse (moins 7 %)** par rapport à celui de l'année 2011, avec **84 898 actes reçus**.

Pour ce qui concerne le **dispositif de télétransmission** des actes au contrôle de légalité, le nombre de **conventions de télétransmission** signées a progressé significativement puisqu'il est passé de 192 au 31 décembre 2011, à **213** au 31 décembre 2012, soit une **progression d'un peu plus de 10 %**. Consécutivement, le **nombre d'actes télétransmis** s'est également accru puisque **32,58 %** des actes soumis au contrôle de légalité ont été télétransmis en 2012 contre 27,42 % en 2011.

Dans le cadre de l'exercice du **contrôle de légalité**, le nombre de recours gracieux a légèrement diminué : 145 recours gracieux en 2012 ont été adressés aux collectivités contre 154 en 2011, soit une baisse d'environ 6 %.

Du point de vue du contrôle, une attention particulière a été portée sur les **plans d'urbanisme (SCoT et PLU)** et les autorisations individuelles d'occupation du sol intervenant dans des périmètres sensibles ainsi que sur les actes qui portent atteinte aux grands principes de la commande publique.

Aucun recours n'a été introduit devant le Tribunal administratif de Nantes dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

5.1.2.2. Le contrôle budgétaire

En 2012, **6 754 actes budgétaires** ont été transmis au titre du contrôle budgétaire, contre 7 518 en 2011, soit une **baisse de 10 %**.

Le nombre **d'actes budgétaires réformés** suite à une intervention du représentant de l'État au titre du contrôle budgétaire s'est élevé à **437**, chiffre en nette augmentation par rapport à l'an passé (+ **29 %**). **8** actes budgétaires ont fait l'objet d'une **saisine de la Chambre régionale des comptes en 2012**.

5.1.3. Le rôle de conseil aux collectivités territoriales

▪ Les communes nouvelles

En 2012, la DDFiP a apporté son concours à la mise en œuvre de **3 projets de regroupement de communes**. Elle a ainsi réalisé des études financières consolidées des communes concernées, ainsi que des études fiscales sur l'intégration progressive des taux d'impositions directes locales.

En liaison étroite avec les services de la Préfecture, des réunions de travail ont également été organisées avec les élus sur les conséquences de ces opérations en termes de gestion comptable, budgétaire, juridique et fiscale, s'agissant notamment de la mise à jour du fichier cadastral sur ce nouveau périmètre unique et de la réalisation d'études fiscales.

Les communes de **Baugé en Anjou, Chemillé-Melay et Clefs-Valandry** ont été créées à

effet du 1er janvier 2013.

L'action de la DDFiP témoigne de la **coordination des services de l'État au service des élus** dans cette démarche de mise en place des communes nouvelles définies par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales.

▪ **La révision foncière des locaux professionnels**

Instaurée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 et adaptée par celle du 16 août 2012, la **généralisation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**, après une période d'expérimentation, intervient en 2013. Très impliquée en 2012 dans la préparation de cette importante réforme, la DDFiP a adressé des courriers aux collectivités locales et organisé des réunions d'information.

Par ailleurs, la DDFiP réalise régulièrement des **opérations de vérification sélective des locaux à la demande des collectivités**, dans le cadre de procédures concertées avec les services en charge de la mission cadastrale, pour améliorer la qualité des bases foncières.

▪ **Conseil en matière de légalité**

Dans le cadre d'une démarche à **visée pédagogique**, **309 lettres d'observations** ont été adressées aux collectivités locales du département afin de les alerter sur l'existence de problèmes de légalité et afin de leur permettre d'assurer la sécurité juridique de leurs actes pour l'avenir.

Le **rôle de conseil** s'est également poursuivi auprès des collectivités locales soit à l'initiative de l'État, par le biais de circulaires d'information, soit à la demande des collectivités qui ont sollicité un avis sur la légalité d'un acte ou sur des procédures à suivre.

▪ **Conseil fiscal et financier**

Un **service unifié de la fiscalité directe locale** est chargé d'informer et de conseiller les collectivités, et de gérer les données de fiscalité directe locale. Ce service a joué un rôle prépondérant pour la mise en œuvre dans le département de la réforme de la fiscalité directe locale.

Dans le cadre de l'aide à la préparation des budgets locaux, plus de **50 simulations de taux** ont été effectuées par les services de la DDFiP, **à la demande des collectivités**. En outre, le service de fiscalité directe locale a traité **523** demandes ou expertises.

Au-delà des missions de tenue des comptes et d'exécution budgétaire, la DDFiP offre des prestations d'analyses financières, rétrospectives ou prospectives, apportant ainsi son appui à l'expertise de projets d'investissements.

Le **réseau d'alerte (SCORE)**, mis en place conjointement par les services de la DDFiP et ceux du Ministère de l'Intérieur, a détecté sur le département **6** communes en difficulté. L'analyse des situations a été opérée au cours d'une rencontre bilatérale qui s'est tenue le 18 juin 2012 et a permis de dégager les modalités de suivi de ces dossiers.

▪ **L'amélioration de la qualité des comptes locaux**

Les plans d'actions visant à l'amélioration de la qualité des comptes locaux initiés en 2007 par les comptables du département ont été poursuivis en 2012, dans le cadre d'un partenariat très étroit avec les collectivités locales. L'objectif majeur de la démarche, notamment pour les collectivités les plus importantes, est de **préparer la certification de leurs comptes**. Les résultats obtenus se traduisent par l'amélioration constante de l'indicateur associé de qualité comptable.

5.1.4. L'assistance technique aux collectivités territoriales

5.1.4.1. L'urbanisme

La DDT est associée aux études des 6 schémas de cohérence du territoire (SCoT) en cours d'élaboration dans le Maine-et-Loire.

Le syndicat mixte du **Pays des Vallées d'Anjou a approuvé le SCoT le 24 avril 2012** à l'unanimité. Néanmoins, la communauté de communes Loire-Longué a confirmé son intention exprimée depuis avril 2011 de rejoindre le SCoT du grand Saumurois. A l'ouest, la fusion des communautés du Haut-Anjou et de Loir et Sarthe **impose que la nouvelle intercommunalité choisisse son rattachement** soit au Segréen, soit aux Vallées d'Anjou.

Concernant le **SCoT Loire - Layon – Lys – Aubance**, les comités de pilotage portant sur **l'élaboration de la trame verte et bleue** et du document d'aménagement commercial se sont achevés en septembre 2012. Le projet d'aménagement et de développement durable a fait l'objet d'un second débat au sein du comité syndical le 26 juin 2012.

Un nouvel **arrêt du projet de SCoT du Haut Anjou Segréen** a été décidé lors du conseil syndical en date du 26 juin 2012. Après passage devant la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), l'avis de synthèse de l'État ainsi que l'avis au titre de l'autorité environnementales ont été transmis à la collectivité le 12 octobre. L'enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 15 décembre 2012.

Le **SCoT du Pays des Mauges** s'oriente vers une consommation d'espace « maîtrisée » pour les besoins des objectifs résidentiels (800 hectares) et un arbitrage plus sensible à rendre pour les zones d'activités (600 hectares). Ce document devrait être arrêté par le Syndicat Mixte du Pays des Mauges en octobre 2012.

5.1.4.2. L'ingénierie d'appui territorial

De plus, depuis le 1er janvier 2004, les communes et EPCI qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, bénéficient à leur demande d'une **d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire** (l'ATESAT).

Annuellement, un arrêté préfectoral fixe les collectivités éligibles à cette mission. En Maine-et-Loire, **281 communes** (329 communes éligibles) et **2 communautés de communes** (4 communautés de communes éligibles) ont bénéficié de l'ATESAT en 2012.

La DDT assure une mission de base consistant à **l'assistance, l'entretien et la réparation de la voirie**, la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux ainsi qu'à la direction de ceux-ci.

Elle **aide le transfert de cette compétence aux EPCI ou à la mutualisation des moyens**. Elle favorise la mise en œuvre de groupements de commandes à l'échelle de la communauté de communes ou d'agglomération pour les travaux d'entretien pluriannuel.

5.1.4.3. Le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND)

La **révision du PPGDND** est menée par la DDT sous l'autorité du Préfet (élaboration de l'ensemble des documents et gestion des réunions). La commission du plan, constituée de représentants de l'État, du Conseil Général, d'EPCI ayant la compétence collecte et/ou traitement, de l'ADEME, des chambres consulaires, d'organisations professionnelles et d'associations, a validé le projet de plan en novembre 2011.

En 2012, le projet de plan a été soumis pour avis aux collectivités et groupements, à l'autorité environnementale, au Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST). Il a fait l'objet d'une **enquête publique** qui s'est déroulée entre le 19 novembre et le 20 décembre 2012. La commission d'enquête a émis un **avis favorable**, assorti d'une réserve portant sur le retrait du mot « éventuelle » pour l'application de la tarification incitative. Le plan devrait être arrêté par le Préfet au printemps 2013.

5.2. Le développement rural et urbain

5.2.1. Les fonds structurels européens

Les programmes européens comprenant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen pour la Pêche (FEP) pour la période 2007-2013 en Pays-de-la-Loire ont été adoptés par la Commission européenne.

Les engagements de l'Europe en Pays-de-la-Loire pour la période 2007-2013 s'élèvent à :

- **302 M€** pour le développement régional (FEDER),
- **206 M€** pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle (FSE),
- **110 M€** pour le développement rural (FEADER),
- **8,6 M€** pour la pêche (FEP).

En ce qui concerne l'année 2012, les budgets suivants ont été mandatés dans le cadre de la programmation 2007-2013 :

- Au titre du FEDER, **215 dossiers** ont été instruits en Maine et Loire et validés lors des différents comités régionaux de programmation pour une subvention du FEDER à hauteur de **23,973 M€**.
- Au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), 47 dossiers ont été validés par le comité régional de programmation pour un engagement total de subventions de 1 024 151,04€, dont 274 542,42 € ont été payés.
- **De plus, dans le cadre du programme LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) quatrième axe du deuxième pilier de la PAC), **558 458 €** de FEADER ont été payés pour le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Loire en Layon et Pays Saumurois, **209 686 €** ont été mandatés pour le GAL Pays des Vallées d'Anjou, ainsi que **247 000 €** pour le GAL du Pays des Mauges (0,8 millions d'euros).

5.2.2. Le Fonds National d' Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Pour la région des Pays-de-la-Loire, le Budget opérationnel régional du programme 112 relatif au FNADT représente en 2012 8,309M€ au titre des autorisations d'engagement et 6,825 M€ pour les crédits de paiement.

Pour le Département de Maine-et-Loire, cela correspond à une enveloppe de **1,050 M€** d'autorisations d'engagement et **1,690 M€** de crédits de paiements.

Cette enveloppe a notamment permis d'engager **4 opérations** de création de **Maisons de Santé Pluridisciplinaires (400 k€)** et la deuxième tranche de la rénovation du **Théâtre de Saumur (650k€)**.

5.2.3. La dotation d'équipement des territoires ruraux

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) remplace depuis 2011 la dotation d'équipement des communes et la dotation de développement rural. Elle vise à subventionner les dépenses d'équipement de communes et d'EPCI situés en milieu rural.

Pour le Maine-et-Loire, en 2012, une priorité a été accordée aux constructions scolaires, mairies, aménagements de sécurité dans les bourgs et maisons de santé.

La programmation de la DETR 2012 dont l'enveloppe s'élevait à **6 558 714 €** s'est établie comme suit :

- arrondissement d' ANGERS : 2 655 976 € (40,49 %),
- arrondissement de CHOLET : 1 776 835 € (27,10 %),
- arrondissement de SAUMUR : 1 054 760 € (16,08 %),
- arrondissement de SEGRE : 1 071 143 € (16,33 %).

Sur **168 demandes** remplissant les critères d'éligibilité, **71** ont ainsi pu être **satisfaites**.

5.3. Le développement des infrastructures et des transports

5.3.1. Infrastructures routières et ferroviaires

▪ Liaison Cholet – Bressuire (aménagement de la dernière section en région Pays de la Loire)

Les travaux de la première phase de la mise à 2 X 2 voies de la dernière section de la RN249 restant à aménager en région Pays de la Loire au niveau de Cholet ont été terminés en 2012. Ces travaux, réalisés par le groupement d'entreprise Eiffage Construction Maine-et-Loire/Eiffage TP/Cholet TP, ont consisté à construire deux giratoires au nord et au sud du giratoire existant de Dénia sur la RD 160 ainsi que trois ouvrages d'art.

Les **travaux de la deuxième phase ont commencé en avril 2012** avec les terrassements nécessaires à la mise à 2x2 voies de la RN249 au niveau du barreau sud de Cholet et la construction de l'ouvrage d'art au niveau de l'échangeur de Dénia. C'est le groupement SRTP/Pigeon terrassements/LEPINE qui en assure la réalisation. Le rétablissement de la RD160 est prévu pour fin 2013 et la mise en service de la nouvelle section de la RN249 pour l'été 2014.

▪ Les études et travaux sur la voie ferrée Angers-Nantes

Augmenter la capacité de la section Angers-Nantes de la ligne Paris-Angers-Nantes-St Nazaire est une **priorité de l'État** partagée par les collectivités territoriales dans le cadre du CPER 2007-2013. Les opérations réalisables à court terme ont été engagées fin 2011 : en 2012, des **travaux de signalisation** étaient en cours, ainsi que les études d'un quai supplémentaire à Ancenis, afin d'y créer un terminus technique.

Ces deux opérations apporteront de la **fluidité** au trafic entre Ancenis et Nantes ce qui se répercutera sur la gestion de la ligne. Le préfet de région a demandé à RFF d'étudier toutes les mesures d'exploitation qui pourraient permettre de desserrer les contraintes sur l'axe ou tout au moins apporter des gains de régularité. Au-delà il est envisagé de lancer une réflexion sur une liaison nouvelle lorsque le SNIT (schéma national des infrastructures de transport) sera stabilisé.

5.3.2. Mobilité

Depuis 2009, la DDT accompagne les actions liées à la **mobilité depuis les quartiers sociaux vers les zones d'emploi** en agglomération d'Angers et de Cholet. Celles-ci ont

atteint la totalité des engagements de l'appel à projet de 2008. L'année 2012 **aurait dû être la dernière année de co-pilotage**, cependant les deux agglomérations ont obtenu le report jusqu'à décembre 2013 du bilan à rendre à l'État. La CAC (communauté d'agglomération de Cholet) a fait l'objet de deux comités de suivi en 2012 pour relancer son action.

6- LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

6.1. L'amélioration des services rendus

Dans la perspective de doter l'ensemble des services de l'État d'un référentiel unique pour la qualité de l'accueil des usagers, **le référentiel Marianne a été déployé**, depuis 2011, en remplacement du programme « Pour vous faciliter l'impôt », dans les services à mission fiscale. Fort des bons résultats enregistrés pour les activités fiscales, le référentiel Marianne a été **étendu au cours de l'année 2012 au secteur public local et hospitalier** pour partie. Ce déploiement s'achèvera en 2013.

6.1.1. Les services rendus aux collectivités locales

▪ *Le déploiement d'Helios*

1 862 budgets locaux du Maine-et-Loire et **17 établissements principaux** appliquant la M21 (1 CHU, 1 CHS, 12 hôpitaux locaux et 3 syndicats inter-hospitaliers) sont gérés dans Hélios.

Le **déploiement de ce système d'information** construit autour du concept de l'échange de données dématérialisées étant arrivé **à son terme**, une stratégie de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière peut désormais **s'intensifier** auprès des collectivités locales.

▪ *La dématérialisation de la chaîne comptable et financière dans le secteur local*

La **dématérialisation des échanges financiers** constitue un axe fort de la modernisation des processus et de l'optimisation des moyens. Cette action, appuyée sur une dynamique partenariale entre le comptable, l'ordonnateur et la direction départementale, concerne la dématérialisation des flux de paye, les pièces comptables (titres et mandats) et les pièces justificatives (notamment délibérations, arrêtés ou pièces de marchés publics).

En 2012, **6 collectivités** ont adhéré au **nouveau protocole d'échanges standard (PES V2)**. Une nouvelle vague de collectivités est programmée sur la période 2012-2014, accentuant la volonté de moderniser et de sécuriser la chaîne comptable et financière.

▪ *La diversification des moyens de paiements dans le secteur public local*

La campagne de promotion des moyens de paiement **alternatifs au chèque** s'est poursuivie en 2012 avec **106 nouveaux moyens diversifiés de paiement** (carte bancaire, TIP et surtout prélèvement) qui ont été mis en place dans le département. Les TIPI (titres payables par internet) et le prélèvement représentent 43% des moyens déployés.

6.1.2. L'amélioration des services rendus aux usagers

▪ *Télédéclarations pour la PAC, les aides animales et les calamités agricoles*

Le taux de télédéclaration des dossiers **PAC** surfaces a progressé entre 2011 et 2012 en passant de **59% à 72%**. La télédéclaration des différentes **aides animales** a nettement progressé en 2012 pour atteindre un taux de **99%**, du fait de la suppression de la possibilité de déclaration papier.

▪ *Recours à la télétransmission des déclarations fiscales et des paiements de leurs impôts par les entreprises*

Depuis le 1er octobre 2012, toutes les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés doivent recourir **obligatoirement aux téléprocédures** (télédéclaration et télépaiement) quel que

soit leur chiffre d'affaires. Cette obligation concerne les déclarations et paiements de la TVA et de la CVAE, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et de la contribution économique territoriale.

Afin d'accompagner cet abaissement de seuil, la DGFIP s'est fortement mobilisée pour répondre aux sollicitations des entreprises et diffuser auprès de celles-ci la nouvelle réglementation.

Le **prochain palier d'octobre 2013** prévoit d'étendre le recours obligatoire aux téléprocédures pour toutes les entreprises non assujetties à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 € (230 000 € actuellement).

En ce qui concerne la TVA, au 31 décembre 2012, **19 912 contribuables**, dont plus de 10 209 à titre optionnel, sont adhérents à TéléTVA en Maine-et-Loire, soit une **augmentation de 39.95 % par rapport à 2011** et de 273 % par rapport à 2007. Compte tenu de la nouvelle obligation, à compter du 1er octobre 2012 pour toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, et ce, quel que soit leur chiffre d'affaires, **seulement 79.8%** des entreprises du département **respectent actuellement leurs obligations de télétransmission**.

▪ **Promotion des paiements dématérialisés des impôts des particuliers**

En parallèle des démarches des postes comptables, la direction a mis en œuvre une action importante de **promotion des paiements dématérialisés** (prélèvement automatique ou paiement directement sur internet).

L'ensemble de ces actions a permis de concourir à l'obtention de résultats positifs et en progression en matière de dématérialisation. Ainsi, le nombre de nouveaux contrats de dématérialisation pour les particuliers a augmenté de 21.73 % par rapport à 2011 et le **taux de paiement dématérialisé** s'est établi au 31/12/2012 à 57.57 % contre 55.51% au 31/12/2011.

Quant à la déclaration de revenus par Internet, en 2012, **plus de 37% des déclarations traitées dans le département ont fait l'objet d'une télédéclaration**, ce qui représente 132 924 foyers fiscaux, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2011.

▪ **Mise à disposition d'une base documentaire**

Depuis septembre 2012, la DGFIP met à la disposition des usagers une **base documentaire (BOFIP-impôts)**, accessible en ligne via le site impots.gouv.fr, regroupant la totalité des commentaires administratifs des dispositions fiscales en vigueur.

Il s'agit d'une **avancée majeure en termes de sécurité juridique** puisque cette base de données contient sur un seul support l'ensemble de la doctrine fiscale opposable.

6.2. Autres actions de modernisation et de valorisation

6.2.1. Mission domaniale et politique immobilière de l'État

Le service «**France Domaine**» incarne l'État-proprétaire et exerce, à ce titre, un rôle important dans la dynamisation de la politique immobilière de l'État voulue par les pouvoirs publics.

Pour ce chantier «**pilote**» de la réforme de l'État, le service France Domaine a vocation à **impulser la dynamique de rationalisation et de professionnalisation de cette politique**, déclinée notamment à travers les Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière. L'objectif est ainsi de faire évoluer le parc immobilier de l'État vers des implantations plus adaptées, moins dispersées et moins onéreuses.

Le recensement des locaux de bureaux des administrations locales et de leurs conditions d'occupation, la réalisation du programme annuel de cessions immobilières, le transfert aux

collectivités de biens immobiliers de l'État (routes nationales, aérodromes, collèges..) constituent de nouvelles missions du service.

Le **montant des produits attendus** de cessions immobilières effectuées en 2012 s'élève dans le département à **4 774 020 €** (contre 851 054 € en 2010 et 1 656 755 € en 2011).

Pour la quasi totalité, ce résultat est lié aux **opérations d'optimisation immobilière** réalisées par la DDFiP et la DDT qui ont permis de céder un immeuble situé avenue Jeanne d'Arc vendu en deux lots, le bâtiment de l'avenue de Chanzy abritant les services fonciers d'Angers et le bâtiment J de la Cité administrative à Angers.

Au 31 décembre 2012, **2 318 évaluations** ont été réalisées par le service France Domaine, à la demande des collectivités locales et au titre des administrations. L'objet des demandes concerne principalement des projets de cessions, d'acquisitions ou la détermination d'une valeur locative.

6.2.2. Plate-formes d'échange de données

6.2.2.1. L'information géographique pour les administrations

Le **Système d'information géographique** (SIG) de la DDT est riche de nombreuses données, publiques ou non, issues de travaux internes ou collectées auprès de partenaires.

En ce qui concerne les travaux internes, la DDT **recense dans ses services l'ensemble des données publiques disponibles**, les normalise et appuie les autres administrations dans ce travail. Toutes les nouvelles données produites par la DDT respectent ce schéma.

Ainsi, le SIG de la DDT comporte près de 500 couches. Les principaux thèmes des données cataloguées sont :

- Agriculture
- Aménagement et Urbanisme
- Culture/Société/Service
- Données génériques
- Habitat/Ville
- Eau
- Foncier/Sol
- Forêt
- Nature/Paysage/Biodiversité
- Nuisance
- Réseau/Énergie
- Risque
- Transport/Infrastructure

Les données sont également mises en forme et à disposition sur **SigLoire**, plate-forme de l'information géographique des services de l'État dans la Région des Pays de la Loire. **La DDT a été désignée par le Préfet comme administrateur technique départemental de cette plate-forme** et a en charge les volets animation et technique pour le département de Maine-et-Loire.

Les données présentes sur SIGLoire sont **automatiquement référencées sur la plate-forme GéoPAL** (Projet État-Région de plate-forme collaborative sur les systèmes d'information géographique). Tous les adhérents à GéoPAL (essentiellement les collectivités) sont habilités à télécharger directement les données présentes dans SIGLoire.

L'intérêt de ces liens dynamiques entre plate-formes est de **réduire la charge de travail de publication de l'information, en la centralisant**.

6.2.2.2. L'information géographique pour le citoyen

La DDT met à disposition de ses agents et du public plus de **130 cartes dynamiques et statiques sur ses deux sites web : Intranet et Internet.**

Voici les domaines faisant l'objet de cartographies :

- Zonages institutionnels
- Zonages d'études
- Structures territoriales
- Aménagement-Urbanisme-Planification
- Données socio-économiques
- Environnement
- Habitat – Construction
- Infrastructure – Transport
- Observatoires
- Patrimoine-Milieus naturels-Paysages
- Politique de la ville
- Risques-Sécurité civile
- Agriculture
- Accessibilité
- Développement Durable

Les différents services de la DDT ont produit au long de cette année 2012 de nombreuses études et analyses. Voici quelques-unes des plus marquantes :

- Fiches de synthèse caractérisant les communes (MDDCT/VDCT),
- Étude sur les déplacements domicile/travail (SUAR/Geo),
- Observatoire des disponibilités foncières en zones d'activités (SUAR/Geo),
- Observatoire des disponibilités foncières (et des ventes de terrains) à bâtir pour lotissements (SUAR/Geo),
- Observatoire de la qualité des opérations d'aménagement pour l'habitat (MDDCT/AD).